

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220329-ROB_2022-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2022	10
I. LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES	11
<i>Une séquence de fortes réductions d'impôts qui s'achève</i>	<i>11</i>
<i>La loi de finances initiale pour 2022 : un impact faible sur les finances locales.....</i>	<i>12</i>
II. LES RESULTATS 2021	16
<i>Un niveau d'investissement important en 2021.....</i>	<i>16</i>
<i>Un niveau d'épargne du budget principal qui reste en deçà des objectifs.....</i>	<i>18</i>
<i>Les résultats des budgets annexes : une situation satisfaisante</i>	<i>20</i>
<i>Le financement de l'investissement</i>	<i>21</i>
III. REPERES SUR LES FINANCES DU GRAND PERIGUEUX.....	23
<i>Un ambitieux plan d'amélioration de l'épargne mené à terme</i>	<i>23</i>
<i>Une situation à consolider.....</i>	<i>24</i>
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	27
I. UNE NOUVELLE STRUCTURATION BUDGETAIRE	28
<i>Une architecture analytique qui s'adapte à la nouvelle organisation administrative</i>	<i>28</i>
<i>L'adoption de la nomenclature M57.....</i>	<i>28</i>
<i>L'adoption d'un règlement budgétaire et financier</i>	<i>29</i>
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES	30
<i>Un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, à confirmer et à compléter</i>	<i>30</i>
<i>La chaîne de l'épargne</i>	<i>33</i>
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022	39
<i>Les orientations budgétaires 2022 du budget principal.....</i>	<i>39</i>
A. La fiscalité pour 2022	39
B. Un autofinancement en hausse mais toujours en deçà des objectifs	40
C. L'évolution de la section de fonctionnement	42
D. L'évolution de la masse salariale	45
<i>Des investissements envisagés à un niveau important</i>	<i>48</i>
A. Les principales dépenses d'intervention	48
B. Les principales dépenses d'équipement.....	49
C. Le Financement de l'investissement en 2022.....	52
<i>Les orientations budgétaires 2022 des budgets annexes.....</i>	<i>52</i>

I. ADMINISTRATION GENERALE ET DEMOCRATIE LOCALE	54
II. RESSOURCES ET SERVICES PUBLICS	59
<i>LES RESSOURCES HUMAINES</i>	<i>59</i>
<i>SOLIDARITE ET SERVICES</i>	<i>63</i>
A. PETITE ENFANCE	63
B. ENFANCE	65
C. PISCINES – SPORT -LOISIRS	68
D. SERVICE SANTE SOLIDARITE	71
III. AMENAGEMENTS ET MOBILITES	76
<i>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES</i>	<i>76</i>
A. SERVICE GESTION DURABLE DU PATRIMOINE	76
B. TRAVAUX ET PROJETS	86
<i>DIRECTION DE L'EAU</i>	<i>96</i>
<i>URBANISME ET MOBILITES</i>	<i>103</i>
A. URBANISME ET PLANIFICATION	103
B. MOBILITES	107
IV. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE.....	112
<i>MISSION CLIMAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE</i>	<i>112</i>
<i>COHESION TERRITORIALE.....</i>	<i>114</i>
A. HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN	114
B. POLITIQUES CONTRACTUELLES	118
C. POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	124
<i>L'ECONOMIE.....</i>	<i>130</i>
A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI	130
B. TOURISME	143
V. COMMUNICATION	146

Introduction

2022, année de transition entre achèvement du projet de territoire, construction d'une nouvelle stratégie opérationnelle et mise en œuvre d'une feuille de route fiscale pour le Grand Périgueux

Les orientations budgétaires 2022, prélude au vote du budget le 31 mars prochain, se situent à la croisée :

- de l'exécution 2021 et des conséquences à en tirer sur nos grands équilibres,
- de la finalisation des investissements ambitieux liés à l'achèvement du projet de territoire 2020-2023 et les ressources à dégager à cette fin,
- de la préparation de l'avenir avec la démarche Grand Périgueux 2030, l'inscription volontariste de notre agglomération dans les nouvelles générations de politiques contractuelles et, dans ce cadre, la nécessaire adaptation de notre stratégie en termes de ressources, notamment fiscales.

Les enseignements des réalisations et de l'exécution 2021

L'exercice budgétaire clos confirme un niveau d'investissement très important.

Avec plus de 30 millions d'euros, le niveau d'investissements de 2021 est en effet très proche de celui de 2019, année d'avant crise sanitaire. Sur les 5 derniers exercices, l'agglomération aura investi 132,9 millions d'euros soit plus de 26,5 millions en moyenne par an.

Pour mémoire, les principales opérations portées en 2021 ont été les suivantes :

- La construction de la piscine de Niversac pour 3,9 M€
- le pôle ALIENOR pour 2,9 M€
- Les aménagements des abords de la gare de Périgueux dont la démolition de la passerelle pour 2,8 M€
- Les réhabilitations de réseaux d'assainissement sur Périgueux pour 2 M€
- La poursuite du plan de relance pour 1,4 M€
- La construction de la gare de Boulazac pour 1,9 M€
- La gare de Niversac pour 1,1 M€
- La station d'épuration de Saltgourde pour 1,1 M€
- Le réseau d'eau potable de Périgueux pour 0,9 M€

Dans le contexte d'un volontarisme assumé en matière de dépenses pour répondre aux enjeux de notre territoire que pour accompagner le cycle budgétaire a mis en lumière en 2021 un niveau d'épargne du budget principal qui reste en deçà des objectifs fixés et des standards gestionnaires.

Les juridictions financières préconisent en effet un taux d'épargne supérieur à 20%, comme l'a rappelé la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport d'observation. Le Grand Périgueux, pour sa part, s'est fixé dans sa délibération relative à son socle financier et fiscal adoptée en 2017, un objectif d'épargne brute de 15%.

Le niveau d'épargne du budget principal du Grand Périgueux s'est redressé en 2018 sous l'effet du plan de redressement intitulé « nouvelle stratégie budgétaire ». S'il est stable depuis 2018, autour de 13% (l'épargne brute devrait être de 8,8 M€ en 2021), le Grand Périgueux aurait dû disposer de 1,7 million d'€ d'épargne supplémentaire pour atteindre l'objectif fixé de 15 %.

C'est dans ce contexte sain mais qui impose prudence et anticipation que je vous propose d'inscrire notre stratégie opérationnelle et fiscale en 2022 et les années suivantes.

Des marges de manœuvre nécessaires pour financer la suite du PPI

Cette stratégie passe d'abord par l'identification des investissements à porter au titre de la finalisation de notre projet de territoire. Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) dont il faut poursuivre la mise en application en 2022 est ambitieux. Il est à confirmer et, après 2023, à compléter.

Le début du présent mandat a été propice à la définition d'une stratégie et d'une méthode pour fixer les orientations politiques et les projets d'investissement du Grand Périgueux.

Dans ce cadre et pour rappel, il fût décidé de déterminer un projet de territoire inscrit sur un premier temps court 2021-2023 afin d'être immédiatement en action, ce projet intermédiaire s'inscrivant pour l'essentiel dans la continuité du mandat précédent. Dans le même temps, il a été choisi d'engager une démarche d'élaboration d'un nouveau projet de territoire, « Grand Périgueux 2030 », qui se construira dans une large consultation associant les citoyens de l'agglomération.

Aussi, le PPI actuel ne compte-t-il pas le programme d'actions qui ressortira de cette démarche.

Pour autant, les opérations qui y sont inscrites sont encore importantes en volume puisque sur la période 2022-2026, 174 M€ HT sont envisagés.

Elles visent à accompagner la concrétisation des orientations du Grand Périgueux en faveur de la jeunesse (Silot), de la mobilité, des infrastructures (itinéraires alternatifs) afin de faire baisser la pression routière sur la ville centre.

Elles ciblent aussi l'enfance avec le plan crèches, la jeunesse sous l'angle des interventions lourdes sur les ALSH, les habitants dans leur ensemble grâce à notre plan piscines.

Enfin, elles visent à permettre au Grand Périgueux de poursuivre sa réalisation d'équipements publics de proximité, en portage direct ou de concours : réalisation du 4^{ème} gymnase de territoire à Sarliac, poursuite des travaux de la gendarmerie de Vergt, aide au dernier commerce à Lacropte...

Dans ce cadre général, apparaissent au sein du budget principal en vue d'une déclinaison en 2022 :

- Construction du pôle de service mutualisé Aliénor : 10,056 M€
- Piscine de BIM : 3,770 M€
- Neufont (base de loisirs+ Digue + Camping + Guinguette) : 1,939 M€
- Voirie Epicentre : 1,717 M €
- Campus de de la formation BIM (piétonisation et aménagement de sécurité) : 1.380 M€
- Aquacap réparation : 1,056 M€
- Les Itinéraires Alternatifs Sud Est (St Laurent-Atur) : 995 000 €
- Réhabilitation des passerelles : (Périgueux et Trélissac) : 960 000 €

Transport et Mobilités en 2022 :

- Passerelle gare de Périgueux (passerelle + acquisitions + démolitions) : 4,356 M€
- Travaux parvis de la gare de Périgueux : 2,712M€
- Voie BHNS : 1,594 M€
- Dépôt de bus : 1,200 M€

Assainissement en 2022 :

- Réhabilitation réseaux : 4,071 M€
- Réhabilitation STEP : 2,165 M€
- Création systèmes assainissement : 1,616 M€

Des politiques contractuelles en soutien de la stratégie du Grand Périgueux

Les premières semaines de l'année 2022 ont été consacrées à l'intégration extrêmement volontariste du Grand Périgueux dans l'ensemble des dispositifs contractuels en cours et à venir portés par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

L'objectif que j'ai souhaité poursuivre a consisté à inscrire non pas seulement l'agglomération dans cette dynamique mais l'ensemble de ses communes membres dans une perspective d'optimisation des fonds publics disponibles, d'enrichissement du projet de territoire par les actions des communes et de renforcement du lien entre ces dernières et l'agglomération par la mise en place d'une ingénierie dédiée.

En 2021, un important travail préparatoire a, de fait, été mis en application avec le CRTE, le premier semestre ayant été consacré à reformuler la stratégie du territoire du Grand Périgueux 2020-2023 et à recenser les projets le plus exhaustivement possible (Grand Périgueux, communes, autres partenaires) sur la durée du mandat.

Désormais de manière structurée, la nouvelle mission « aide aux communes ciblées sur l'ingénierie financière (veille sur les fonds, conseils financements, aide à la négociation, etc.), elle est en place depuis le 3 janvier 2022. Un poste à temps plein y est dédié, doublé d'un poste d'assistance administrative et technique à mi-temps.

Cette mission couvre la gestion des fonds de mandat mais aussi le suivi du CRTE dont 70% des projets sont communaux, avec la collecte des fiches-action des communes sur les projets prêts à être déposés et un temps de partage annuel en conférence des maires.

Elle aide à préparer la contractualisation avec la Région via le Pays de l'Isle en Périgord. L'implication active au sein du Pays sur le nouveau « contrat régional de développement et des transitions » 2022-2029, lancée dès janvier, se poursuivra, pour une finalisation exigée avant l'été. Une mobilisation forte des 43 communes sera requise puisque ce contrat n'intégrera pas uniquement les projets de l'agglomération mais aussi ceux des communes sur un « volet rural » du contrat régional. La mission d'aides aux communes poursuit actuellement ses rencontres systématiques.

En parallèle, sur le même calendrier et à la même échelle, une candidature sera déposée par le Pays et ses 4 EPCI membres pour obtenir des fonds européens territorialisés à la fois sur des projets urbains et des projets ruraux (Leader et Axe 5). Le volume financier attendu sur 2021-2027 est de 4,49 M€ pour l'ensemble du Pays de l'Isle en Périgord contre 2,83 M€ sur la génération précédente des fonds UE. La part pour le territoire du Grand Périgueux dépendra du volume de projets déposés sur la période.

Enfin, la consolidation de la contractualisation avec l'Etat prendra la forme d'un avenant annuel 2022 au CRTE (alimenté par les projets transmis au titre de la DETR et de la DSIL pour l'essentiel) ainsi que la finalisation du Contrat de Plan Etat Région (CPER) qui devrait être validé et signé au cours du 1er semestre 2022, sur des projets et des montants retenus encore incertains.

La nouvelle politique départementale en direction des territoires, dont la définition des contours est attendue en juin 2022, sera largement alimentée pour notre agglomération par les projets déjà identifiés et recensés en début d'année.

Ces dispositifs contractuels seront un des piliers de Grand Périgueux 2030 dont le lancement interviendra au deuxième trimestre 2022.

Une feuille de route fiscale à exécuter pour soutenir le présent, préparer l'avenir et répondre aux demandes des communes

En vue d'assurer le financement de ces projets en 2022 et de garantir pour les années suivantes les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation du PPI, l'ambitieux plan d'amélioration de l'épargne mis en œuvre depuis quelques années sera donc mené à terme à partir de 2022.

L'achèvement de ce plan, qui prend pour l'essentiel la forme d'une feuille de route fiscale, est une condition pour permettre au Grand Périgueux de se doter des moyens nécessaires en faveur des projets portés par les communes, qui peuvent être exceptionnels par leur ampleur.

A ce titre, afin d'appréhender au mieux la situation financière du Grand Périgueux, ses éventuelles marges de manœuvre et les propositions budgétaires et fiscales inscrites dans les présentes orientations budgétaires, il est important de rappeler la démarche entreprise en 2017 afin d'améliorer la situation de l'épargne de l'agglomération et de préserver une réelle capacité à investir pour structurer notre territoire.

En effet, 43 mesures furent votées et mises en œuvre progressivement depuis 2017, ayant pour objectifs de réduire les charges et de dynamiser certaines recettes.

Les objectifs étaient de réduire les charges de 3,11 M€, à coûts constants, et d'accroître les recettes fiscales (hors versement mobilité et TEOM) de 2,45 M€, permettant par la même une amélioration de l'épargne de l'ordre de 5,5 M€.

Les résultats sont significatifs puisque 2,63 M€ d'économies ont été réalisés (85% de l'objectif).

En revanche, le volet concernant les recettes fiscales n'a que très peu été actionné, puisque la progression (hors effet bases) n'a été que de 0,55 M€ (22% de l'objectif).

Pour mémoire, le plan d'économies a tout à la fois concerné certains niveaux de services publics rendus et des efforts importants demandés au personnel de l'agglomération qui s'est traduit par la suppression de 22 postes, hors les effets de transferts de compétence.

Même si cet engagement fort a permis le relèvement du niveau de l'épargne et le maintien d'un bon niveau d'équipement du territoire, la situation du Grand Périgueux, sans être fragile, doit être consolidée, notamment dans la perspective des très prochaines orientations qui traduiront le projet de territoire de GP 2030.

Aussi, afin d'assurer des marges financières suffisantes est-il nécessaire de mettre en œuvre les orientations fiscales prévues dès 2017, et donc de majorer la taxe foncière d'1 point en 2022, puis 1 point en 2023. Cette décision traduira en moyenne une progression de l'ordre de 25 € par foyer fiscal par an.

Par ailleurs, il est proposé dans le champ des mobilités, et afin de faire face à la charge des investissements, mais aussi de la concrétisation de la navette ferroviaire pour laquelle la Région appelle le Grand Périgueux en participation à hauteur de plus de 800 000 € par an, de majorer l'évolution prévue du versement mobilité de 0,05 point en 2022 puis de 0,05 point en 2023. Ainsi le taux du versement mobilité évoluerait de 0,15 points en juillet 2022 puis en juillet 2023 pour atteindre 1,55%.

La stratégie à cet égard, que je vous propose au titre des orientations
maîtrise de la chaîne de l'épargne avec un double objectif à l'horizon

- Disposer d'un niveau d'autofinancement correct tendant vers les 15%,
- Maintenir une capacité à investir, avec un délai de désendettement inférieur à 5 ans

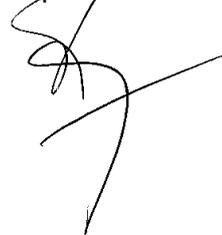
Les orientations budgétaires 2022 sont construites sur les hypothèses suivantes, présentées en séminaire le 10 décembre :

- Une évolution du taux de foncier bâti qui passera de 3,74% à 4,74% en 2022 et 5,74% en 2023, soit une progression de 1,2 M€ par an, en 2022 puis en 2023.
- Une évolution du taux de TEOM selon les demandes du SMD3 (évolution prévue de 12 à 12,36% lors du séminaire et réajustée à 12,50% depuis) soit 991 600 € de produits supplémentaires.
- Une évolution des bases foncières de 3,4% en 2022 et de 1,5% par an ensuite.
- Une évolution des produits de TVA de 5,4% en 2022 (11,56 M€) et de 2% par an ensuite.
- Le passage à la redevance incitative à compter de 2023.
- Une évolution baissière de la DGF : -1,5% en 2022 (-100 000 € soit 7,13 M€) et -2% par an ensuite.
- Un FPIC stable (1,280 M€).
- Des emprunts à taux fixe sur 20 ans (au taux de 1%).
- 500 000 € de versement mobilité affecté au budget principal (mobilités actives, fonds de concours aux communes).
- 630 000 € de charges refacturées aux budgets annexes.
- Une évolution mesurée du contingent incendie (+1,9% en 2022 soit 3,78 M€, +1,5% par an ensuite).
- Une inflation moyenne de 1,5% par an sur la période, GVT inclus.

* *

Telles sont, chères et chers collègues, les orientations que je soumets au débat en 2022 afin de poursuivre l'ancrage du Grand Périgueux dans la vie quotidienne de nos habitants et de nos communes sans oublier de préparer l'avenir de notre territoire en se donnant les moyens nécessaires à cette fin.

Le président,
Jacques Auzou



Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220329-ROB_2022-DE

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2022

A. LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES

La loi de finances initiale pour 2022 est une loi de transition qui intervient dans une année marquée sur le plan politique par des élections présidentielles et législatives. Elle vient clore une période de forte réduction d'impôts. Elle ne comporte pas de mesures vraiment fortes, comme les précédentes lois de finances, et conserve la trajectoire acquise ces dernières années en matière de concours financiers aux collectivités marquée le triptyque : stabilité globale des dotations de fonctionnement, évolution de la péréquation (DSU¹, DSR²) et fort soutien à l'investissement.

Une séquence de fortes réductions d'impôts qui s'achève

Sur le territoire du Grand Périgueux, 22,9 M€³ de réductions fiscales ont été accordées aux contribuables par les lois de finances.

- 10,2 M€ au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH), le Grand Périgueux continue toutefois à percevoir la TH sur les résidences secondaires (THRD) pour un produit de 704 602 €.
- 2,7 M€ au titre de la baisse des impôts fonciers (TFE et CFE) des entreprises évaluées selon la méthode dite comptable (en fonction des biens de production inscrits au bilan, il s'agit de la plupart des entreprises du secteur industriel)
- 10 M€ au titre de la suppression de la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Impôts concernés	Baisse constatée	Nb de contribuables	Baisse moyenne par contribuable	Collectivités concernées	Mode de compensation
Taxe d'habitation sur les résidences principales	10,2 M€	30 885 biens concernés	Environ 330 € par bien	Communes Communautés	Transfert de la part départementale de Foncier bâti pour les communes TVA pour les communautés
Taxe sur le foncier bâti et CFE	2,7 M€	425 entreprises	Environ 6 390 € par entreprises	Communes Communautés	Allocations compensatrices
CVAE	10 M€	1 813 entreprises	Environ 5 515 € par entreprises	Régions	TVA

¹ Dotation de solidarité urbaine

² Dotation de solidarité rurale

³ M€ = millions d'euros

La loi de finances initiale pour 2022 : un impact faible sur les finances locales⁴

Sans être totalement exhaustive⁵, cette partie reprend les principales mesures de la loi de finances initiale pour 2022, impactant les collectivités.

Le projet de loi de finances a été bâti sur les hypothèses suivantes :

- Estimation de la Croissance du PIB en 2022 : + 4%
- Estimation de l'inflation en 2022 : + 1,5%
- Estimation des produits de TVA 2022 : + 5,4%.

Le grand Périgueux, qui perçoit désormais la TVA bâti sa prospective sur une croissance de 5,4 % en 2022 puis de 2% par an à compter de 2023.

- Les concours financiers

Globalement les concours financiers sont stables hors FCTVA et TVA des régions. Toutefois la stabilité de l'enveloppe ne signifie pas la stabilité des dotations individuelles du fait des transferts internes à l'enveloppe de la DGF. Ainsi, la DSU et la DSR seront à nouveau abondées de 95 M€ chacune (la progression semble s'accélérer, elle était de 90M€ par an depuis plusieurs années). L'effet population et la revalorisation de la dotation d'intercommunalité pèseront 30 M€ chacun.

Aussi, la dotation de compensation⁶, que perçoivent les communautés, sera écrêtée de l'ordre de 2 à 2,5 %.

La prospective du Grand Périgueux est basée sur un écrêtement de 2,2% en 2022 puis 1% l'an.

S'agissant des autres dotations aux collectivités elles sont plutôt dynamiques, particulièrement la DSIL⁷ qui progresse de 337 M€ afin de financer les CRTE⁸.

Pour rappel, depuis 2014 la DGF du Grand Périgueux a chuté malgré les effets de périmètres.

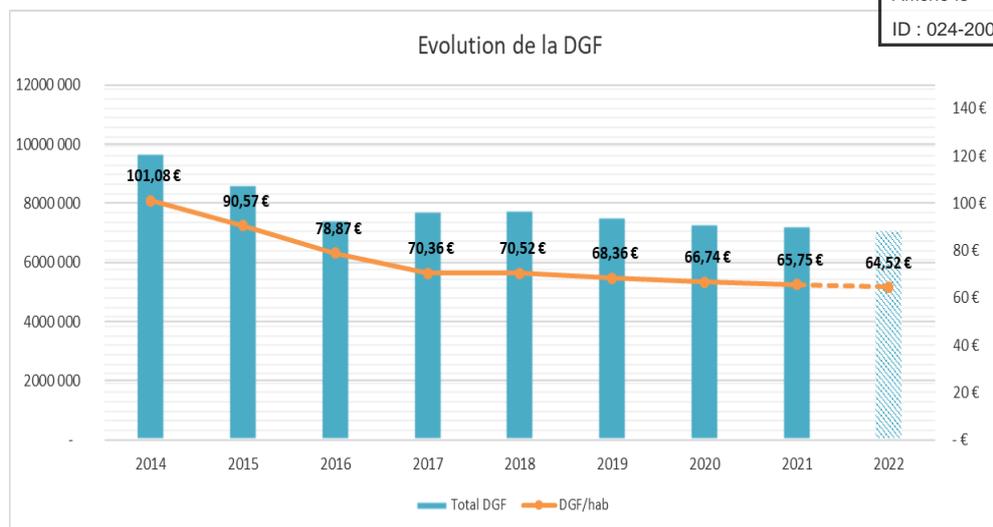
⁴ La plupart des éléments repris dans cette partie proviennent de la « gazette finances »

⁵ À votre demande, le Grand Périgueux peut vous fournir un document de 30 pages sur les mesures de la loi de finances intéressant les collectivités.

⁶ Compensation de l'ancienne part salaire de la taxe professionnelle supprimée à partir de 1999

⁷ Dotation de soutien à l'investissement locale

⁸ Contrat de relance et de transition écologique



Lecture du graphique : la DGF du Grand Périgueux a baissé de 35 € par habitant sur 7 exercices. Si la DGF par habitant était restée à son niveau de 2014 la DGF 2021 serait plus élevée de 3,5 millions d'€, soit environ 3 points de taxes foncières !

- La réforme des indicateurs financiers⁹

Cette réforme était annoncée depuis plusieurs années, et elle n'est certainement pas encore aboutie.

Elle est toutefois nécessaire depuis la suppression de la TH. En effet, les indicateurs financiers s'y rapportant doivent être mis à jour.

Concrètement ces indicateurs servent à comparer des collectivités entre elles et à répartir des dotations :

- Les potentiels financiers et fiscaux servent au calcul des dotations de solidarité communales (DSU, DSR, dotation nationale de péréquation) ; le potentiel fiscal est un des 8 critères pris en compte pour la répartition de la part péréquation de la DGF intercommunale (elle représente 5,5% de la DGF du Grand Périgueux)
- L'Effort fiscal est un des critères de la répartition du FPIC et de la DSC entre les communes

⁹ Source des visuels : finances active

niveau de **richesse potentiel** d'une collectivité, c'est-à-dire, son revenu théorique si elle appliquait les taux moyens nationaux.

Ce critère neutralise les effets de gestion (fixation des taux, niveau de charges...)

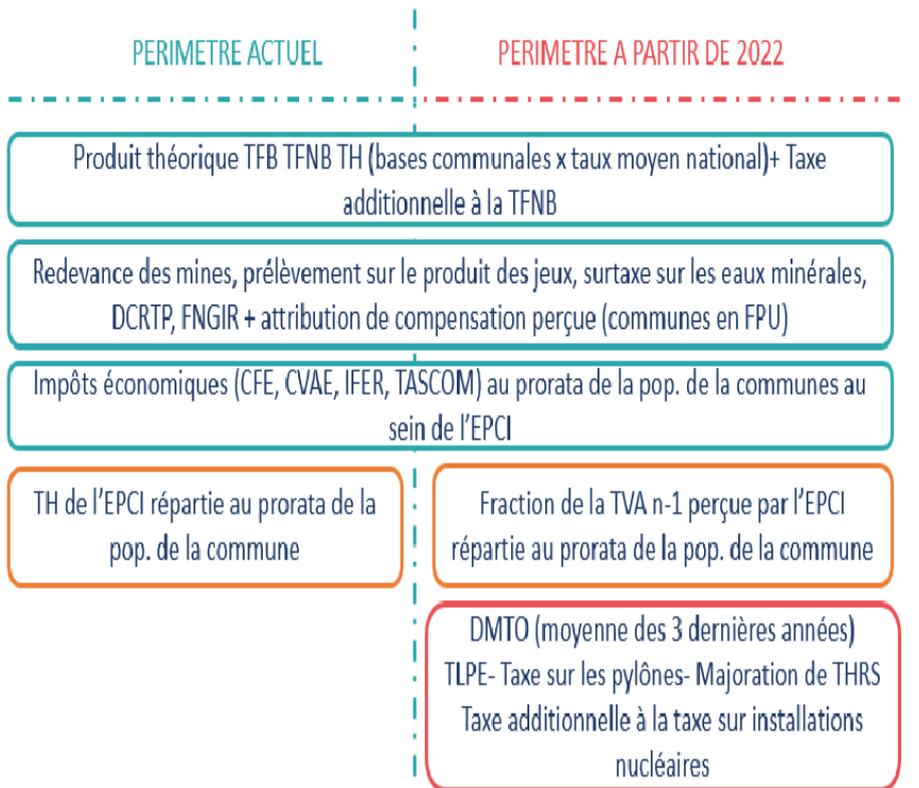
La fraction de TVA est intégrée dans le potentiel fiscal en remplacement de la TH

La moyenne triennale des droits de mutation est intégrée au potentiel, ce qui devrait pénaliser au niveau national, les collectivités au sein desquelles les prix de l'immobilier sont particulièrement élevés.

L'effort fiscal mesure la **pression fiscale** exercée sur le territoire. Il est le produit entre les impôts effectivement levés par les communes, et ceux qu'elle percevait en appliquant les taux moyens nationaux

Il était constitué, pour les communes, d'une partie des produits intercommunaux. Il sera à compter de 2022 recentré sur les seuls produits fiscaux communaux.

Le comité des finances souhaite remplacer l'effort fiscal par le revenu par habitant.



L'impact de cette réforme devrait être neutre en 2022 pour le Grand Périgueux. C'est sur cette base que la prospective a été construite.

- Les autres mesures

- Avec la suppression de la TH et les exonérations de taxes foncières sur les **logements sociaux**, les collectivités n'avaient plus d'avantages fiscaux à accueillir des logements sociaux, alors que l'accroissement de leur population entraînent souvent des dépenses nouvelles (réseaux divers, écoles, crèches, action sociale...). Aussi la loi de finances met à la charge de l'Etat, la compensation¹⁰ des pertes de revenus liés aux exonérations de TF dont bénéficient les logements sociaux, pendant 10 ans.
- **Calendrier de consommation de la DETR** : la loi de finance vient clarifier, à compter de 2023, le calendrier de consommation des crédits au titre de la DSIL et de la DETR, en prévoyant que 80 % de l'enveloppe départementale (pour la DETR) ou régionale (pour la DSIL) doit être notifiée pendant le 1er semestre de l'année civile.
- **Prorogation de mécanisme de sauvegarde des recettes des collectivités et de leurs établissements** : est prorogé en 2022, au titre des pertes subies en 2021, les deux dotations visant à compenser une partie des pertes de recettes tarifaires et de redevances subies en 2020 par les services publics locaux gérés en régie : d'une part, une dotation de compensation des pertes d'épargne brute subies par les régies exploitant des services publics industriels et commerciaux (SPIC) et, d'autre part, une dotation de compensation des pertes de recettes tarifaires et de redevances subies par les collectivités du bloc communal au titre de l'exploitation de services publics administratifs (SPA).

Conformément à ses prévisions, le Grand Périgueux n'a pas bénéficié de la clause de sauvegarde, contrairement à l'Office du Tourisme qui a perçu 80 874 € à ce titre.

Prorogation d'un an des mesures propres au ZRR : sont prolongées par la loi de finances d'un an supplémentaire les zonages spécifiques dont les Zones de Revitalisation Rurale. Le dispositif est reconduit jusqu'au 31/12/2023, il concerne 16 communes du Grand Périgueux.

Réforme du régime de responsabilité des « gestionnaires publics » : l'article 168 de la loi de finances supprime le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics. Il autorise le gouvernement à instaurer par ordonnance un nouveau système de responsabilité pour « faute grave » ayant causé « un préjudice financier significatif » s'appliquant tant à l'ordonnateur qu'au comptable publique en matière de dépenses, recettes et gestion des biens. Ainsi, un nouveau système d'infraction, plus restrictif que le précédent sera instauré et l'organisation juridictionnelle sera adaptée, avec notamment la création d'une Cour d'appel financière.

¹⁰ Effet base et effet taux

B. LES RESULTATS 2021

Avant-propos : rappel de l'architecture budgétaire du Grand Périgueux

Le Grand Périgueux compte, au-delà du budget principal, 5 budgets annexes. Le tableau suivant reprend les compétences incluses dans chacun de ces budgets

Budget Principal	Regroupe toutes les activités « administratives ¹¹ » du Grand Périgueux, non incluses dans un budget annexe.
Immobilier d'entreprises	Budget annexe permettant le suivi des opérations immobilières et foncières destinées à la location à des tiers privés. Budget assujetti à la TVA ¹² sauf pour la Maison de santé de Vergt.
ZAE	Budget dit « de lotissement ». Il comptabilise les opérations d'acquisitions, viabilisation ainsi que les cessions des terrains situés dans des zones d'activités économiques. Il est assujetti à la TVA et tenu en comptabilité de stock.
Eau potable	Gestion de l'eau potable des communes qui n'adhéraient pas à un syndicat d'eau (Boulazac, Champcevinel, Cornille, Escoire et Trélissac) et de celles qui adhéraient au SMDE jusqu'au 31/12 (Antonne, Périgueux, Sarliac sur l'Isle, Savignac les Eglises, Sorges-et-Ligueux) Budget assujetti à la TVA. Ce budget sera clôturé à l'issue du vote du compte administratif 2021. <i>NB : la gestion des eaux pluviales urbaines concerne le budget principal.</i>
Assainissement	Gestion de l'assainissement collectif et individuel sur l'ensemble des communes. Budget assujetti à la TVA
Transport mobilités	Budget regroupant l'ensemble des dispositifs liés aux transports publics, l'intermodalité, l'aménagement et l'exploitation du réseau de transport public, à l'exception des fonds de concours. Budget partiellement assujetti à la TVA.

Un niveau d'investissement important en 2021

A la date de rédaction du présent rapport, les comptes ne sont pas clos. Aussi les éléments liés aux réalisations de l'exercice 2021 sont-ils des estimations. Les données concernant l'investissement sont consolidées c'est-à-dire qu'elles intègrent les dépenses de l'ensemble des budgets : budget principal et budgets annexes, elles sont présentées en unité budgétaire¹³.

¹¹ Par opposition aux activités dites « commerciales »

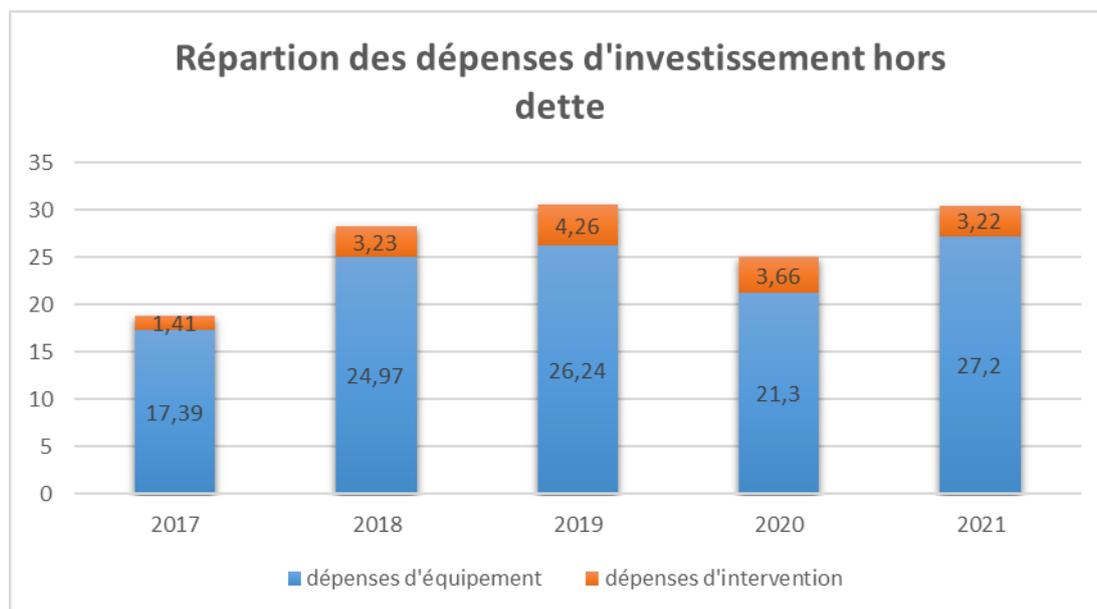
¹² Un budget assujetti à la TVA permet le traitement de la TVA comme une entreprise (déduction sur les dépenses et collecte sur les recettes), l'assujettissement permet aux collectivités de déduire la TVA de leurs achats quand elles ne sont pas éligibles au FCTVA (ex : perception de recettes commerciales, investissement sur le patrimoine d'un tiers...)

¹³ HT et TTC selon le mode de vote de chaque budget

Avec plus de 30 millions d'euros, le niveau d'investissements de 2021 est très proche de celui de 2019, année d'avant crise sanitaire. Sur les 5 derniers exercices, l'agglomération aura investie 132,9 millions d'euros soit plus de 26,5 millions en moyenne par an.

exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement hors dette	18,80 M€	28,20 M€	30.50 M€	24.96 M€	30.42 M€

90 % des investissements réalisés sont des dépenses d'équipements, 10 % sont des subventions.



Les ¾ des dépenses d'investissement de l'exercice concernent:

- Les mobilités pour 7,3 M€
- L'assainissement pour 6,3 M€
- Les piscines pour 4 M€
- Les frais généraux dont la construction d'Aliénor pour 3,9 M€

Les opérations les plus importantes de l'exercice ont été :

dépenses d'investissements par budgets

Principal	15,54	51%
Transport et mobilités	7,04	23%
Assainissement	6,32	21%
Eau	1,18	4%
Immobilier privé	0,35	1%

Transport et mobilités	7,04
Assainissement	6,32
Piscines	3,95
siège, administration	3,91
plan de soutien aux entreprises (COVID)	1,40
Protocole CGLLS + AMELIA	1,29
Eau	1,18
Dév. économique	1,05
tourisme	0,77
attributions de compensation	0,76
Immobilier d'entreprises	0,34
Voirie	0,31
GEMAPI, rivières, EPU	0,27
Voies vertes et PDIPR	0,28
Politique de la ville	0,26
Fonds de concours	0,26
Mobilités budget principal	0,22
Urbanisme	0,20
ALSH	0,20
Crèches	0,18
Haut-débit	0,10
Gens du voyage	0,10
Gymnases	0,01
Communication	0,01

- La construction de la piscine de Niversac pour 3,9 M€
- ALIENOR pour 2,9 M€
- Les aménagements des abords de la gare de Périgueux dont la démolition de la passerelle pour 2,8 M€
- Les réhabilitations de réseaux d'assainissement sur Périgueux pour 2 M€
- La poursuite du plan de relance pour 1,4 M€
- La construction de la gare de Niversac pour 1,1 M€
- La station d'épuration de Saltgourde pour 1,1 M€
- Le réseau d'eau potable de Périgueux pour 0,9 M€

gare de Boulazac pour

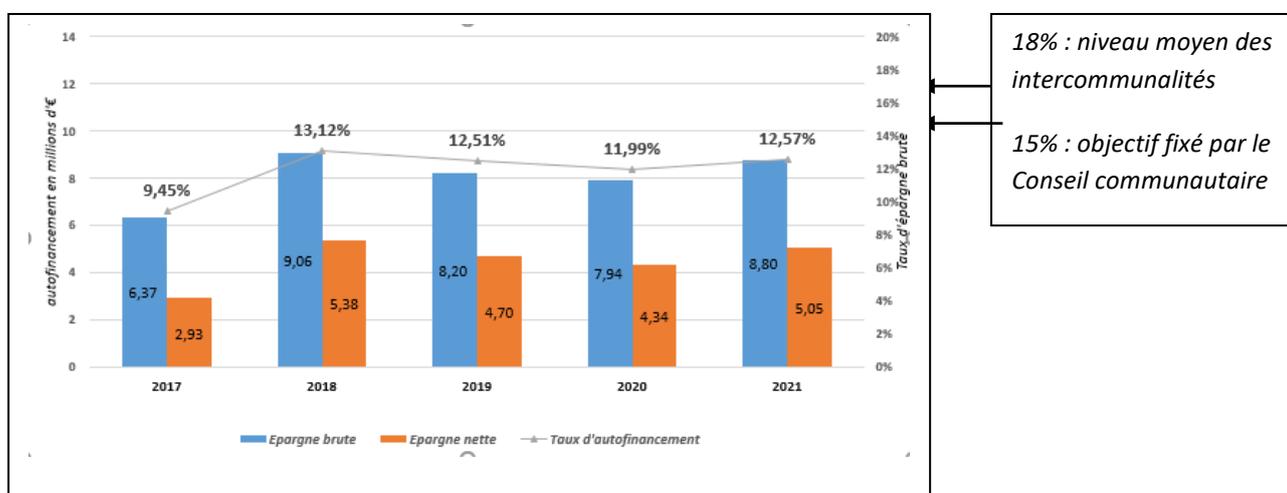
Un niveau d'épargne du budget principal qui reste en deçà des objectifs

Pour rappel, l'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de la section de fonctionnement. Cette différence, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement est appelée taux d'épargne.

Les juridictions financières préconisent un taux d'épargne supérieur à 20%, comme l'a fait la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport d'observation. En outre, la Chambre régionale des comptes, dans sa délibération relative à son socle financier et fiscal adoptée en 2017, un objectif d'épargne brute de 15%. Même s'il est bas, ce niveau d'épargne combiné au faible délai de désendettement de la Communauté, permet le financement du programme d'investissement en cours¹⁴ de 98 millions d'euros HT.

EBF en % des produits de gestion	<18	niveau insuffisant
	de 18 à 20	niveau faible
	de 20 à 22	niveau satisfaisant
	>22	niveau élevé

Les ratios d'épargne de la chambre régionale des comptes (source rapport CRC 2019 page 64)



Lecture du graphique : le niveau d'autofinancement du Grand Périgueux s'est redressé en 2018 et il est plutôt stable depuis, tout en restant inférieur à la moyenne des intercommunalités et aux objectifs du Conseil communautaire

Pour information, le niveau d'épargne des communes du Grand Périgueux était de 22% en 2021 (source DGCL), par ailleurs le taux d'épargne moyen des intercommunalités était en 2018 de 18%¹⁵.

Le niveau d'épargne du budget principal du Grand Périgueux s'est redressé en 2018 sous l'effet du plan de redressement intitulé « nouvelle stratégie budgétaire ». Il est stable depuis 2018, autour de 13%, l'épargne brute devrait être de 8,8 M€ en 2021, le Grand Périgueux aurait dû disposer de 1,7 million d'€ d'épargne supplémentaire pour atteindre l'objectif fixé de 15 %.

Par ailleurs l'exercice 2021 aura vu des réalisations de recettes atypiques marquées par un triple effet qui dope l'épargne :

¹⁴ C'est-à-dire qui ne comprend pas les projets issus du programme Grand Périgueux 2030

¹⁵ Source : DGCL/ministère de la cohésion des territoires, les collectivités locales en chiffres 2020, page 49

- Un niveau important de cessions d'actifs : de 0,8 millions d'euros (CAI, 17 rue Clergerie...)
- Un produit fiscal supérieur de 1,1 millions aux notifications (dont 0,9 M€ de rôles supplémentaires issus des exercices antérieurs)
- Le chevauchement de deux régimes d'aides de la CAF : le premier qui s'est achevé en 2020 basé sur un paiement en N+1. Le second, commencé en 2021 basé sur un système d'acompte en année N (de 70%) et de solde en N+1.

Ainsi de façon tout à fait exceptionnelle les recettes de fonctionnement ont été réalisées à près de 104 % en 2021.

taux de réalisation budget principal	2017	2018	2019	2020	2021
dépenses réelles de fonctionnement	98,82%	97,00%	97,57%	93,50%	97,35 %
recettes réelles de fonctionnement	100,95%	100,71%	101,03% ¹⁶	99,2%	103,72 %

Les résultats des budgets annexes : une situation satisfaisante

Les résultats¹⁷ des budgets annexes sont satisfaisant avec des niveaux d'endettement corrects. Il faut noter que, eu égard à la durée d'amortissement des équipements concernés, un délai de désendettement de 13,2 ans est correct s'agissant d'un budget d'assainissement.

Tendanciellement, le niveau d'épargne des budgets annexes ne présente pas de difficultés à ce jour.

2022	Immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement	Eau ¹⁸
Epargne brute (en millions d'€)	0,34	2,5	1,43	0,34
Taux d'épargne	69,4%	22,2%	13,2%	
Epargne nette (en millions d'€)	0,24	1,47	0,23	0,20
Délai de désendettement (en année)	4,3	6,6	13,2	

1

¹⁶ Donnée retraitée, les recettes de cessions des terrains à vocation économique au budget ZAE ont été retirées

¹⁷ Résultats provisoires

¹⁸ Budget dissout au 31/12/2021

Le financement de l'investissement

En 2022, le programme d'investissement du Grand Périgueux est financé à hauteur de 41% par la dette.

	<i>Principal</i>	<i>Immobilier d'entreprises</i>	<i>Transport et mobilités</i>	<i>Assainissement</i>	<i>ZAE</i>	<i>Eau</i>
Remboursement dette (en millions d'€)	3,74	0,10	1,03	1,20	0,32	0,14
Emprunts nouveaux (en millions d'€)	4,02	0	3,47	5,13	1,0	0
Evolution de l'endettement	0,28	-0,10	+ 2,44	+ 3,93	+0,68	- 0,14
Dette au 31/12 (en millions d'€)	38,15	1,49	16,38	18,95	2,86	5,03
Délai de désendettement (en année)	4,3	4,3	6,6	13,2	-	3,2

	Total
Dette au 01/01/2021	75.77
Remboursements de l'exercice	6.53
Emprunts nouveaux	13.62
Dette au 31/12/2021	82.86

Les emprunts du budget EAU sont transférées au Syndicat EAU CŒUR DU PERIGORD à compter du 01/01/2022.

Encours de la dette consolidé au 01/01/2022 : 77,8 millions d'€
soit 726 €/habitant¹⁹ à un taux moyen de 1.21%

Le Grand Périgueux a réalisé 3 campagnes d'emprunts en 2021, une en milieu d'année 2021, les deux autres en fin d'année. Contrairement à l'exercice 2020 durant lequel 4 banques différentes s'étaient vu attribuer des marchés de prêts (Banque des territoires, Agence France locale, Société générale, Banque postale), l'AFL a été la seule attributaire de prêts en 2021.

¹⁹ Dont 2,2 millions d'Euros sur le budget ZAE non inclus dans le tableau ci-avant – population INSEE 2021 107 128 hab

opération	montant	budget	type de taux	durée	organisme	taux	contractualisé 2021	réalisé 2021
prêt relais quartier d'affaires	1 000 000,00 €	ZAE	fixe	2	banque postale	0,27%	-	1 000 000,00 €
Gare de Boulazac	2 000 000,00 €	Transport et mobilité	fixe	20 ans	AFL	0,60%	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Gare de Marsac sur L'Isle	550 000,00 €	Transport et mobilité	fixe	20 ans	AFL	0,60%	550 000,00 €	550 000,00 €
Gare de Razac sur l'Isle	420 000,00 €	Transport et mobilité	fixe	20 ans	AFL	0,60%	420 000,00 €	420 000,00 €
Parvis de la garde de Périgueux	500 000,00 €	Transport et mobilité	fixe	20 ans	AFL	0,60%	500 000,00 €	500 000,00 €
sous total	3 470 000,00 €						3 470 000,00 €	3 470 000,00 €
Périgueux (gare, Lakanal, St Georges)	1 000 000,00 €	Assainissement	fixe	20 ans	AFL	0,59%	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Biofiltres Saltgourde	800 000,00 €	Assainissement	fixe	20 ans	AFL	0,59%	800 000,00 €	800 000,00 €
réhabilitations	400 000,00 €	Assainissement	fixe	20 ans	AFL	0,59%	400 000,00 €	400 000,00 €
Chancelade (giratoire de la criée)	120 000,00 €	Assainissement	fixe	20 ans	AFL	0,59%	120 000,00 €	120 000,00 €
Marsac	250 000,00 €	Assainissement	fixe	20 ans	AFL	0,59%	250 000,00 €	250 000,00 €
Chamiers secteur PNRU	500 000,00 €	Assainissement	fixe	20 ans	AFL	0,59%	500 000,00 €	500 000,00 €
STEP Laurière	60 000,00 €	Assainissement	fixe	20 ans	AFL	0,59%	60 000,00 €	60 000,00 €
sous total	3 130 000,00 €						3 130 000,00 €	3 130 000,00 €
renouvellement des réseaux	2 000 000,00 €	Assainissement	fixe	20 ans	AFL	0,66%	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
sous total	2 000 000,00 €						2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Plan de relance	711 185,00 €	Principal	fixe	20 ans	AFL	0,45%	- €	711 185,00 €
piscine Niversac	1 000 000,00 €	Principal	fixe	20 ans	AFL	0,45%	- €	1 000 000,00 €
Aquacap	104 000,00 €	Principal	fixe	20 ans	AFL	0,45%	- €	104 000,00 €
Réseau d'eau pluviale	193 307,00 €	Principal	fixe	20 ans	AFL	0,45%	- €	193 307,00 €
Protocole CGLLS et habitat	1 290 590,21 €	Principal	fixe	20 ans	AFL	0,64%	1 290 590,21 €	1 290 590,21 €
aménagement routier campus de la formation	590 010,35 €	Principal	fixe	20 ans	AFL	0,64%	590 010,35 €	590 010,35 €
digue de neufont	130 000,00 €	Principal	fixe	20 ans	AFL	0,64%	130 000,00 €	130 000,00 €
sous total	4 019 093 €						2 010 601 €	4 019 093 €
total	13 619 093 €						10 610 601 €	13 619 093 €

Le stock de la dette est principalement composé d'emprunts à taux fixe (90%).

Selon la charte GISSLER, qui représente la charte de bonne conduite en matière d'emprunts, 99% de la dette du Grand Périgueux est classée A1. Elle est donc saine et sans risque.

Récapitulatif des résultats projetés de l'exercice

	Principal	immobilier d'entreprises	Transport mobilités	Assainissement	Eau
Recettes de fonctionnement	69,99	0,49	11,28	4,47	2,15
Dépenses de fonctionnement	60,82	0,13	8,61	2,76	0,57
intérêts de la dette	0,39	0,02	0,17	0,28	0,03
Epargne brute (RF-DF)	8,80	0,34	2,50	1,43	1,55
Capital de la dette	3,74	0,10	1,03	1,20	0,32
Epargne nette	5,05	0,24	1,47	0,23	1,23
Recettes d'Investissement hors emprunt	6,47	0,23	4,24	1,79	
Emprunts	4,02		3,47	5,13	1,00
Dépenses d'Investissement hors dette	15,54	0,30	7,04	6,52	
Total du budget	80,48	0,55	16,85	10,76	0,92

Taux d'épargne	12,6%	69,4%	22,2%	32%	72%
délai de désendettement au 31/12	4,3	4,3	6,6	13.2	3.2

C. Repères sur les finances du grand périgueux

Un ambitieux plan d'amélioration de l'épargne mené à terme

Afin d'appréhender au mieux la situation financière du Grand Périgueux, ses éventuelles marges de manœuvre, et les propositions budgétaires et fiscales inscrites dans les présentes orientations budgétaires, il est important de rappeler la démarche entreprise en 2017 afin d'améliorer la situation de l'épargne de l'agglomération et de préserver une vraie capacité à investir pour structurer notre territoire.

Cette stratégie budgétaire et fiscale engagée en 2017 trouve la conclusion de ses actions en 2022, par la mise en œuvre de sa partie fiscale.

En effet, 43 mesures furent votées et mises en œuvre progressivement depuis 2017, ayant pour objectifs de réduire les charges et de dynamiser certaines recettes.

Les objectifs étaient de réduire les charges de 3.11 M€, à couts constants, et d'accroître les recettes fiscales (hors versement mobilité et TEOM) de 2.45 M€, permettant par la même une amélioration de l'épargne de l'ordre de 5.5 M€.

Les résultats sont édifiants puisque 2.63 M€ d'économies sont réalisées (85% de l'objectif). Le volet concernant les recettes fiscales n'a que très peu été actionné (l'effet bases) est de 0.55 M€ (22% de l'objectif).

En effet, l'effet des crises successives qui ont touché les ménages et les entreprises n'a pas permis d'engager ce volet du plan d'action. Les élus y ont même préféré l'engagement de plans de soutien et de relance.

Pour mémoire, le plan d'économies a tout à la fois concerné certains niveaux de services public rendu, et des efforts importants demandés au personnel de l'agglomération qui s'est traduit par la suppression de 22 postes, hors les effets de transferts de compétence.

Ainsi, cette démarche volontariste et ambitieuse a permis de porter le niveau de l'épargne brute près de l'objectif fixé alors par le conseil communautaire. Il s'agissait d'atteindre un taux d'épargne brute de 15%, il est de 12.57% à fin 2021, même si ces résultats sont portés par quelques recettes « exceptionnelles ».

Pour autant, la situation doit être consolidée, et, sans considérer qu'aucune économie n'est plus possible, les marges sont aujourd'hui plus réduites sur ce champ-là.

Une situation à consolider

a) Situation comparée du Grand Périgueux

L'agglomération tient à jour une analyse comparée multicritères avec toutes les communautés d'agglomération d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine, soit 44 établissements.

On peut en tirer les principaux enseignements suivants, à fin 2020 :

- Les bases fiscales du Grand Périgueux sont inférieures de 15 % à la moyenne pour le foncier bâti, de 25% pour la CFE.
- La DGF du Grand Périgueux est inférieure à la moyenne de 19%.
- L'épargne brute est inférieure à la moyenne de 10%, soit en valeur de - 1 M€.



Le Grand Périgueux a beaucoup de moins de ressources, et moins de potentiel.

- L'encours de dette est inférieur à la moyenne de 11%.
- Le délai de désendettement est égal à la moyenne.



Le Grand Périgueux a historiquement peu de dettes, ce qui lui permet, malgré un niveau d'épargne inférieur à la moyenne, de disposer d'un délai de désendettement correct. Mais le rythme des nécessaires investissements, très largement financés par la dette, ne pourra être garanti dans la durée sans autre action sur la structure de l'épargne.

b) Evolution rétrospective

Sous l'effet de la stratégie budgétaire évoquée précédemment, les charges du Grand Périgueux ont faiblement progressé sur la période 2017-2021.

En effet, la croissance moyenne des charges est de 1.15%. C'est notamment le cas des charges de personnel qui ont baissé de 10% sur la période, intégrant les effets de transferts de compétences et notamment de la collecte des déchets ménagers au SMD3. Ces économies apparentes de transfert sont cependant transformées en charges générales afin de financer le SMD3.

Dans le même temps, les recettes ont crû de 2.44%. Cette croissance moyenne est dynamisée par les résultats de l'exercice 2021, qui compte des cessions et des rôles supplémentaires conséquents dont il ne faut pas penser qu'ils constituent des recettes récurrentes.

Ceci dit, sans considérer les résultats de 2021, la croissance moyenne des recettes est de 1.5%, soit supérieure à la progression des charges.

c) Une structure budgétaire à fort taux de rigidité

Outre le travail effectué sur la structure des charges et qui réduit à ce jour les marges supplémentaires d'économies, il est important de souligner que le Grand Périgueux a par sa nature même et par l'organisation de certaines de ses compétences un taux de rigidité des charges important, à hauteur de 52%.

En effet, la masse salariale, les attributions de compensation dues aux communes, les contingents versés aux syndicats et structures dont l'agglomération est membre et ceux de ses propres établissements (OTI, Périmouv', CIAS, maison de l'emploi et mission locale), représentent 33.7 M€ en 2021.

Dès lors, les marges de manœuvre sont étroites pour s'assurer de la pleine maîtrise du taux de progression des charges.

d) Les conclusions du premier rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

La loi de finances pour 2020 fait obligation aux EPCI de rédiger un rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation au regard des charges transférées.

Pour ce premier rapport, le Grand Périgueux a voulu faire un travail exhaustif et analyser cette évolution depuis la création de la communauté d'agglomération, en 2000.

En synthèse, il en ressort que si les transferts de charges de fonctionnement le passé, les coûts de renouvellement n’ont pas été suffisamment pris en compte, que par ailleurs le développement des compétences est fort, qu’ainsi, l’agglomération finance largement les compétences transférées par de la fiscalité et non par les attributions de compensation.

A fin 2019, les impacts de l’évolution des charges transférées et des attributions de compensation sont les suivants :

	Fonctionnement Coût compte administratif	Investissement Coût moyen annualisé
Charges transférées	6,859 M€	1,155 M€
Réduction de l'AC des communes	6,004 M€	0,640 M€
Effet inflation	0,398 M€	0,005M€
Effet « amélioration du niveau de service »	1,982 M€	1,698 M€
Compétences de création communautaires	1,206 M€	2,815 M€
Solde	-4,441 M€	-5,033 M€

Si l’essentiel de la progression des coûts de fonctionnement tient à des choix des élus du Grand Périgueux d’améliorer le niveau des services transférés ou de se saisir de compétences sans transfert d’attribution de compensation, il n’en demeure pas moins que les freins mis à la dynamique passée des recettes de l’intercommunalité, s’agissant notamment de la taxe professionnelle ou la DGF largement réformées, limitent les capacités de développement des agglomérations. Cela oblige aussi a davantage de responsabilité dans les choix des actions, sur les dépenses et sur les recettes, et à mieux travailler sur les territoires en concertation avec les communes.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

 SLOW

ID : 024-200040392-20220329-ROB_2022-DE

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I. UNE NOUVELLE STRUCTURATION BUDGÉTAIRE

Une architecture analytique qui s'adapte à la nouvelle organisation administrative

La volonté politique des élus communautaires de mettre en place une nouvelle organisation des services et de les renforcer tout en visant l'efficacité de l'institution, se traduit par des modifications de l'organigramme du Grand Périgueux.

Ainsi, les élus communautaires ont décidé de renforcer la capacité d'action du Grand Périgueux dans les domaines suivants :

- La santé et la solidarité
- L'animation démocratique et participation citoyenne (conseil de développement)
- La transition écologique (PCAET, politique énergétique, agriculture durable)
- L'environnement (politique intégrée en matière de gestion de l'eau)
- L'urbanisme opérationnel et pilotage urbain (ingénierie technique, mobilités)
- Le développement territoriale (nouvelles formes de contractualisation, appui aux communes, développement du tourisme).

Par conséquent, les maquettes budgétaires présentées par domaine de compétences aux élus sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2022, afin de correspondre au nouvel organigramme.

L'adoption de la nomenclature M57

La M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Grand Périgueux applique cette nomenclature en remplacement de la M14.

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour :

- Retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités,
- Améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

De nouvelles règles en matière budgétaire et comptable sont donc à suivre.

Elles concernent :

- La gestion pluriannuelle des crédits,
- La fongibilité des crédits. En effet, l'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Des nouveautés notables sont à souligner telles que :

- Le traitement comptable des amortissements soumis à la règle du prorata temporis ainsi le bien est amorti à compter de la date d'acquisition,
- L'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et lors d'une dépréciation de la perte de valeur d'un actif,
- La diminution du nombre d'écritures « exceptionnelles »
- Un suivi individualisé des subventions d'investissement versées.

Le changement de nomenclature est une procédure lourde pour les collectivités, particulièrement au niveau des modalités d'architecture et de suivi budgétaire, qui doit faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

Comme le précise la nomenclature M57, chaque collectivité doit se doter d'un règlement budgétaire et financier, à l'occasion de chaque renouvellement de ses membres, valable pour la durée de la mandature, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier²⁰

La nomenclature M57 prescrit l'adoption d'un règlement budgétaire et financier, sorte de « constitution financière » du Grand Périgueux. Aussi le Conseil communautaire du 30 septembre 2021 a adopté un règlement budgétaire et financier qui reprend et regroupe dans un même document des dispositions déjà votées (guide des aides, délibérations budgétaires) et les pratiques internes en matière financières.

Ce règlement acte :

- la mutualisation des fonctions financière, budgétaire et comptable entre le Grand Périgueux et les établissements publics qu'il a créé (Office de tourisme, Périmouv', CIAS, Eau cœur du Périgord)

²⁰ en ligne sur grandperigueux.fr

- le calendrier budgétaire, qui s'articule autour de temps orientations budgétaires et le vote du budget primitif
- la méthodologie budgétaire (audition de tous les services dans le cadre de conférences budgétaires sous l'autorité du Vice-Président, présentation et diffusion des maquettes remises aux élus...)
- l'inscription du budget dans une perspective pluriannuelle : plan pluriannuel d'investissement, prospective financière, autorisations de programme...
- les règles comptables particulières : amortissements au prorata temporis, provisions semi-budgétaires, ...
- l'autorisation donnée à l'autorité territoriale de réaliser des virements de crédits entre chapitres d'une même section budgétaire (hors charges de personnel)
- les règles applicables aux fonds de concours aux communes et aux subventions aux associations

Ce document est évolutif et pourra au besoin être amendé ou complété par délibération du Conseil.

D.LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES

Un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, à confirmer et à compléter

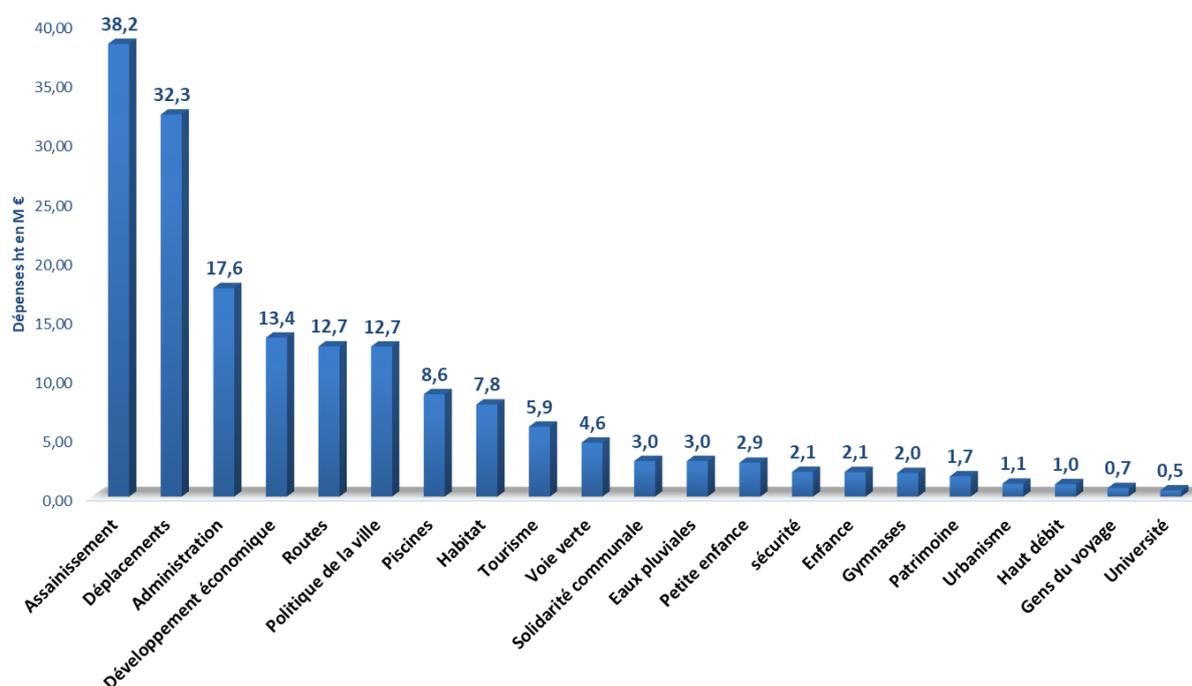
Le début du présent mandat fût propice à la définition d'une stratégie et d'une méthode pour fixer les orientations politiques et les projets d'investissement du Grand Périgueux.

Dans ce cadre, il fût décidé de déterminer rapidement un projet de territoire inscrit sur un premier temps, assez court 2021-2023, afin d'être immédiatement en action, ce projet intermédiaire s'inscrivant pour l'essentiel dans la continuité du mandat précédent. Dans le même temps décisionnel, il est choisi d'engager une démarche d'élaboration d'un nouveau projet de territoire, « Grand Périgueux 2030 », qui se construira dans une large consultation associant les citoyens de l'agglomération.

Aussi, le PPI actuel ne compte-t-il pas le programme d'actions qui ressortira de cette démarche.

Pour autant, les opérations inscrites au présent PPI sont encore importantes puisque sur la période 2022-2026, 174 M€ HT sont envisagés.

Les mobilités, l'environnement, et les grands équipements demeurent les priorités :



Ces projets se répartissent entre différents budgets comme suit :

- Budget principal : 99 M€
- Budget assainissement : 38 M€
- Budget mobilités : 31 M€
- Budget immobilier : 6 M€

Il faut rappeler que dans ces investissements, sur le seul budget principal, 4 M€ sont nécessaires chaque année à des dépenses récurrentes, pour assurer l'entretien du patrimoine, le versement des attributions de compensation d'investissement aux communes, garantir les engagements pris pour le redressement de l'office public d'HLM et les obligations de rachat auprès de l'établissement public foncier. Cela représente près de 20% du PPI.

Les principales opérations sont les suivantes :

Dans le budget principal :

▪ Aliénor :	12.6 M€
▪ Parc urbain « le silot » et passerelles :	11.2 M€
▪ Piscine de Niversac :	3.5 M€
▪ Neufont :	3.3 M€
▪ Réseaux d'eau pluviales :	3 M €
▪ Crèche câlins câlines:	2.5 M€
▪ Fonds de concours :	3 M€
▪ Gendarmerie et lotissement :	2.1 M€
▪ Réfection Aquacap :	4.8 M€
▪ IA centre « Claude Bernard » :	2.3 M€
▪ Gymnase est (Sarliac) :	1.9 M€
▪ Voie verte Charrières Escoire :	1.5 M€
▪ Restructuration VVF :	1.3 M€
▪ ALSH (Atur, Le Change, Antonne, St Amand) :	1.7 M€

Dans le budget Assainissement :

▪ Bassins Tampon de régulation des eaux :	13.5 M€
▪ Stations d'épurations (Saltgourde, Annesse et B., le Change, Cornille, St Mayme) :	5.6 M€
▪ Réhabilitation et extension de réseaux :	15 M€

Dans le budget Mobilités :

▪ PEM, passerelle et parvis gare de Pgx :	7.6M€
▪ Gare et parvis (navette ferroviaire Niversac, Boulazac, Marsac, Razac) :	4.5 M€
▪ Achats de bus :	9.5 M€
▪ Dépôt péribus et maison de la mobilité :	5,1 M€
▪ Schéma cyclable :	2.0 M€
▪ BHNS Wilson :	1.1 M€

Dans le budget Principal :

▪ Requalification EPICENTRE :	4.0 M€
▪ Campus de la formation :	1.1 M€
▪ Requalification Péri Ouest :	1.3 M€
▪ Ilôt St Gervais :	3.1 M€

La déclinaison annuelle du PPI est à ce jour constituée comme suit :

Budget principal + Immo	En M€	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses HT		32,19	28,38	23,50	14,79	5,99
Recettes*		6,55	7,46	6,10	2,87	1,03
Coût Net		25,63	20,93	17,39	11,92	4,96
Budget Mobilités						
Dépenses HT		13,89	7,41	4,18	3,08	2,20
Recettes*		2,94	1,11	0,40	-	-
Coût Net		10,96	6,30	3,78	3,08	2,20
Budget Assainissement						
Dépenses HT		6,10	9,81	9,32	7,08	5,92
Recettes		0,21	1,49	1,65	1,45	0,45
Coût Net		5,89	8,33	7,67	5,63	5,47
TOTAL						
Dépenses HT		52,19	45,61	37	24,95	14,11
Recettes		9,7	10,06	8,15	4,32	1,47
Coût Net		42,48	35,56	28,84	20,63	12,63

* : recettes hors FCTVA

On constate une baisse assez sensible des investissements sur la fin de période, ce qui s'explique d'une part par le fait qu'il s'agit là d'un programme intermédiaire, que la démarche « Grand Périgueux 2030 » viendra abonder et possiblement modifier.

En outre, dans certains budgets, notamment les mobilités et pour partie le budget principal, la réalisation du programme en cours marquera sans doute une fin de cycle, sans que le suivant ne soit à la même hauteur. En effet, l'essentiel des investissements pour la mobilité sera concrétisé, et des projets majeurs du budget principal, le Sîlot ou Aliénor, seront finalisés.

La chaîne de l'épargne

a) Le budget principal

Afin de pouvoir élaborer le programme GRAND PERIGUEUX 2030 dans des conditions optimales, il est nécessaire que le Grand Périgueux stabilise sa situation financière pour financer son PPI actuel, qui sera complété par le programme Grand Périgueux 2030.

Aussi la prospective est construite avec un double objectif à l'horizon 2026

- Disposer d'un niveau d'autofinancement correct tendant vers les 15%,
- Maintenir une capacité à investir, avec un délai de désendettement inférieur à 5 ans

La prospective budgétaire est construite sur les hypothèses suivantes, présentées en séminaire le 10 décembre : Un PPI de 99 M€ HT, qui ne comprend pas à ce stade de projets nouveaux

- Une évolution du taux de foncier bâti qui passera de 3,74 % à 4,74% en 2022 et 5,74% en 2023, soit une progression de 1,2 M€ par an, en 2022 puis en 2023.
- Une évolution du taux de TEOM selon les demandes du SMD3 (évolution prévue de 12 à 12,36 % lors du séminaire et réajustée à 12,50% depuis) soit 991 600 € de produits supplémentaires.
- Une évolution des bases foncières de 3,4% en 2022 et de 1,5% par an ensuite
- Une évolution des produits de TVA de 5,4 % en 2022 (11,56 M€) et de 2% par an ensuite
- Le passage à la redevance incitative à compter de 2023
- Une évolution baissière de la DGF : -1,5% en 2022 (-100 000 € soit 7,13 M€) et -2% par an ensuite
- Un FPIC stable (1,280 M€)
- Des emprunts à taux fixe sur 20 ans (au taux de 1%)
- 500 000 € de versement mobilité affecté au budget principal (mobilités actives, fonds de concours aux communes)
- 630 000 € de charges refacturées aux budgets annexes
- Une évolution mesurée du contingent incendie (+1,9% en 2022 soit 3,78 M€, +1,5% par an ensuite)
- Une inflation moyenne de 1,5% par an sur la période, GVT²¹ inclus

Le résultat de la prospective est le suivant :

NATURE	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025	OB 2026
<i>Recettes de fonctionnement</i>	71,73	72,77	74,03	74,41	76,62
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	64,91	65,23	65,26	65,32	65,73
<i>Total intérêts de la dette</i>	0,44	0,40	0,39	0,41	0,36
Épargne brute (RF-DF)	6,38	7,14	8,38	8,68	10,52
<i>Total capital de la dette</i>	3,71	3,56	3,42	3,85	3,62
Épargne nette	2,67	3,58	4,95	4,84	6,91
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	17,38	16,63	15,84	12,88	9,75
<i>cessions d'actifs*</i>	2,00				
<i>Emprunts</i>	19,63	6,45	10,07	-	-
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	36,63	30,05	24,97	15,16	6,41
Total du budget	105,7	99,2	94,0	84,7	76,1
<i>Taux d'épargne</i>	9%	10%	11%	12%	14%
<i>Encours au 31/12</i>	54	46	53	49	45
<i>délai de désendettement au 31/12</i>	8,5	6,4	6,3	5,6	4,3

²¹ Glissement Vieillesse Technicité : évolution de la masse salariale en fonction de l'évolution de l'âge et des grades des agents

Avec les dispositions vues ci-avant, notamment une évolution des propriétés bâties et de TEOM, l'autofinancement de fin de période de désendettement reste bon

Le niveau des cessions d'actifs sera important en 2022, avec la vente du siège et du moulin de Capelot. Les cessions d'actifs sont budgétairement prévues en recettes d'investissement et réalisées en recettes de fonctionnement, elles viendront donc majorer le niveau d'épargne en fin d'exercice.

b) Le budget « mobilités »

Pour mémoire ce budget est essentiellement financé, à un peu moins de 90 %, par le versement mobilité, puis par les recettes tarifaires.

Pour rappel les hypothèses du modèle présenté lors du séminaire du 10 décembre étaient les suivantes :

- Versement mobilité porté à 1,40 % à compter juillet 2023
- Emprunt à taux fixe sur 20 ans (taux de 1%)
- 500 000 € de versement mobilité affecté au budget principal (mobilités actives, fonds de concours aux communes)
- 850 000 € par an pour le financement de la navette ferroviaire.

Par ailleurs, le nouveau contrat d'obligations de services publics avec Périmouv' intègre de nouvelles missions, avec effet au 1^{er} janvier 2022 :

Les missions nouvelles confiées à Périmouv' :

- Transport scolaire
- Conseil en mobilités pour les entreprises et administration
- Entretien des biens du réseau
- Mise en œuvre de mobilités décarbonées (Périverlo)

NATURE	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025	OB 2026
Recettes de fonctionnement	11,45	12,66	13,66	13,70	13,70
Dépenses de fonctionnement	9,92	10,26	10,33	10,52	10,68
Intérêts de la dette	0,19	0,22	0,22	0,22	0,19
Épargne brute (RF-DF)	1,34	2,17	3,11	2,95	2,82
Capital de la dette	1,39	1,90	1,95	1,13	1,02
Épargne nette	- 0,05	0,27	1,16	1,82	1,80
Recettes d'Investissement hors emprunt	6,66	2,88	2,61	3,15	2,95
Emprunts	11,06	2,45	3,07	-	-
Dépenses d'Investissement hors dette	15,39	7,94	4,24	3,14	2,20
Total du budget	26,89	20,32	16,74	15,01	14,10
Taux d'épargne	12%	17%	23%	22%	21%
Encours au 31/12	26,04	26,60	27,72	26,59	25,56
délai de désendettement au 31/12	19	12	9	9	9

La situation financière est très tendue et s'améliore ensuite. Le taux d'intérêt est de 2,25 % en 2022 mais il se redresse à partir de 2023 pour se stabiliser autour de 20 %. Le délai de désendettement est légèrement inférieur à 10 ans en fin de période, il est donc à surveiller. Le niveau de la dette baisse légèrement à compter de 2025. Le budget mobilités comporte un aléa concernant la subvention d'équilibre à apporter pour le fonctionnement de la navette ferroviaire.

c) Le budget immobilier d'entreprises

Ce budget a vocation à contrôler l'équilibre des opérations de gestion du patrimoine privé bâti, loué à des tiers privé, principalement des entreprises. Il portera notamment les opérations de construction de la Gendarmerie de Vergt et de reconstruction du Village vacances de Sorges-et-Ligueux.

NATURE	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025	OB 2026
Recettes de fonctionnement	0,44	0,47	0,50	0,49	0,49
Dépenses de fonctionnement	0,16	0,15	0,15	0,15	0,15
Total intérêts	0,02	0,02	0,02	0,02	0,03
épargne brute (RF-DF)	0,27	0,30	0,32	0,32	0,32
Capital de la dette	0,09	0,10	0,16	0,10	0,11
épargne nette	0,18	0,20	0,16	0,21	0,21
Recettes d'Investissement hors emprunt	0,10	0,47	0,20	-	0,50
Emprunts	0,16	1,24	1,37	1,40	-
Dépenses d'Investissement hors dette	0,44	1,91	1,73	1,62	0,24
Total du budget	0,70	2,19	2,07	1,90	0,52
Taux d'épargne	18%	12%	9%	6%	7%
Encours au 31/12	1,47	2,51	3,72	4,91	4,71
délai de désendettement au 31/12	5,51	8,34	11,45	15,48	14,87

Le montant de l'épargne de ce budget est stable. Ce budget comprend des opérations immobilières placées dans le champ concurrentiel, il est donc très fortement financé par la dette. Le délai de désendettement en fin de période est de 15 ans. Même s'il est cohérent pour des opérations immobilières, il doit être considéré comme un maximum. Une attention particulière devra donc être apportée sur la maîtrise du coût des opérations qu'il comporte.

d) Le budget assainissement

Le budget assainissement porte des opérations qui par nature s'amortissent sur des durées longues, en conséquence il peut supporter des délais de désendettement plus élevés que le budget principal, jusqu'à 20 ans.

NATURE	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025	OB 2026	
Recettes de fonctionnement	5,42	5,47	5,47	5,44	5,44	
Dépenses de fonctionnement	2,97	2,91	2,92	2,94	2,96	
total Intérêts de la dette	0,28	0,29	0,30	0,30	0,27	
épargne brute (RF-DF)	2,17	2,28	2,25	2,20	2,22	
total Capital de la dette	1,31	1,59	1,87	1,12	1,05	
épargne nette	0,87	0,69	0,38	1,08	1,17	
Recettes d'Investissement hors emprunt	1,65	1,49	3,82	3,73	2,70	
Emprunts	5,98	6,11	7,33	0,44	4,96	
Dépenses d'Investissement hors dette	6,10	9,82	9,32	7,08	5,92	
Total du budget	10,66	14,60	14,41	11,45	10,20	
Taux d'épargne	40%	42%	41%	40%	41%	
délai de désendettement au 31/12		11	12	15	15	17

Les ratios financiers de ce budget sont satisfaisants. Le délai de désendettement de 17 ans n'est pas problématique pour une compétence supportant des investissements de très long terme.

e) Le budget ZAE

Pour faire suite aux exigences de la comptabilité M14 et aux observations de la chambre régionale des comptes, le budget ZAE est suivi en comptabilité de stock.

Cette comptabilité se justifie par le fait que les terrains aménagés n'ont pas vocation à entrer dans le patrimoine de la collectivité puisque leur cession est présumée rapide, on parle d'actif circulant. L'ensemble des travaux et des cessions sont donc comptabilisés en section de fonctionnement.

Par le biais des opérations d'ordre, le résultat de fonctionnement correspondra à la différence entre la valeur vénale des terrains vendus et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur coût de production : acquisition, viabilisation et frais annexes).

Ainsi le résultat de commercialisation donnera lieu à la fin de la commercialisation de chaque zone, soit d'un reversement au budget principal (si excédent) soit d'une subvention apportée par le budget principal (déficit). L'éventuel déséquilibre financier de commercialisation d'une zone peut donc avoir un impact important, en section de fonctionnement, sur le budget principal.

Par le biais d'écritures d'ordre budgétaire, le résultat d'investissement correspondra à la différence entre la production des terrains, dette incluse, et leurs cessions.

Pour 2021 les ventes ont été les suivantes :

	Prix de vente (€)	Superficie (m ²)	Valeur comptable (€)
cession siège tranche 2	569 010	4 377	627 662
cession soline - QA	353 210	1 854	265 864
cession Sci cztd - Caussade	44 474	2 079	42 141
cession Lassimouillas grand font	18 579	42 225	-
cession MD Borie-Porte	48 700	1 948	52 596
cession SCI COPO Rampinsolle	12 000	2 690	11 621
vente AGCP - cré@vallée	170 000	3 400	105 604
vente FAMCOR - les Rebières	31 770	1 765	44 478
ventes H7	3 228	5 380	-
ventes agri synergie	103 500	4 500	120 600
ventes Sci Bonabeau	33 320	1 666	33 753
vente LFGK	45 088	2 879	58 329
vente SMD3	28 500	1 431	6 182
vente CMGO La Douze	6 098	24 045	145 232
vente AGEMA le Suchet	384 512	14 935	376 362
	1 851 989	115 174	1 890 423

La valeur comptable des terrains cédés est légèrement inférieure au prix de vente (38 434 € de moins-value soit 2% de la valeur des terrains).

Au cours de l'exercice, les stocks de terrains ont évolué de la façon suivante :

Évolution des stocks de terrains aménagés	
stock de terrain au 01/01/2021	14 339 023 €
déstockage 2021	1 893 739 €
stock constitué (achat et travaux)	351 219 €
transfert de frais financiers dans le stock	23 617 €
transfert de frais annexes dans le stock	214 277 €
stock au 31/12/2021	13 034 397 €

La prospective du budget ZAE est la suivante :

NATURE	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025	OB 2026
Recettes de fonctionnement	4,96	7,81	1,89	1,33	0,05
Dépenses de fonctionnement	1,72	4,66	0,48	0,35	0,35
total Intérêts de la dette	0,04	0,03	0,03	0,02	-
total Capital de la dette	0,38	1,48	0,79	0,33	0,18
Emprunts	-	-	-	-	0,48
Total du budget	2,13	6,17	1,30	0,69	0,53
stocks au 31/12	9,55	6,40	4,99	4,00	4,30
dette au 31/12	2,48	1,00	0,21	-	0,30

Les dépenses de fonctionnement, sur la période quinquennale, sont évaluées à 4,2 millions d'€ pour la construction du parc de Cré@vallée est et 1,4 millions d'€ foncières.

Les recettes espérées sont de 15,5 millions d'€ dont 4,9 M€ sur Cré@vallée est, 4,5 M€ sur le quartier d'affaires et 2 M€ Borie Porte.

Ces données ne prennent pas en compte à ce stade une éventuelle participation du Grand Périgueux à la construction d'un nouveau giratoire.

Le rythme de déstockage des terrains est rapide. Si les viabilisations et les ventes prévues se confirment, ce budget ne portera plus de dette.

E. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Les orientations budgétaires 2022 du budget principal

A. La fiscalité pour 2022

Comme évoqué précédemment, le Grand Périgueux a mis en œuvre un plan de redressement de l'épargne qui s'est traduit par des mesures d'économies. Cette stratégie budgétaire décidée en 2017 reposait également sur des actions sur les ressources et notamment sur la fiscalité « ménages ».

Face à différents contextes, sociaux, puis la crise pandémique, seules les mesures d'économies ont été réalisées.

Même si cet engagement fort a permis le relèvement du niveau de l'épargne et le maintien d'un bon niveau d'équipement du territoire, la situation du Grand Périgueux, sans être fragile, doit être consolidée, notamment dans la perspective des très prochaines orientations qui traduiront le projet de territoire de GP 2030.

Aussi, afin d'assurer des marges financières suffisantes est-il nécessaire de mettre en œuvre les orientations fiscales prévues en 2017, et donc de majorer la taxe foncière d'1 point en 2022, puis 1 point en 2023. Cette décision traduira en moyenne une progression de l'ordre de 25 € par foyer fiscal par an.

Par ailleurs, il est proposé dans le champ des mobilités, et afin de faire face à la charge des investissements, mais aussi de la concrétisation de la navette ferroviaire pour laquelle la Région appelle le Grand Périgueux en participation à hauteur de plus de 800 000 € par an, de majorer l'évolution prévue du versement mobilité de 0.05 point en 2022 puis de 0.05 point en 2023. Ainsi le taux du versement mobilité évoluerait de 0,15 points en juillet 2022 puis en juillet 2023 pour atteindre 1,55%.

Ainsi, les taux soumis au conseil communautaire seraient les suivants

	2021	2022
Taxe d'habitation	7.51%	7.51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.74%	4.74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4.73%	4.73%
Cotisation foncière des entreprises	27.76%	27.76%
Taxe d'enlèvement des déchets ménagers	12%	12,50%
Versement Transport	1,25%	1.40%
Coefficient TASCOT	1.20	1.20

B. Un autofinancement en hausse mais toujours en deçà des objectifs

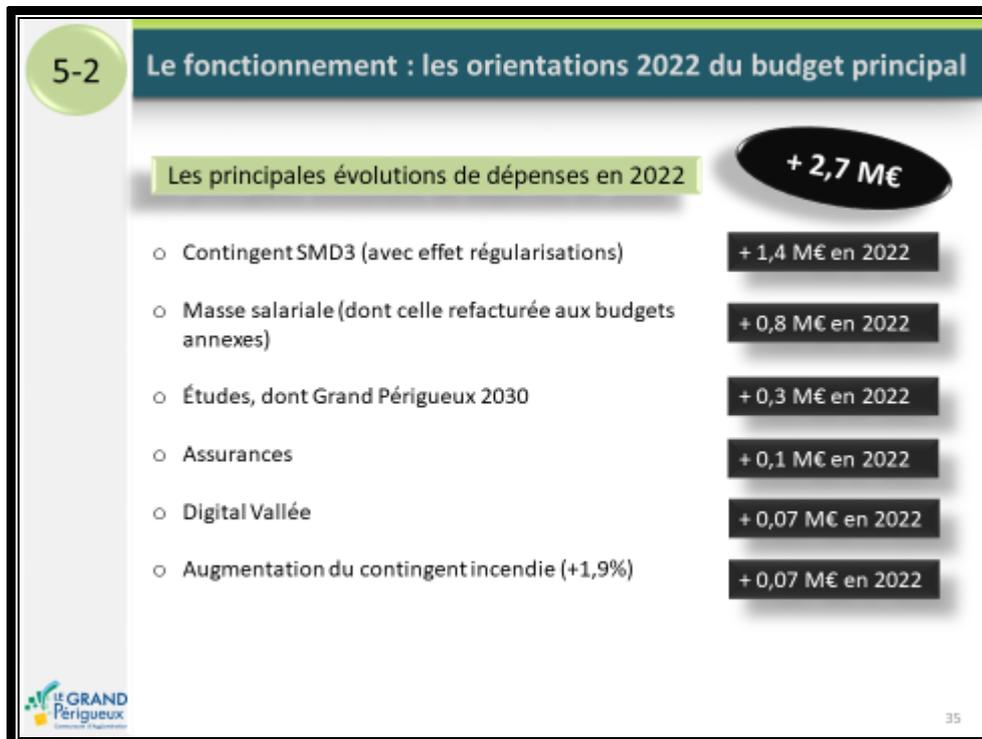
Budgétairement l'autofinancement progresse de 4,62 à 6,38 M€ soit de 1,8 M€, auquel il faudra rajouter le produit des cessions.

Avec le jeu des taux de réalisation, l'autofinancement espéré au compte administratif 2022 se situerait entre 9 et 10 M€, toujours en deçà de l'objectif de 15% malgré des cessions importantes, à hauteur de 2M€ (vente du siège notamment).

	Budget 2021	pré CA 2021	taux de réalisation	OB 2022	perspectives évolution du budget
Recettes de fonctionnement	67,49	70,00	103,7%	71,73	6,3%
Dépenses de fonctionnement	62,38	60,82	97,5%	64,91	4,1%
intérêts de la dette	0,48	0,39	80%	0,44	-8%
Épargne brute (RF-DF)	4,62	8,80	190%	6,38	38%
Capital de la dette	3,76	3,74	100%	3,71	-1%
Épargne nette	0,86	5,05	588%	2,67	210%
Recettes d'Investissement hors emprunt	9,65	6,47	67,0%	17,38	80%
cessions d'actifs*				2,00	
Emprunts	13,72	4,02	29,3%	19,63	43%
Dépenses d'Investissement hors dette	25,02	15,54	62,1%	36,63	46%
Total du budget	91,65	80,48	88%	105,7	15%

RAPPEL : Le niveau des cessions d'actifs sera important en 2022, avec la vente du siège et du moulin de Capelot. Les cessions d'actifs sont budgétairement prévues en recettes d'investissement et réalisées en recettes de fonctionnement, elles viendront donc majorer le niveau d'épargne en fin d'exercice.

L'exercice 2022 sera marqué par une forte progression des produits (+6,3%) et des charges (+4,1%) qui peut s'expliquer de la façon suivante :



C. L'évolution de la section de fonctionnement

- Évolution des dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement hors dette	budget 2021	OB 2022	évolutions 2021/2022
Att. compensation	13,33	13,30	-0,2%
gestion des déchets	11,63	12,94	11,2%
petite enfance	8,83	8,99	1,8%
administration générale et	5,85	6,70	14,5%
Contingent incendie/DPCI	3,79	3,86	1,8%
enfance	3,00	3,19	6,4%
Piscines, sports, loisirs	2,48	2,75	11,3%
Tourisme	1,80	2,03	12,8%
économie	1,53	1,71	11,8%
FNGIR	1,66	1,66	0,0%
Solidarité	1,50	1,50	0,0%
budgets et établissements rattachés	1,20	1,41	17,0%
partenariats	0,61	0,61	0,0%
Université	0,47	0,64	35,0%
Rivières, GEMAPI, pluviales	0,72	0,62	-13,9%
Habitat	0,54	0,58	6,8%
Stratégie/Urba/dév durable	1,26	-	-100,0%
urbanisme et planification		0,52	0,0%
Politique de la ville	0,60	0,53	-12,0%
CIAS	0,28	0,44	58,0%
Gens du voyage	0,41	0,36	-12,1%
cohésion territoriale		0,33	0,0%
Communication	0,21	0,23	12,2%
autres compétences	0,67	0,82	23,2%
Total budget principal	62,38	64,91	4,1%

Globalement les dépenses augmentent à 4,1 % soit plus que l'inflation, et par voie de conséquence, plus que les bases fiscales (revalorisées à 3,4 %).

L'évolution la plus importante en valeur concerne un contingent obligatoire, la participation au SMD3. En 2022, l'appel de fonds du SMD3 sera majoré de 1,3 M€, dont 272 000 € de régularisations au titre de 2021. Dans le même temps, les autres contingents obligatoires évoluent peu.

Concernant **l'administration et la démocratie locale**, le budget, notamment du fait :

- Des effets du nouvel organigramme pour 540 000 €
- Des études pour le déploiement de GRAND PERIGUEUX 2030 pour 150 000 €
- De la majoration des frais liés aux élus, par l'inscription de la totalité de l'enveloppe dévolue à leurs frais de formation pour 100 000 €
- De la majoration des frais d'assurances pour 100 000 €
- De l'inscription d'une ligne de crédit au titre de la démocratie participative et du Conseil de développement (40 000 €)
- Du transfert des crédits relatifs au SIG²² (pour 80 000 €) de l'ancienne direction de la stratégie territoriale vers celle de l'administration et de la démocratie
- Du déploiement de l'audit subventionné sur la cyber sécurité (90 000 €)

Concernant les **centres de loisirs**, l'évolution des orientations de l'ordre de 200 000 € s'explique par l'ouverture en journée pleine le mercredi des centres de loisirs de Coulounieix-Chamiers et Chancelade. Surtout la prospective budgétaire est basée sur le retour à une activité « normale » sur les vacances, jusqu'ici touchée par la crise sanitaire et l'abandon de plusieurs projets de séjours et de camps.

La rubrique **tourisme** est majorée de 200 000 €, dont la moitié concerne les indemnités dues aux gérants de la guinguette de Neufont pour les pertes d'exploitation liées aux travaux et l'indemnité d'éviction.

La rubrique **économie** subit un effet de transfert de la participation au SMAD, à hauteur de 314 000 € qui était imputée précédemment sur la direction de la stratégie territoriale. Elle comprend également plusieurs études pour la création de nouvelle ZAE (50 000 €), en revanche les crédits relatifs aux subventions aux commerces fermés pendant la crise sanitaire (225 000 €) ne sont pas reconduits.

La ligne **université** progresse nettement du fait de l'inscription, au stade des orientations budgétaires de 2 exercices pour le soutien à la première année de médecine (PACES) ainsi que du doublement de la subvention en nature au profit de l'université (prestation de ménage)

²² Système d'information géographique

- Évolution des recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	Budget 2021	OB 2022	évolutions 2021/2022
Gestion des déchets dont TEOM	12,89	13,89	7,8%
TVA+ THRS	11,68	12,38	6,1%
Cot. foncière entreprises	7,89	8,22	4,2%
DGF	7,24	7,09	-2,0%
Taxes foncières (bâti et non bâti)	4,66	6,01	29,1%
Cot.VA des entreprises	5,40	5,39	-0,2%
Petite enfance	5,17	5,21	0,7%
Taxe surfaces commerciales	2,14	2,19	2,3%
budgets et établissements rattachés	1,55	1,91	23,5%
Tourisme dont taxe de séjour	0,81	1,40	73,9%
FPIC	1,43	1,28	-10,5%
Allocations compensatrices	1,24	1,24	-0,2%
Enfance	1,10	1,05	-4,8%
Piscines, sports, loisirs	0,33	0,74	124,1%
Impôts entreprises de réseau	0,55	0,57	3,2%
GEMAPI	0,55	0,55	0,0%
Versement Mobilité	0,50	0,50	0,0%
Administration générale et démocratie	0,44	0,40	-8,8%
foncier ZAE et TA	0,19	0,29	51,9%
Stratégie, urbanisme et développement durable	0,33		
urbanisme et planification	-	0,26	
Gens du voyage	0,29	0,24	-16,1%
Habitat	0,24	0,23	-3,4%
autres (pol ville, santé, AC, cohésion territ)	0,89	0,71	-20,8%
Total budget principal	67,49	71,73	6,28%

Les recettes de fonctionnement sont sensiblement en hausse, de 6,28%, par rapport au budget 2021.

Le produit de **foncier bâti** augmente de 1,2 M€ en 2022, soit 1 point de taux. Cet effort fiscal sera à nouveau reconduit en 2023.

Le produit de **TEOM** augmente de 1 M€. On peut noter à ce stade le différentiel de 300 000 € entre le produit et les charges liées à la collecte des déchets, qui impactera l'épargne du budget principal.

Les recettes liées au **tourisme** évoluent sensiblement notamment du fait de la taxe de séjour, qui sera dorénavant collectée par le Grand Périgueux et reversée (hors part départementale au Grand Périgueux).

Le **FPIC** est présumé acquis au niveau de 2020. Il avait été en 2021 le vecteur de la participation des communes dans le cadre du plan d'aide aux commerces fermés.

Le niveau de redevance sur les piscines est présumé revenir à son niveau de 740 000 €, soit plus du double de 2021.

Par chapitre les orientations budgétaires sont les suivantes :

Les dépenses :

Dépenses	2022
charges générales	19,67
charges de personnel	19,75
atténuations de produits	16,31
autres charges de gestion	8,53
intérêts de la dette	0,44
provisions	0,20

Les recettes :

Recettes	2022
impôts et taxes	51,02
subventions/participations	11,72
atténuation de charges	0,18
redevances	8,41
autre	0,40

D. L'évolution de la masse salariale

En 2017, lors de l'élaboration du plan d'économie, la masse salariale du Grand Périgueux était de 20.4M€. En 2021, elle est de 18.34 M€, soit une baisse de 10%.

Certains mouvements de compétences, notamment le transfert de la collecte des déchets ménagers au SMD3, expliquent cela, mais hors ces transferts, l'agglomération a réduit ses effectifs de 22 agents, soit une économie budgétaire nette de 0.9 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021	
Effectifs au 1 ^{er} janvier	558	549	522	531	471	→ - 87 (-16%)
Evolution suite à transferts de compét.		-14	+10	-61		→ - 65 (-12%)
Autres évolutions	-9	-13	-1	+1		→ - 22 (-4%)

- déchèteries

↑

+ Assainissement et Eau

↑

- Collecte – Aéroport

↑

En 2022, la masse salariale connaîtra une progression sous l'effet du nouvel organigramme voté en mars 2021 et qui vise à mieux structurer l'agglomération pour faire face aux enjeux du nouveau mandat.

Il se traduit par des fonctions nouvelles et des renforcements, au sein d'une organisation remaniée.

Création de fonctions nouvelles

- Urbanisme opérationnel
- Transition écologique/énergétique/PCAET
- Démocratie participative et pacte de gouvernance
- Ingénierie de montage de projet au profit des communes (service mutualisé)
- Ingénierie Transports Mobilités (régie Périmouv' → Bureau d'études pour l'Agglo)

Renforcements

- Services techniques (dessinateur projeteur+ chargé opération Sîlot)
- Office de tourisme intercommunal (volet administratif)
- Eau Assainissement

15 postes à pourvoir

En outre le recrutement du directeur général adjoint chargé du développement territorial (DGA-D) est inclus.

La mise en œuvre de ce programme est progressive. A ce jour, 10 recrutements sont finalisés ou en cours.

Dans ce cadre, la masse salariale progressera comme suit :

	BP 2021	OB 2022	Evol.
ADMINISTRATION	1 181 200	1 283 800	8,69%
ACCUEIL DE LOISIRS	2 155 200	2 219 400	2,98%
COMMUNICATION	180 000	184 000	2,22%
CRECHES	7 895 000	7 918 300	0,30%
CLIMAT-TRANSITION ECOLOGIQUE		117 000	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	435 000	392 000	-9,89%
ELUS	125 000	119 000	-4,80%
FINANCES	350 000	340 000	-2,86%
GESTION DU PATRIMOINE	900 000	926 200	2,91%
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	171 000	141 000	-17,54%
SANTE SOLIDARITE		139 000	
HABITAT	146 000	170 000	16,44%
INFORMATIQUE	260 000	310 700	19,50%
MAITRISE D'OUVRAGE	326 000	383 000	17,48%
GESTION DES PISCINES	1 437 000	1 441 500	0,31%
POLITIQUE DE LA VILLE	233 000	202 200	-13,22%
POLITIQUE CONTRACTUELLE		169 500	
RESSOURCES HUMAINES	475 000	530 000	11,58%
SECRETARIAT GENERAL	420 000	470 000	11,90%
STRATEGIES TERRITORIALES	244 000		-100,00%
TOURISME	395 000	426 000	7,85%
UNIVERSITE	36 000	67 000	86,11%
URBANISME	367 000	400 000	8,99%
MOBILITES	140 000	255 000	82,14%
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	198 000	197 000	-0,51%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF / EAU	849 000	948 700	11,74%
TOTAL	18 918 400	19 750 300	4,40%

Il est à souligner la difficile comparaison par service entre 2021 et 2022, outre les recrutements décidés, du fait des modifications de l'architecture de l'organigramme et donc de certains services.

Egalement, il est utile de préciser que la progression de 4.4% sera atténuée en coût net de la progression des nouvelles mises à disposition d'agents, notamment auprès de l'EPIC Périmouv'.

En effet, au total le GP mettra 3.5 équivalent temps plein de plus qu'en 2021 à disposition d'autres structures, donc contre remboursement. Ainsi, la masse salariale est en croissance nette, de BP à OB, de 3.25%.

Des investissements envisagés à un niveau important

Budgétairement, le montant des investissements de l'exercice 2022 devrait être de 58 M€ hors dette. Les principales opérations d'investissement sont retracées dans des autorisations de programme présentées ci-dessous.²³

Les autorisations de programme correspondent au montant maximal pouvant être mobilisé pour le ou les projets auxquels elles se rapportent. Elles sont réparties en crédits de paiements, qui ont valeur budgétaire année par année et qui sont repris dans le budget de l'exercice. Les programmes et leurs montants peuvent être modifiés par délibération simple du Conseil, les crédits de paiement (CP) peuvent être modifiés par le Conseil dans le cadre de délibérations budgétaires avec l'obligation d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Pour des raisons pratiques, les autorisations des programmes sont classées en deux catégories :

- les dépenses de transfert ou investissements indirects : fonds de concours, subventions d'investissement...
- les dépenses d'équipements, ou investissements directs

A. Les principales dépenses d'intervention

Les investissements indirects : il s'agit des dépenses d'intervention au profit de tiers (subventions, fonds de concours...)

Objet du programme	Total programme	Réalisations de l'exercice 2021	réalisations cumulées au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Protocole CGLLS - Périgord Habitat, Remise à niveau du parc 2017	3 900 000 €	350 000 €	1 550 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Protocole CGLLS - PERIGORD HABITAT - Travaux d'investissement	1 000 000 €	132 897 €	272 975 €	236 525 €	166 666 €	166 665 €
Protocole CGLLS - PERIGORD HABITAT - Aide à la démol et réhabilitation	3 129 110 €	299 416 €	446 416 €	1 225 378 €	820 503 €	333 450 €
PROTOCOLE CGLLS - PERIGORD HABITAT - Construction	1 050 300 €	128 927 €	219 449 €	156 750 €	227 627 €	212 100 €
Aide à la commune de Coulounieix Chamiers (équipements publics)	1 055 000 €		- €	183 000 €	352 000 €	220 000 €
Aides économiques (FISAC / EPARECA)	196 080 €		106 080 €		90 000 €	
Aides à la pierre (Amélia)	1 629 890 €	318 549 €	528 440 €	400 000 €	300 000 €	200 000 €

²³ Les tableaux suivants comprennent toutes les AP mais seules les CP 2022,2023 et 2024 sont présentés. Pour le détail complet voir la délibération du 16 décembre 2021

Réhabilitation et extension du campus Périgord	855 000 €		420 000 €			
Aides directes aux entreprises	1 571 958 €	120 374 €	692 332 €	120 000 €	250 000 €	250 000 €
Aides aux projets économiques publics	202 000 €	39 207 €	54 207 €	80 000 €	67 000 €	
Fonds de soutien COVID 19	470 000 €	250 000 €	470 000 €			
Aide aux projets touristiques (appel à projets)	756 400 €	105 240 €	131 640 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Participation aux travaux de rénovation de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac-Sarlat	150 090 €	50 009 €	149 999 €			
Haltes ferroviaires de Boulazac/Niversac/Marsac - concours SNCF	9 450 000 €	1 830 969 €	4 360 776 €	4 000 000 €	720 192 €	
TOTAL	27 121 271 €	3 681 391€	10 285 560 €	7 486 653, €	3 643 988 €	2 032 215 €

Concernant la politique de l'habitat les inscriptions budgétaires ne comprendront que des engagements actés par décision ou délibération²⁴.

B. Les principales dépenses d'équipement

Les investissements directs : il s'agit des acquisitions, études et travaux réalisés par le Grand Périgueux directement.

Objet du programme	Total programme	réalisations de l'exercice 2021	réalisations cumulées au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Construction du pôle de service mutualisé ALIENOR	20 988 902 €	2 860 910 €	3 837 907 €	10 056 000 €	4 848 000 €	84 000 €
Gendarmerie à Vergt	2 100 539 €	720 €	13 259 €	318 000 €	1 740 000 €	20 000 €
Réfection RD 5 E2	2 861 760 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	396 000 €
Plan de relance "petits travaux d'investissements"	2 000 000 €	1 153 038 €	1 163 178 €	520 652 €	0 €	
Procédures intercommunales	1 294 313 €	119 739 €	123 851 €	235 000 €	156 000 €	250 000 €
Procédures communales et patrimoniales	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €

²⁴ Pour plus d'explications, se reporter à la page 109

Campus de la formation de Boulazac I.M : piétonisation et aménagement de sécurité	3 369 626 €	815 933 €	974 759 €			
Réhabilitation des passerelles (Japhet et Barnabé)	1 332 099 €	15 362 €	16 461 €	960 000 €	324 000 €	0 €
Voie verte Antonne-Escoire / Escoire - Savignac	1 730 508 €	1 372 €	1 372 €	138 000 €	1 236 000 €	336 000 €
Itinéraires alternatifs Sud Est (St Laurent-Atur)	3 056 350 €	28 341 €	148 455 €	995 000 €	1 880 000 €	0 €
Itinéraires alternatifs Sud Ouest (Marival)	4 268 000 €	2 200 €	8 200 €	120 000 €	660 000 €	2 630 000 €
Itinéraires alternatifs Nord Est (Trélissac - Cornille - Agonac)	2 138 128 €	272 692 €	422 320 €	375 000 €	1 000 000 €	335 000 €
Itinéraires alternatifs Nord (Trélissac)	227 999 €	4 156 €	187 114 €	20 000 €	20 000 €	0 €
Itinéraires alternatifs Centre (Pgx Claude Bernard)	3 659 626 €	277 €	791 747 €	99 600 €	400 000 €	745 200 €
Gymnase de Sarliac	2 400 369 €	0 €	3 969 €	20 400 €	129 600 €	1 119 600 €
Voirie EPICENTRE	1 966 331 €	0 €	0 €	1 717 200 €	240 000 €	0 €
Amélioration du réseau	1 097 000 €	267 983 €	267 983 €	284 777 €		
Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines (BAS CHAMIERES / PKG POLE ESS / PASSERELLE POLE ESS)	13 990 109 €	123 879 €	403 470 €	336 600 €	1 560 000 €	5 803 200 €
Reconstruction crèche Calins Calines	2 965 200 €	0 €	0 €	75 600 €	720 000 €	1 440 000 €
Rénovation des centres de loisirs (Milhac et St Amand)	391 200 €	2 679 €	2 679 €	355 200 €	0 €	0 €
Crèche clos chassaing	2 652 156 €	1 079 €	2 638 956 €	13 200 €	0 €	0 €
Reconstruction crèche des Arènes	0 €		0 €			
Aquacap - réparation	5 858 559 €	57 381 €	83 940 €	1 056 000 €	3 480 000 €	1 200 000 €
Piscine de Boulazac Isle Manoire	9 897 764 €	3 844 722 €	4 533 286 €	3 770 400 €	145 200 €	109 200 €
Etang de Neufont à St Amand : base de loisirs + digue+guinguette	4 185 973 €	484 806 €	621 979 €	1 339 200 €	1 200 000 €	240 000 €
Camping Neufont	1 080 000 €		0 €	600 000 €	480 000 €	
Reconstruction du VVF de Sorges	1 659 853 €	873 €	155 143 €	180 000 €	660 000 €	660 583 €
Mise en accessibilité des arrêts de bus (ADAP'quai)	1 040 582 €	18 896 €	399 478 €	480 000 €	120 000 €	0 €
Construction du dépôt de Péribus	5 550 074 €	0 €	24 074 €	1 200 000 €	2 040 000 €	1 800 000 €
Parkings relais	226 352 €	0 €	226 352 €	0 €	0 €	0 €
Pôle d'échanges multimodal de Périgueux (Phase 1)	2 312 066 €	0 €	2 132 066 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

SLOW

4 356 000 € 1 900 000 € 100 000 €

ID : 024-200040392-20220329-ROB_2022-DE

Passerelle gare de Périgueux (Passerelle + Acquisitions+démolition)	10 679 169 €	1 928 866 €	3 159 465 €			
Travaux parvis de la gare de Périgueux	4 268 475 €	892 026 €	1 047 324 €	2 712 000 €	360 000 €	0 €
Parvis halte ferroviaire de Niversac	655 908 €	0 €	655 908 €	0 €	0 €	0 €
Voies BHNS	7 910 728 €	168 686 €	5 094 650 €	1 593 600 €	576 000 €	0 €
Aires de covoiturage	718 231 €	124 563 €	270 794 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Aménagement du parvis de la gare de Razac	586 645 €	510 605 €	533 251 €	30 000 €	0 €	0 €
Aménagement du parvis de la halte de Marsac	746 000 €	9 214 €	9 214 €	360 000 €	360 000 €	0 €
Aménagement du parvis de la halte de Boulazac	1 006 738 €	911 098 €	957 835 €	0 €	0 €	0 €
Schéma cyclable d'agglomération (vélos et équipements)	806 031 €	162 215 €	613 246 €	100 000 €	67 500 €	0 €
Schéma cyclable d'agglomération (piste et bandes cyclables, aide aux communes)	930 000 €	61 322 €	61 322 €	300 000 €	300 000 €	0 €
Achat bus	9 726 551 €		2 226 551 €	1 500 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Création SA (collecte et traitement)	3 303 500 €		0 €	1 616 500 €	1 580 000 €	107 000 €
Construction ouvrages (régulation, traitement)	13 193 300 €		0 €	260 000 €	5 718 000 €	4 785 300 €
Réhabilitation réseaux	19 653 100 €		0 €	4 071 300 €	4 744 300 €	7 040 000 €
Extension réseaux	3 009 000 €		0 €	661 000 €	450 000 €	486 000 €
Réhabilitation PR	485 000 €		0 €	98 600 €	139 700 €	7 000 €
Construction PR	725 000 €		0 €		25 000 €	500 000 €
Réhabilitation STEP	5 344 000 €		0 €	2 165 000 €	1 550 000 €	1 220 000 €
Etudes Diagnostique SA	1 438 800 €		0 €	320 000 €	507 000 €	511 800 €
Débitmétrie et Télégestion (Fourniture équipements)	763 500 €		0 €	685 000 €	78 500 €	
TOTAL	192 271 114 €	14 845 632 €	33 811 558 €	47 630 829 €	43 590 800 €	34 061 883 €

C. Le Financement de l'investissement en 2022

En 2022, sur le budget principal, les investissements de 2022 seraient financés à 11 % par l'épargne et les cessions, à 42 % par des ressources propres d'investissement et à 47 % par la dette.

OB 2022	Principal	immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement
Investissements à financer	36,63	0,44	15,39	6,10
reports	5,05		2,28	2,39
Ressources propres d'investissement	17,38	0,10	6,66	1,65
Épargne nette et cessions	4,67	0,18	-	0,87
emprunt	19,63	0,16	11,06	5,98

Les orientations budgétaires 2022 des budgets annexes

La situation des budgets annexes est contrastée mais globalement satisfaisante pour l'année 2022. L'équilibre budgétaire de budget mobilité sera à surveiller. Pour les budgets « immobilier d'entreprises » et « assainissement » les ratios d'autofinancement et de désendettement sont bons. Le budget ZAE devrait voir pour la deuxième année consécutive des ventes de terrains supérieures aux viabilisations.

OB 2022	immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement	ZAE
Recettes de fonctionnement	0,44	11,45	5,42	4,96
Dépenses de fonctionnement	0,16	9,92	2,97	1,72
intérêts de la dette	0,02	0,19	0,28	0,04
Épargne brute (RF-DF)	0,27	1,34	2,17	3,21
Capital de la dette	0,09	1,39	1,31	0,38
Épargne nette	0,18	- 0,05	0,87	2,83
Recettes d'Investissement hors emprunt	0,10	6,66	1,65	
Emprunts	0,16	11,06	5,98	
Dépenses d'Investissement hors dette	0,44	15,39	6,10	
Total du budget	0,70	26,89	10,66	2,13
Taux d'épargne	61%	12%	40%	
encours au 31/12/2021	1,5	26	24	2,86
délai de désendettement au 31/12	5,5	19	11	

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220329-ROB_2022-DE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE

I. ADMINISTRATION GENERALE ET DEMOCRATIE LOCALE

BILAN 2021

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du « *pacte de gouvernance et d'association des citoyens à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du Grand Périgueux* ». Outre ce projet majeur et la gestion du fonctionnement quotidien (courrier, véhicules, reprographie etc.), la direction Administration et Démocratie a poursuivi le travail engagé sur la mise en place de la Gestion Electronique de Documents et d'un Intranet pour les agents en cohérence avec le nouveau site web et a continué la mise en œuvre des actions du schéma directeur informatique et numérique. Une prestation de remise à niveau des archives de l'agglomération a été engagée et plusieurs groupements de commandes avec les communes membres et les organismes liés ont été lancés.

- **La mise en œuvre des actions « pacte de gouvernance et d'association des citoyens à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du Grand Périgueux »**

Concernant la gouvernance cette année a notamment vu la mise en place des commissions organiques et des réunions de secteur.

Pour ce qui relève de la démocratie participative, l'agglomération a procédé au recrutement d'un chargé de mission en charge de cette question et plus particulièrement de la mise en place du conseil de développement et de son suivi.

Une formation à la démocratie participative à destination des conseillers communautaires a été organisée avec la participation d'un prestataire extérieur.

Le coût de cette politique pour 2021 est de 41 000 € en fonctionnement, frais de personnel compris.

- **La poursuite de la mise en œuvre de la Gestion Electronique de Documents et de l'Intranet pour les agents.**

Ce projet modifie profondément les pratiques internes puisqu'il permet de dématérialiser et de partager l'ensemble des documents produits et reçus par l'agglomération.

C'est l'ensemble des procédures documentaires qui sont impactées puisque la consultation, les circuits de validation et la signature des documents seront dématérialisées à court terme, ce qui implique un changement très important des pratiques internes.

Le coût global de cette opération est de : 230 000 €.

▪ La prestation de remise à niveau des archives de l'agglomération

Dans la perspective du déménagement des archives au centre technique, la première mission d'archivage a été engagée en 2020, une seconde a démarré en 2021 et se terminera au premier semestre 2022

C'est une archiviste mis à disposition par le centre de gestion qui assure cette mission.

Le coût global de cette opération est de : 36 000 €

Pour l'année 2021, environ 27 000 € ont été dépensés en fonctionnement.

▪ Gestion « quotidienne » de l'administration générale et de l'informatique de la structure

• En ce qui concerne le secrétariat général

- Le budget réalisé en fonctionnement pour 2021 est de 393 000 € (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.). Il est en légère décroissance du fait de la limitation de certaines dépenses en raison de la crise sanitaire (courrier, carburant, reprographie etc.).

En 2021 au secrétariat Général, ce sont près de 9 000 courriers en réception qui ont été traités et 22 000 plis expédiés. C'est également la gestion d'un pool de 15 véhicules, de 16 photocopieurs et autres éléments de logistique.

En ce qui concerne la gestion des assemblées le service a procédé à la rédaction et au suivi de 855 actes administratifs, procédé à l'organisation de 17 assemblées délibérantes (bureau et conseil communautaire). Il a suivi environ 110 procédures de marchés publics.

- Le budget d'investissement a été de l'ordre de 100 000 € HT (solde dépenses/recettes) lié principalement à l'acquisition de véhicules pour le renouvellement de la flotte automobile 81 500 € HT et l'acquisition de mobiliers 18 500 € HT.

• En ce qui concerne l'informatique

- Hors subventions perçues, le budget de fonctionnement 2021 est de 327 400€ (contrats de maintenance et de prestation, abonnements internet, consommables, fournitures, ...). Il est en croissance de 34 % (par rapport à 2020) du fait de l'intégration de la mission système d'information géographique (SIG) au sein du service des systèmes d'information (cotisation à l'ATD24).
- Le budget d'investissement 2021 est de 281 000 €.
- En 2021, le Grand Périgueux a poursuivi l'accompagnement auprès des structures rattachées (OTI, PERIBUS, CIAS, ML, MDE). Les interventions du Grand Périgueux concernent notamment :
 - L'assistance informatique à l'utilisateur,
 - L'optimisation des infrastructures (avec intégration d'un socle SI commun Grand Périgueux),

- La mutualisation des achats (matériel informatique, télécommunication, logiciel)
- La sensibilisation à la sécurité informatique.

– En 2021, les projets majeurs suivants ont été menés :

Renouvellement des infrastructures serveur et stockage	Coût 98 325,73 € TTC
Acquisition d'un coffre-fort électronique et d'un outil de signature	Coût 24 442,16 € TTC
Acquisition de 23 ordinateurs portables	Coût 26 553,6 € TTC
Acquisition d'un outil d'emailing et développement de modules sur le site internet du Grand Périgueux	Coût 14 245,2 € TTC

- Sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, 2465 demandes d'assistances sont comptabilisées contre 2356 en 2020 soit une augmentation de 5 % de l'activité liée à l'assistance à l'utilisateur (organismes satellites inclus).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'année 2022 sera consacrée à la mise en œuvre des actions de démocratie participative, à l'actualisation du schéma de mutualisation mais également à la préparation de l'aménagement des services au futur Pôle Aliénor. Le parcours cyber-sécurité engagé en fin d'année 2021 sera poursuivi. La direction finalisera également la mise en œuvre de la Gestion Electronique de Documents.

▪ La mise en œuvre des actions de démocratie participative

Adopté fin 2020, le « *pacte de gouvernance et d'association des citoyens à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du Grand Périgueux* » prévoit la mise en œuvre de démarches de démocratie participative en donnant un rôle plus fort au conseil de développement.

Afin d'assurer cette mission un agent a été recruté en septembre 2021.

Le conseil de développement sera institué dans le courant du 1^{er} trimestre 2022.

Pour lui permettre d'assurer pleinement son rôle il est prévu de lui allouer une enveloppe de 30 000 € qui lui permettra de se faire assister par des intervenants extérieurs et de régler les frais logistiques (salles de réunions/documentations/frais postaux etc.).

Par ailleurs, une enveloppe de 10 000 € sera également prévue pour les autres actions qui seront éventuellement engagées dans le domaine.

Le coût estimé pour 2022 de cette politique de démocratie participative est de l'ordre de 90 000 € en fonctionnement (charges de personnel comprises).

▪ **L'actualisation du schéma de mutualisation et la poursuite de la commande.**

Le schéma de mutualisation est un document prévoyant des actions à mener entre les communes et l'intercommunalité ayant pour objet de mettre des moyens et services en commun dans un double objectif de meilleur service rendu et d'économie d'échelle.

L'agglomération a adopté un schéma de mutualisation en décembre 2016.

Même si la loi Engagement et Proximité a supprimé l'obligation pour les agglomérations de disposer d'un schéma de mutualisation, il a été décidé de le maintenir mais en procédant à son actualisation au regard du bilan des premières années et de la volonté des nouveaux élus.

Après une année 2021 consacrée au recensement des actions que les élus souhaitent voir menées, l'année 2022 sera celle de l'adoption du schéma actualisé et des études et chiffrages des actions à mener. En parallèle, les procédures de groupements de commande qui donnent satisfaction vont continuer notamment avec un groupement sur les fournitures de bureau et un groupement sur les contrôles obligatoires en matière de bâtiment.

Les besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions seront proposés lors de la délibération budgétaire modificative de fin d'année.

▪ **Un séminaire « risque pénal » des élus**

Depuis trente ans, le risque pénal s'est accru pour les élus à la faveur de phénomènes convergents : la décentralisation des compétences, la volonté de « moraliser » la vie publique.

Au regard de ce constat et sachant que la prévention de ces délits, et plus spécifiquement celui de la prise illégale d'intérêt, relève avant tout de la prudence de chacun et donc de son information sur le sujet, un séminaire de formation à destination des élus et des fonctionnaires sera organisé sur cette thématique.

Le coût estimé de ce séminaire sera de l'ordre de 3 000 € TTC

▪ **Fin de la mission de mise à niveau et de déménagement des archives de l'agglomération :**

Il a été décidé dans le cadre de l'aménagement des services au futur Pôle des Services Aliénor, de créer des nouveaux locaux d'archivage dans le centre technique de l'agglomération à Atur.

Afin de permettre ce déménagement il est nécessaire de prévoir une mission de traitement des archives actuelles par le service d'archives mutualisé du centre de gestion.

Cette prestation d'une durée de 12 mois (2x6 mois) a débuté fin novembre 2020 et se terminera fin de second trimestre 2022.

Le coût de la mission pour l'année 2022 sera de 9 000 €.

▪ Le parcours cybersécurité

Afin de lutter contre les cyber-menaces et dans le cadre du plan France Relance, le Grand Périgueux a initié en septembre 2021 une analyse de risques (**100% financée par l'état à hauteur de 40 000€ TTC**) ayant pour objectif d'élever le niveau de sécurité du système d'information. Cette prestation s'achèvera en 2022 par la formalisation d'un plan de sécurisation.

Ce dernier présentera le niveau actuel de sécurité et préconisera des mesures concrètes à mettre en œuvre pour le renforcer. Comme pour la première partie du parcours, la formalisation du plan sera **cofinancé par l'Etat à hauteur de 50 000 €** soit 70% de la dépense.

Le cout estimé pour 2022 est de 52 000 € TTC en investissement (renouvellement antivirus, acquisition d'un EDR ...) et de 22 000 € en fonctionnement (prestations d'accompagnement, sensibilisation ...).

▪ Gestion courante de l'administration générale

Au-delà des actions chiffrées ci-avant, les budgets des deux services sont les suivants :

- En ce qui concerne le secrétariat général
 - Le budget prévisionnel de fonctionnement est en augmentation par rapport aux prévisions pluri annuelles du fait de l'intégration des dépenses liées à la démocratie locale et aux frais d'assurances. Il est proposé qu'il soit de 560 000 € répartis comme suit :
 - . 500 000 pour l'administration générale (moyens généraux : assurance, courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie, véhicules etc.)
 - . 60 000 € pour la démocratie locale (40 000 € démocratie participative / 20 000 € fonctionnement des instances du grand périgueux) (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.)
 - Le budget d'investissement prévisionnel de 2022 est de 70 000 € (véhicules, mobiliers etc.)
- En ce qui concerne l'informatique
 - Hors subventions perçues, le budget prévisionnel de fonctionnement 2022 est de 364 854 € (Budget principal + immobilier d'entreprise).
 - Le budget d'investissement 2022 est de 298 500 € (acquisition de nouveaux logiciels, renouvellement du parc informatique, optimisation des infrastructures, lutte contre les cyber-menaces).

D. RESSOURCES ET SERVICES PUBLICS

LES RESSOURCES HUMAINES

BILAN 2021

Le bilan de l'année 2021, toujours très marqué par la gestion de la crise COVID 19 (protocole sanitaire à mettre en place et à actualiser, gestion statutaire et sociale des agents pendant cette période, adaptation des organisations de travail...) met en avant deux projets importants menés par le GP :

- La mise en place d'une charte sur le télétravail : une démarche participative a été menée avec les représentants du personnel et des groupes de travail sur les thèmes des modalités fonctionnelles du télétravail, les conditions humaines et matériels et les formalités administratives et organisationnelles à respecter.
- La préparation des lignes directrices de gestion et la finalisation du RIFSEEP (mise en place du Complément Individuel Annuel – CIA) : dans le cadre d'une discussion sociale avec les représentants du personnel, en 2021 sur la base de 3 thèmes – le recrutement – le parcours professionnel et sa valorisation – les modalités de l'exercice, les élus et la direction générale ont procédé d'une part à un état des lieux des pratiques du GP en matière de politique RH et ont proposé des pistes d'actions en la matière pour les années 2022/2026 (projet de mandat). Une réunion conclusive est prévue début 2022.

Par ailleurs, depuis mars 2021, un nouvel organigramme des services du Grand Périgueux est voté et a induit depuis juin 2021, une augmentation importante des commissions de recrutement pour pourvoir les nouveaux emplois permanents en plus des postes vacants suite à mutations, départs en retraite, fins de contrat.

Concernant le plan d'actions Conditions et Qualité de Vie au Travail et Lutte contre les Discriminations (CQVT_LD 2020/2022), 12 actions ont pu être menées malgré le contexte sanitaire et 13 actions sont en cours comme l'aménagement des locaux du Grand Périgueux (futur bâtiment Aliénor, recensement des bonnes pratiques et matériels dans les crèches pour une meilleure harmonisation et de meilleures conditions de travail...) ou la formation des Managers à la QVT. Une démarche sur l'organisation des services des piscines à l'approche de l'ouverture de la nouvelle piscine a commencé en 2021 pour se terminer en 2022, avec la volonté d'améliorer le climat social et d'adapter les organisations aux nouveaux besoins de service.

Ainsi, l'effectif du Grand Périgueux est porté à 471 agents à fin 2021 (tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH).

La charge de personnel 2021 directement liée aux emplois créés/budgétisés
 suit :

Eléments d'analyse (brut)	2021
Traitement indiciaire sur emplois permanents (641) (hors agents MAD entrantes, emplois aidés, contractuels remplaçants,...) y compris contractuels	8.8 M€
Régime indemnitaire (64118) hors heures supplémentaires	1.8 M€
Nouvelle Bonification indiciaire,... (64112)	150 300 €
Heures supplémentaires (64118)	23 300 €
Avantages en nature	13 500 €
Charges patronales	4.6 M€
Total	15.39€

66.4% des effectifs du Grand Périgueux travaillent dans les services quotidiens directs à la population (crèches, accueils de loisirs sans hébergement, piscines...). Le taux d'encadrement (catégorie A) s'élève à 13.5%.

10.14% est le taux d'absentéisme (hors impact COVID) pour raisons de santé pour 2021 (contre 9.23% en 2020). Ce sont les arrêts de maladie ordinaire qui sont plus importants en 2021 (+13.5%), les arrêts longs sont restés au même niveau que 2020. De fait, le nombre de jours moyen d'arrêts est de 41.5 jours en 2021 contre 35.24 jours en 2020. Pour la COVID (2028 jours en 2021 contre 2570 jours d'absences pour agents vulnérable, autorisation d'absence garde d'enfant ou cas contact).

Pour mémoire en 2020, l'absentéisme dans les collectivités territoriales s'élève à 9.5% (SOFAXIS novembre 2021). »

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'effectif du Grand Périgueux à fin 2022 devrait être de 489 agents, tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH. (voir tableau page suivante)

- Structure des effectifs et évolution prévisionnelle (hors éta

Directions - Services		Fin 2021		Prévisionnel fin 2022		
		Effectifs	Total	Créations postes uniquement	Effectifs	Total
Direction générale	Direction Générale	8	8	+3 (2 DGA + 1 chauffeur élu)	11	11
Administration Générale	Informatique	6	15		7	17
	Secrétariat général – Moyens généraux	8		+1 chargé mission démocratie participative	9	
	Affaires juridiques-Mut.-Démat.	1			1	
Communication	Communication	5	5		5	5
DGA Ressources et services publics						
Finances et Evaluation	Comptabilité mutualisée (dont 2 agents OTI, CIAS)	10	10		10	10
Ressources humaines	Ressources humaines	12	12		12	12
Solidarité et Services	Santé et solidarité	7	323		7	324
	Petite enfance	202			202	
	Enfance	84		+1 adjoint chef de service	85	
	Piscines	30			30	
DGA Aménagement et Mobilités						
Services techniques	Maitrise ouvrage	7	33	+3 (DST + dessinateur + chargé opération SILOT)	10	36
	Gestion du patrimoine bâti, non bâti	26			26	
Eau	Eau	2	25		2	27
	Assainissement (dont SPANC, STEP)	23		+2 (chargé exploitation et suivi DSP + chargé d'opération)	25	
Urbanisme et mobilités	Urbanisme et planification	10	14		10	14
	Mobilité durable et transport	4			4	
DGA Développement territorial durable						
Economie	Tourisme	11	19		11	19
	Pépinière	1			1	
	Zones d'activité économique	7			7	
	Schéma local universitaire	0			0	
Cohésion territoriale	Habitat	2	8		2	11
	Politique de la ville (dont un emploi aidé)	5		+1 (assistant)	5	
	Politiques contractuelles	1		+2 (chargé de mission + assistant)	3	
	Appui aux communes - ruralité	0		+1 (chargé de mission)	1	
Mission climat et transition écologique	PCAET	1	1	+2 (directeur + assistant)	3	3
Effectifs (avec service financier commun)	Emploi de cheffe de cabinet et contrat de projet SILOT à rajouter (emploi non permanent)		473		+2	491
En ETP			401			416

- **Dépenses de personnel (traitement, régime indemnitaire, Nbi, heures supplémentaires et avantages en nature)**

La masse salariale du Grand Périgueux devrait s'élever à **19.75 M€ pour 2022**.

Cela représente une progression par rapport à 2021 de 4.4% sous l'effet principal de la mise en place du nouvel organigramme (correction faite des recettes nouvelles – indemnité inflation – remboursement des mises à dispositions nouvelles, **la croissance nette serait de 3.25%**)

- **Actions 2022 en matière de ressources humaines**

2022 sera l'année de mise en œuvre des **lignes directrices de gestion 2022/2026** qui devraient être présentées en comité technique, avant d'être actées par le conseil communautaire et le Président du GP d'ici à la fin du premier trimestre 2022.

Par ailleurs, le **régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)** serait finalisé en 2022 avec :

- La mise en place de **montant et critères d'attribution du CIA** liés à l'engagement et la manière de servir de l'agent, quand bien même, des crédits seraient ou pas alloués pour son versement qui reste lui facultatif.
- Le **réexamen au bout de 4 ans du montant de l'IFSE** (l'indemnité de fonctions et de sujétions et d'expertise) mise en place en 2017.

De plus en 2022, un **plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle** devra être mis en place comme le prévoit la réglementation ainsi qu'un **dispositif de signalement des violences et discriminations**.

Plus concrètement pour les agents, **2022 sera une année électorale pour les représentants du personnel** aux instances de représentation auprès du Centre Départemental de Gestion ou au sein de l'établissement (nouveau **comité social territorial** en lieu et place du comité technique). Le Grand Périgueux souhaite enfin, poursuivre les procédures de simplification et d'accès à une meilleure information en développant l'intranet agents, pour fluidifier les échanges avec l'institution et rendre plus accessibles toutes les informations professionnelles (droits et obligations, notes de service, informations syndicales...) mais aussi mieux organiser l'accueil des nouveaux arrivants (action QVT).

SOLIDARITE ET SERVICES

A. PETITE ENFANCE

BILAN 2021

Au-delà de la gestion de la crise sanitaire qui a pu encore fortement impacter le fonctionnement des structures au cours de cette année, l'évènement marquant de 2021 est la fin des Contrats Enfance Jeunesse signés avec la CAF, et le travail préparatoire à la mise en place de la nouvelle Convention Territoriale Globale en collaboration avec les services Enfance et Santé Solidarité.

À noter aussi : la préparation de la mise en application du décret d'application de l'ordonnance sur la réforme des modes d'accueil (article 99 de la loi ASAP).

Ce décret amène, entre autre, des mesures de simplification de calcul des taux d'encadrement, de l'accueil en surnombre mais aussi la possibilité de porter à 12 la capacité d'accueil des micro-crèches.

La crise sanitaire en chiffres :

157 jours de fermeture (confinement, clusters ou absence de personnel) soit **1451** places fermées (toutes crèches confondues).

624 jours d'absence enfants « cas contact ».

L'aide estimée de la CAF pour l'indemnisation de ces places fermées est de **172 345.40 €**, soit 79% de la recette compensée (218 227 € : PSU + part famille).

12 348 heures d'éviction (enfant présentant une fièvre supérieure à 38°5), représentant un manque à gagner de **70 630.56 €**

Les actions conduites :

- L'objectif n°13 du plan d'actions QVT est en place : les petites structures bénéficient de l'externalisation du nettoyage vespéral. Au cours de l'année et au vu des exigences requises par les différents protocoles de nettoyage, toutes les crèches avaient bénéficié d'un renfort ménage/désinfection,
- La livraison de repas en liaison froide est étendue à trois autres structures. Un bilan est réalisé en fin d'année et un appel d'offres englobant toutes les structures en production est lancé,

- 2 éco-agents ont été formés, elles ont débuté leurs ateliers de sensibilisation du personnel chargé des missions temporaires et des pauses crèche,
- Tous les établissements ont été équipés de pièces refuge climatisées, dans le cadre du plan de relance.

En 2021, le GP a perçu :

- De la CAF au titre de la PSU : 2 814 000 €, au titre du CEJ : 879 000 € et 344 000 € à titre exceptionnel,
- De la MSA : 75 000 €,
- Des familles : 1 150 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 M€, dont 90% concerne les frais de personnel.

930 enfants ont fréquenté nos structures et 520 dossiers familles ont été traités. 400 nouvelles admissions ont été prononcées.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- Le projet de reconstruction de la crèche Câlines Câlines : la ville de Périgueux propose de transférer la crèche dans les locaux de l'école maternelle du Gour de l'Arche une fois qu'elle aura décidé de son transfert. Des travaux importants seront à prévoir,
- Un prestataire sera choisi pour la livraison des repas aux EAJE actuellement en production :
 - Les Arènes, Câlines Câlines, Magne, Maison du Petit Prince, Les Souris Vertes, en liaison froide sur cette base : légumes, fruits, pain, œufs exclusivement bios, en circuit local ou court, viande bio ou labélisée, laitages locaux et bios.
- Un colloque réunissant tous les professionnels de la Petite Enfance du Grand Périgueux sera organisé le 10 novembre 2022 sur le thème des compétences précoces du Jeune Enfant,
- De nouveaux partenariats seront engagés avec des structures de soin du territoire pour assurer une qualité d'accueil de l'enfant porteur de handicap et un étayage suffisant des équipes éducatives,
- La poursuite de l'élaboration du schéma d'organisation et de rationalisation territoriale de l'accueil de l'enfance et la Petite Enfance,
- Enfin, le travail d'élaboration de la convention territoriale globale, qui vient se substituer au contrat enfance jeunesse, sera conduit en transversalité interne et avec les communes.

B. ENFANCE

BILAN 2021

La compétence s'exerce sur 13 ALSH et 750 places d'accueil.

L'année 2021 encore, en raison de la crise sanitaire, est une année durant laquelle les fonctionnements ont dû être adaptés aux protocoles.

Le fonctionnement habituel du service Enfance a été bouleversé, notamment par la fermeture des ALSH durant les vacances de printemps 2021 (confinement). 2 ALSH ont ouvert afin d'assurer un service minimum pour les personnels prioritaires.

Au total plus de 2500 enfants ont été inscrits dans les ALSH (mercredis et vacances) soit un peu plus de 1900 familles.

La crise sanitaire a principalement impacté le fonctionnement sur les périodes de vacances avec une diminution voire disparition des nuitées et beaucoup moins de séjours qui ont été portés pour la 2^{ème} année consécutive sous le format « colos apprenantes ».

Les actions conduites :

- ✓ La gestion de la crise sanitaire en plusieurs étapes :
 1. La fermeture des ALSH durant le confinement d'avril 2021 soit 1 mercredi et 2 semaines de vacances,
 2. L'ouverture des ALSH de Coulounieix Chamiers et Boulazac pour accueillir les enfants des personnels en charge de la gestion de la crise,
 3. La réouverture des établissements en appliquant des protocoles sanitaires stricts qui se sont modifiés, adaptés au fil du temps.

Cette gestion rigoureuse a permis de maintenir l'accueil des enfants et de leurs familles avec un impact minimum sur l'activité. Pour autant, le nombre de sorties a été largement diminué, ainsi que les soirées familles, les nuitées et les séjours.

De l'achat de matériel supplémentaire afin de doubler les quantités pour une utilisation unique par jour...

L'impact financier fût davantage en terme de baisse des recettes familles et d'augmentation des charges de personnels afin de respecter les protocoles et limiter les brassages.

Par ailleurs :

- De nombreux travaux sur les bâtiments ont été entrepris notamment à Coulounieix Chamiers avec, entre autre, la réfection des allées laissant place aujourd'hui à des enrobés limitant les écoulements de terrain et de boue, des remises en état de façades extérieures à Razac, des toiles d'ombrages à Boulazac, le changement de clôtures plus sécurisées à Chalagnac...
- L'appel à des prestataires privés pour le ménage du fait de l'arrêt des prestations de service par les communes sur les ALSH de Boulazac, Atur, St Laurent, Chalagnac, Val de Louyre. L'augmentation importante des coûts entraine la mise en place d'un marché commun avec la petite enfance concernant le ménage,
- L'appel à Sogeres pour le portage de repas sur 2 périodes de vacances (août et Noël) sur l'ALSH de Chalagnac du fait des difficultés de recrutement de personnel de restauration entraînant un fort surcoût,
- La mise en place de 15 séjours de « colos apprenantes » dispositif financé en partie par l'Etat,
- Le travail autour de l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou présentant des troubles du comportement n'a pas pu se déployer comme envisagé. Malgré l'accueil de plus en plus important d'enfants diagnostiqués ou non.
Ceci a pu entrainer le recrutement ponctuel d'un animateur complémentaire pour la sécurité des enfants et des professionnels, des aménagements de temps d'accueil des enfants pour lesquels la collectivité n'est pas adaptée, l'achat dans des matériels spécifiques...
A ce jour, il est difficile de trouver des partenaires pour former les équipes et être soutien de cet accueil. L'année 2022 devrait être porteuse de propositions.
- Enfin, le service administratif est renforcé par le recrutement d'une adjointe à la cheffe de service.
 - ⇒ Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à plus de 3 millions d'Euros.
 - ⇒ 83 agents œuvrent auprès enfants, soutenus par 5 agents administratifs.
 - ⇒ Les charges de personnel constituent 68% des dépenses de fonctionnement.
 - ⇒ Les recettes représenteront environ :
 - Familles : 336 000€ diminution de plus de 7% par rapport à 2019
 - CAF :
 - Prestations de service : 212 000€
 - CEJ/Bonus Territoire : 259 000€

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Plusieurs grands travaux s'engagent pour 2022 :

- La réhabilitation de l'ALSH de St Amand de Vergt visant à bénéficier des locaux plus appropriés notamment en terme de salle de sieste et de préau,
- L'extension du dortoir de Milhac d'Auberoche (vice de forme au départ de la construction du bâtiment),
- Début des travaux de l'ALSH d'Atur : réhabilitation de l'ancienne école maternelle afin que l'ALSH se situe dans des locaux plus central au niveau du bourg,
- Amorces des projets de construction des ALSH du Change et d'Antonne.

L'ensemble de ces travaux devraient bénéficier de subvention d'aide à l'investissement de la CAF à hauteur de 40%.

Un nouveau transfert d'ALSH communal devrait s'effectuer courant 2022 au Grand Périgueux celui de la commune de Marsac sur l'Isle.

Le travail sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap se poursuivra.

Enfin le lancement de la démarche de CTG modifiera les aides de la CAF en faisant évoluer les Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) vers des Bonus Territoire, mettant fin aux financements des postes de coordination au profit d'un poste de coopérateur CTG et ceci en vue d'une démarche plus globalisée sur l'ensemble des communes et du grand Périgueux.

C. PISCINES – SPORT -LOISIRS

BILAN 2021

La crise COVID impacte l'exploitation des piscines du Grand Périgueux depuis plus de 22 mois. Entre des fermetures complètes des équipements, des ouvertures minimalistes, la mise en place du PASS sanitaire et la crainte des usagers face au virus, les fréquentations sont fortement impactées. Malgré cela, les charges (fluides et personnel notamment) demeurent et pèsent sur les budgets de fonctionnement. Pour autant, il convient de souligner que certains personnels des piscines ont été redéployés sur d'autres services du Grand Périgueux pendant près de 4 mois.

1- L'AQUACAP

81 000 usagers accueillis sur l'année, soit une baisse de 60 % de fréquentation par rapport à la moyenne de fréquentation du centre de 205 000 baigneurs. La recette moyenne baigneur étant de 3,52 €, la perte de recette estimée est de plus de 506 000 € sur l'année. Une partie du personnel a été réaffectée pendant plusieurs mois sur des travaux de peinture à l'Aquacap, à la piscine de Marsac et de Sorges. Des agents ont été détachés également dans des centres de loisirs le mercredi et pendant les petites vacances.

Le coût social pour l'année est 1,274 M € rapporté au nombre de baigneurs (81 000).

2- La piscine Bertran de Born

Seulement 26 000 usagers ont fréquenté la piscine contre 70 000 habituellement soit une baisse de fréquentation de plus de 63 % et une perte de recette estimée à 40 000 €. L'établissement est resté fermé près de 6 mois, une partie des effectifs a été redéployée sur la piscine de Marsac, des effectifs sont également partis renforcés les centres de loisirs et la cellule d'appel vaccinale.

Le coût annuel de la piscine Bertran de Born est 0,331 M €.

Pour rappel les scolaires et les clubs sont accueillis gratuitement.

3- La piscine d'été de Marsac/Isle

La piscine de Marsac a fonctionné du 6 avril au 1^{er} septembre avec une ouverture printanière anticipée afin d'accueillir les clubs et le public ne pouvant nager qu'en extérieur pour des raisons sanitaires. Des consommations de fluides ont été plus importantes qu'à l'accoutumée compte tenu de l'ouverture anticipée et des mauvaises conditions climatiques. Sur la totalité de la période 13 903 personnes accueillies dont 4 425 licenciés clubs. Les opérations « j'apprends à nager » et « aisance aquatique » se sont déroulées au mois de juillet et ont permis d'accueillir une trentaine d'enfants sur les 2 stages.

Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques la fréquentation estivale est restée assez faible en comparaison avec les années précédentes. On enregistre une baisse de fréquentation de près de 60 % par rapport à la moyenne saisonnière. Avec un ticket moyen à 2,5 € et une perte de 11 000 baigneurs, le manque à gagner est estimé à près de 28 000 €.

0,203 M € de coût printanier et saisonnier rapporté au nombre de baigneur.

4- La piscine d'été de Boulazac Isle Manoire (ST LAURENT)

La piscine de **ST Laurent sur Manoire** a subi également les événements climatiques et sanitaires avec une fréquentation totale de 2005 usagers dont 606 jeunes des centres de loisirs, 140 licenciés clubs, 213 cours « j'apprends à nager » et « aisance aquatique et 1046 public. Le bassin non chauffé a également dissuadé certains usagers lors des longues périodes pluvieuses en juillet.

Un peu plus de 2 000 baigneurs accueillis sur cet équipement contre 5 000 en moyenne habituellement, soit 60 % de baisse de fréquentation. Effets induits COVID environ 3 000 entrées perdues à 1,5 € en moyenne soit 4 500 € de pertes de recettes.

5- La piscine d'été de Sorges et Ligueux en Périgord

Compte tenu de la réouverture du VVF pour la saison 2021, **la piscine de Sorges et Ligueux en Périgord** enregistre des fréquentations en hausse par rapport à l'été 2020 mais en dessous des étés précédents la crise COVID. Sur les 4 567 usagers accueillis, 71 % des baigneurs étaient résidents au Village Vacances Familles. Ont également été accueilli, les Vacances apprenantes sur 2 semaines avec 30 enfants ayant validés leur certificat de nage.

Cet établissement a également ouvert au milieu du printemps afin d'offrir des créneaux gratuits aux clubs de l'agglomération ne pouvant pas nager en bassin intérieur.

6- L'ensemble des piscines du Grand Périgueux

127 000 usagers accueillis sur l'année 2021 contre 116 000 en 2020 et 300 000 en situation normale, soit une baisse de fréquentation de plus de 57 %.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 sont de 2,260 M €. Les recettes ont continué à baisser de manière très conséquente pour un total de 0,319 M € contre près de 0,9 M € en année normale. Le déficit total est donc de 1,941 M €. Le coût baigneur à la charge du Grand Périgueux reste très significatif cette année avec 15,28 € contre 17,63 € l'année dernière et 4,97 € en année normale.

Environ 170 000 entrées payantes n'ont pas été réalisées sur l'exercice 2021, soit une perte estimée à plus de 600 000 € de recettes.

16 000 licenciés clubs, 12,6% de la fréquentation générale (accueil gratuit)

26 000 Scolaires, 20,4% de la fréquentation générale (accueil gratuit)

85 000 baigneurs/nageurs accueillis soit 66,9 % des usagers.

1- Investissements dans les équipements aquatiques du Grand Périgueux : année 2022

- Les travaux de la piscine de Niversac nécessiteront de provisionner 4,14 M € pour 2022. La livraison de l'équipement est prévue pour le milieu d'été ou la rentrée scolaire,
- Compte tenu de la fragilité technique de l'Aquacap, il est provisionné 0,05 M € d'études avant d'importants travaux de réhabilitation,
- La piscine de Marsac/Isle a été réhabilitée il y a plus de 20 ans. Des travaux liés à l'usure du temps et la saisonnalité de cet équipement doivent être programmés. A savoir : réhabilitation du revêtement fibré des bassins, changement des masses filtrantes et réfection des protections anti corrosion des filtres de traitement d'eau. Montant des travaux à provisionner 0,300 M €. Cette opération prévue en 2021 est décalée d'une année car ce report a permis d'accueillir les clubs et usagers dès le printemps dernier.

2- Fonctionnement des piscines : année 2022

La crise COVID est malheureusement bien encore présente pour l'année 2022. Il est difficile de dégager des perspectives de fréquentation et donc de recettes compte tenu de toutes les incertitudes.

- **L'AquaCap** : sauf pannes importantes compte tenu de la fragilité des appareils en sous-sol, le budget général de fonctionnement pourrait être le suivant : 757 000 € en frais généraux et 900 000 € en frais de personnel. En termes de recettes, 450 000 € pourraient être envisagés avec une amélioration de l'épisode sanitaire. Dans un cas contraire, si la crise perdurait les recettes continueraient à stagner avec à peine 250 000 € de recettes.
- **La piscine Bertran de Born** : 239 000 € de frais généraux et 215 000 € de frais de personnel sont nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement hyper spécialisé clubs et scolaires. 40 000 € de recettes pourraient être envisagés si la situation sanitaire s'améliore,
- **La nouvelle piscine de NIVERSAC** pourrait rentrer en fonctionnement en milieu d'été ou à la rentrée scolaire. 200 000€ de frais généraux dont la maintenance.
- Concernant la **piscine d'été de Marsac**, 60 000 € de frais généraux et 50 000 € de frais de personnel permettront l'exploitation de cet équipement. Environ 20 000 € de recettes seraient envisageables, sous couvert d'une météo clémente et d'une amélioration de la crise sanitaire
- Concernant la piscine d'été de **Sorges et Ligueux en Périgord**, nous pourrions envisager de provisionner 30 000 € de frais généraux et 27 000 € de frais de personnel. 10 000 € de recettes pourraient être provisionnés avec une amélioration de la crise sanitaire et l'ouverture du Village Vacances.

D. SERVICE SANTE SOLIDARITE

BILAN 2021

Dans le cadre du changement de l'organisation de l'administration, un nouveau service a été créé au 1^{er} juin 2021 au sein de la Direction solidarité et service. Il s'agit du service santé solidarité qui regroupe les missions de l'accueil des gens du voyage, du pilotage et de l'animation du Contrat local de santé, de l'Atelier santé ville et du plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations.

La crise sanitaire, les confinements successifs et le travail à distance ont bouleversé les habitudes et les relations de travail sur le long terme tout en ciblant l'objectif de continuer à offrir un service de qualité aux usagers.

1- L'accueil des gens du voyage : rattrapage de fréquentation suite aux restrictions de mouvement en 2020

Les 6 aires d'accueil ont connu une fréquentation en hausse par rapport à 2020 et par rapport à 2019 (voir le graphique ci-dessous). On constate une augmentation de l'occupation en forme « de rattrapage » suite aux restrictions de mouvements liées à la crise sanitaire en 2020 (confinement, autorisation de déplacements, couvre-feu...). D'autre part, et cela correspond à une tendance de fond, la précarisation des gens du voyage accueillis sur les aires du Grand Périgueux les incite à ne plus être « sur le voyage » (coût du carburant, augmentation du coût de la vie et manque à gagner pendant la crise sanitaire pour les auto-entrepreneurs) et donc à revenir plus souvent sur les aires du Grand Périgueux.

Ce sont ainsi plus de **1000 personnes** qui ont été accueillies sur les 6 aires d'accueil, dont plus de **400 enfants de moins de 18 ans**, pour des séjours d'une durée moyenne d'un mois.

De nombreux travaux de réparation (voir partie Gestion durable du patrimoine) ont eu lieu sur les aires de Trélissac (suite à une fuite récurrente de canalisation) et de Coulounieix-Chamiers et Chancelade suite à des dégradations.

L'accompagnement social des familles s'est stabilisé après une année chaotique. Au total, les médiatrices ont réalisé **849 démarches** pour les gens du voyage en 2021. Elles ont accompagné 140 personnes principalement sur l'aire de la Rampinsolle (capacité d'accueil la plus grande, 24 places) et sur les thématiques de la santé et de l'accès aux droits numériques notamment (démarches de domiciliation, aides sociales, RSA, fiscalité...).

Le montant total versé au centre social St-Exupéry est de **45 000 €**.

Les travaux d'investissements se sont limités à l'achat et l'installation de caméras de vidéo protection pour un montant de plus de **30 000 €**. Suite aux multiples dégradations et vols qui ont lieu sur les aires d'accueil lorsqu'elles sont inoccupées, il a été décidé de mettre en place un système de vidéo protection avec le même prestataire que celui de la télégestion Web accueil (WA Concept). La procédure d'autorisation pour la mise en service des caméras est en cours avec la

Préfecture. Dans le cadre de la préparation des travaux du plan de maîtrise d'ouvrage a été sollicitée pour un montant de **20 000 €**.

En lien avec l'augmentation du taux d'occupation, les recettes perçues par les voyageurs pour la taxe de séjour (1,50 €/jour/emplacement) et les fluides (eau et électricité) ont augmenté par rapport à 2020 (**54 000 € en 2021** contre 29 545 € en 2020 et 46 000 € en 2019).

Les autres recettes ont été maintenues au même niveau que l'an dernier : il s'agit des aides financières à la gestion du Département et de l'Etat (**146 917€**) et de la participation de **50.000 €** versée en 2021 par la communauté de communes Dronne et Belle en contrepartie de l'appui du Grand Périgueux sur l'accueil des familles dans le cadre d'une convention spécifique.

Des recettes exceptionnelles ont été perçues au titre de la prise en charge par l'assurance des dégradations commises sur les aires de Chancelade et de Coulounieix-Chamiers (**40 000 €**).

Concernant les stationnements illicites, une vigilance particulière a été nécessaire sur les parkings et parcs d'activité de la communauté d'agglomération dont certains ont été repérés par des groupes de caravanes. En 2021, on dénombre **14 stationnements illicites** dont 5 ont fait l'objet d'une lettre de saisine à Trélissac, Marsac et Boulazac.

2- La santé et la lutte contre les discriminations : priorité à la vaccination

Le mode de fonctionnement des dispositifs de coordination : Contrat local de santé, (CLS) Atelier santé ville (ASV) et Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations est largement basé sur des temps d'échanges et de la mise en réseau de professionnels et d'habitants. Aucune réunion de travail n'a été organisée en présentiel au cours de l'année 2021. Si cette situation n'est pas totalement satisfaisante, cela n'a pas, pour autant, empêché les actions de se réaliser.

Dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé, le Grand Périgueux et ses 43 communes ont participé activement à la réponse à la crise sanitaire avec la campagne « Aller vers » à la demande du préfet. En effet, ce sont **plus de 900 personnes âgées** isolées qui ont pu bénéficier d'un schéma vaccinal complet (3 doses) grâce au recensement (communes), la prise de rdv (Grand Périgueux) et le transport vers le centre de vaccination (communes). La cellule vaccination du Grand Périgueux, montée en quelques jours et basée à la pépinière d'entreprises, était composée de 5 agents du service des piscines mis à disposition pendant plus d'un mois. Cette mobilisation logistique et humaine a représenté un coût « indirect » de **plus de 21 000 €**.

Afin d'améliorer l'accès aux soins des habitantes et des habitants qui souffrent de délais de rdv parfois supérieurs à 6 mois, un projet de dépistage visuel « le bus de la vue » a été conduit avec le Lions Club dans 4 communes du Grand Périgueux à Périgueux (quartier prioritaire de la Boucle de l'Isle), Coulounieix-Chamiers (quartier prioritaire de Chamiers), Boulazac-Isle-Manoire et Vergt. La prise de rdv a été assurée par les CCAS ou les mairies et a permis à **202 personnes** de bénéficier d'une consultation ophtalmologique gratuite. La participation du Grand Périgueux à l'équipement du bus mobile s'est élevée à **5000 €**.

Afin de prévenir la désertification médicale et en lien avec les partenaires régaliens (Etat, ARS, CPAM) et les collectivités, l'un des axes fort du Contrat local de santé propose de consolider la

stratégie d'attractivité des médecins et futurs médecins autour de d'intégration en préparation avec le centre hospitalier de Périgueux l'attribution d'une bourse partagée avec le CD 24 (400€/mois) et la promotion de la 1^{ère} année de médecine. La participation du Grand Périgueux au financement de cette 1^{ère} année s'élève à **55 000 €** (budget de la Direction du Dév. Eco) sur un montant total de 130 000 €/an versé à l'Université de Bordeaux. 18 étudiants ont pu suivre cette formation en 2020-2021, avec des taux de réussite équivalent à ceux de Bordeaux.

Le projet Conso Mets Actifs piloté dans le cadre du CLS et du Plan climat air énergie territorial a suscité une bonne participation des habitantes et des habitants du territoire. 6 associations ont reçu 6000 € de subventions pour animer 15 ateliers entre juin et septembre. 152 personnes (dont 70% de femmes) ont pu participer à des animations.

Le projet a un coût total de **22 000 €** dont **13 000 €** ont été subventionnés par l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Les recettes relatives au co financement du poste de coordination du CLS et de l'ASV sont stables depuis 2016 : **15 000€** reçus de l'ARS NA et **10 000 €** et **8 000 €** de l'Etat et du département au titre de la politique de la ville.

Adossé au Contrat de ville prolongé jusqu'en 2023, le Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations n'a pas pu se déployer comme prévu. Contrairement au CLS ou à l'ASV, le réseau de vigilance pour l'égalité de traitement et la non-discrimination est moins ancien et moins solide. L'absence de contacts en présentiel a largement affecté son fonctionnement et un travail de réactivation et de remobilisation des partenaires est à mener. Les actions se sont limitées au soutien à l'association SAFED (**2000 €**) pour un projet piloté par l'accueil de jour aux victimes de violences (l'îlot Femmes) intitulé les causeries de l'îlot : groupes de parole en ligne.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1- La mise à niveau globale et durable de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

L'année 2022 marquera une étape importante dans l'organisation et la nature des interventions.

Un programme global de mise à niveau des équipements

Même si les aires de l'Agglomération sont en assez bon état de maintenance au terme de 15 ans de fonctionnement « intensifs », certains équipements sont sur-occupés, vieillissants et parfois devenus inadaptés aux besoins des familles. Le revêtement de sol est dégradé, la conception parfois très minérale et les emplacements souvent trop petits.

Un total de 345 000 € de travaux devrait ainsi être réalisé, financé à de la mesure "Soutien exceptionnel aux personnes en grande préca qui concerne les aires des GDV. 4 aires sont ciblées : à Coulounieix-Chamiers (la Rampinsolle), Trélissac, Razac et Marsac.

Un travail d'identification des besoins de bornes semi-enterrées ou containers aériens avec le SMD3 a permis d'évaluer à **24 000 €** les équipements nécessaires pour réaliser le tri sélectif, la collecte du verre et des déchets ménagers sur chaque aire d'accueil.

Le travail avec les partenaires sera poursuivi, tant sur l'accompagnement social (**dépense : 45.000 €**) qu'avec la communauté de communes Dronne et Belle (**recette : 50.000 €**). La nouvelle convention avec le centre social Saint Exupéry (2022-2025) prendra effet au 1^{er} janvier 2022. Une clause de revalorisation annuelle de 2% a été incluse à compter de 2023.

2- La santé et la lutte contre les discriminations : attractivité du territoire et santé mentale

L'année 2022 verra la poursuite de la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé 2^{ème} génération (2019-2023) et de l'Atelier Santé Ville, avec une mobilisation particulière sur **l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé** (diplômés ou en cours de formation) dans le but de **prévenir la désertification médicale**. En partenariat avec le département, la CAB et le Centre hospitalier de Périgueux, une journée d'intégration (package découverte du territoire avec l'Office du tourisme) sera proposée (2 fois/an) aux internes (à l'hôpital et en ville) en stage dans le Grand Périgueux (**2000 €**). Les étudiants, internes en médecine de ville, se verront également proposer 5 bourses au logement pour un montant total de **6000 €** (financement partagé avec le département). La promotion de la 1^{ère} année de médecine, en lien avec l'Université de Bordeaux et le collège santé de la faculté de médecine, sans coût particulier pour la collectivité, fera partie des actions prioritaires pour 2022. En effet, la convention de financement prévoit d'accueillir **70 étudiants par an ; elle en accueille actuellement 18**.

L'autre axe privilégié dans l'année 2022 sera la **santé mentale**. Augmentation de l'anxiété, suicides et tentatives de suicide, addictions, troubles alimentaires... sont les effets « collatéraux » de la crise sanitaire en particulier chez les enfants et les jeunes. La formation des 1ers secours en santé mentale, nouveauté en France, sera dispensée par les formateurs du Centre hospitalier de Vauclaire et de l'association Unafam 24 (**3500 €**). Son déploiement s'appuiera sur les relais de proximité : conseils citoyens, clubs sportifs, secrétaires de mairies, étudiants-relais-santé, etc. Le soutien au **sport santé** qui a également montré ses effets positifs sur la santé mentale (cf. bilan du projet Mon quartier Ma santé) se réalisera grâce aux ateliers Pass Mouv' mis en place dans les communes de Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Vergt par l'association PEP'S 24 pour un montant de **2000 €**.

Enfin, les co-financements relatifs au poste de coordination santé/discrimination sont maintenus au même niveau soit 15 000 € pour l'ARS NA, 10 000 € pour l'Etat et 8 000 € pour le Département.

Annexé au Contrat de ville, prolongé jusqu'en 2023, le Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations, signé en 2018 verra la poursuite de ses actions. La réactivation du réseau de vigilance pour l'égalité de traitement et la non-discrimination, la sensibilisation élus et des services (en lien avec la CQVT) seront engagés.

Dans le cadre du plan, le thème du logement sera priorisé avec la formation des agents de Périgord Habitat et le lancement d'un « test de situation » pour le logement privé (recherche de partenariats et de financements) en vue d'une réalisation en 2022 et 2023 (coût de **40 000 €**).

E. AMENAGEMENTS ET MOBILITES

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

F. SERVICE GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

BILAN 2021

1- Les principales actions de fonctionnement

Le service Gestion Durable du Patrimoine regroupe l'ensemble des services et moyens permettant d'effectuer l'entretien et la maintenance du patrimoine du Grand Périgueux, de la voirie, des espaces publics, de suivre la réalisation de petits et gros travaux, de répondre aux demandes d'interventions techniques qui émanent des usagers et des différents responsables des établissements intercommunaux.

Régie Bâtiments et Espaces Verts

- La régie « Espaces Verts », composée de 9 agents de terrain, est intervenue 789 fois sur 80 sites du Grand Périgueux.
- La régie « Bâtiments », composée de 5 agents de terrain est intervenue 687 fois sur 73 sites du Grand Périgueux.

Entretien du patrimoine sur le territoire du Grand Périgueux optimisé par :

- ✓ La négociation des différents contrats d'entretien, de maintenance ou de contrôles obligatoires (ex : marché sécurité incendie, marché des contrôles périodiques obligatoires, marché de gardiennage et télésurveillance...)
- ✓ L'optimisation des commandes par l'utilisation d'un marché accord cadre de travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments, comprenant douze prestations différentes (plomberie, menuiserie, espaces verts, fauchage, élagage, peinture plâtrerie ...)

Service Technique Mutualisé (STM) – Fauchage

Le Service Technique Mutualisé, a assuré, à la demande de communes (sur l'ex CCPVTT), le fauchage d'entretien des voiries. Le coût de ce service a été **d'un montant de 91 000.00 € TTC**, pour une recette issue de la facturation du service aux communes à hauteur de 58 500.00 € TTC.

Chemins de randonnées

Le Grand Périgueux a l'entretien des boucles et des liaisons des chemins de randonnée classés au PDIPR sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2020.

L'entretien de débroussaillage, de tonte et d'élagage a été réalisé, à hauteur de deux passages annuels.

Les entreprises retenues pour l'entretien des chemins de randonnée classés au PDIPR sont intervenues sur trois zones distinctes réparties sur le territoire de l'agglomération du Grand Périgueux, **pour un montant de 132 693.00€ TTC annuel**.



Diagnostic du patrimoine bâti

Le service Gestion Durable du Patrimoine a fait réaliser plusieurs diagnostics obligatoires : réalisation de Dossiers Techniques Amiantes **pour 25 000 € TTC**, DPE pour 10 170 € TTC.

2- Les principales actions d'investissement

Opération de remise en état de la signalisation de police sur les voies vertes et vélo routes de l'agglomération

Suite au diagnostic effectué avec la prise en compte de l'état de vieillissement (et de vandalisme), la conformité règlementaire, les compléments nécessaires, les conditions de visibilité, l'opération de travaux relatifs à cette mise en sécurité a été réalisée **pour un montant de 201 718.52€ TTC**.

Les interventions ont porté essentiellement sur :

- la signalisation verticale (dépose/pose de panneaux),
- le remplacement de mobilier urbain (barrières, panneaux) non conforme ou mal adapté,
- la réalisation de marquages au sol.
- le traitement ponctuel de problème de glissance.
- la mise en place d'un marquage (points de repère) sur le tracé de la voie verte sur le territoire du Grand Périgueux, afin de faciliter l'accès et l'intervention des Services de secours sur ce linéaire.

Patrimoine arboré : opération de plantation

Suite aux opérations d'abattage réalisées en 2020, de nombreuses p...
pour un montant de 15 500€ TTC, avec des essences plus adaptées à la prise au vent, procurant suffisamment d'ombre pour les promeneurs, prolifiques pour les abeilles et pérennes dans le temps, contribuant ainsi au renouvellement du patrimoine arboré de la voie verte.

Eclairage solaire de la Voie Verte

Dans le programme du Plan de Relance qui permet une amélioration ou une remise à niveau des équipements du Grand Périgueux, l'opération numéro 80, sur le site Voie Verte, a permis la fourniture et la pose d'éclairage solaire **pour un montant de 221 749.39 € TTC** (73 candélabres posés sur près de 3 km, sections golf, moulin de Cachepure et moulin de Saltgourde).



Chemins de randonnées

✓ Travaux du secteur Nord



Après concertations avec les Villes concernées, 36 panneaux d'appel ont été fabriqués et installés sur les chemins de randonnées, pour un montant de **78 000 € TTC**.

✓ Enfance – petite enfance

Dans le cadre de ses missions et compétences, le Grand Périgueux assure la maintenance préventive et la gestion quotidienne des bâtiments crèches et centres de loisirs. Avec les fortes chaleurs, les températures observées dans ces bâtiments, recevant du jeune public, sont parfois très élevées.

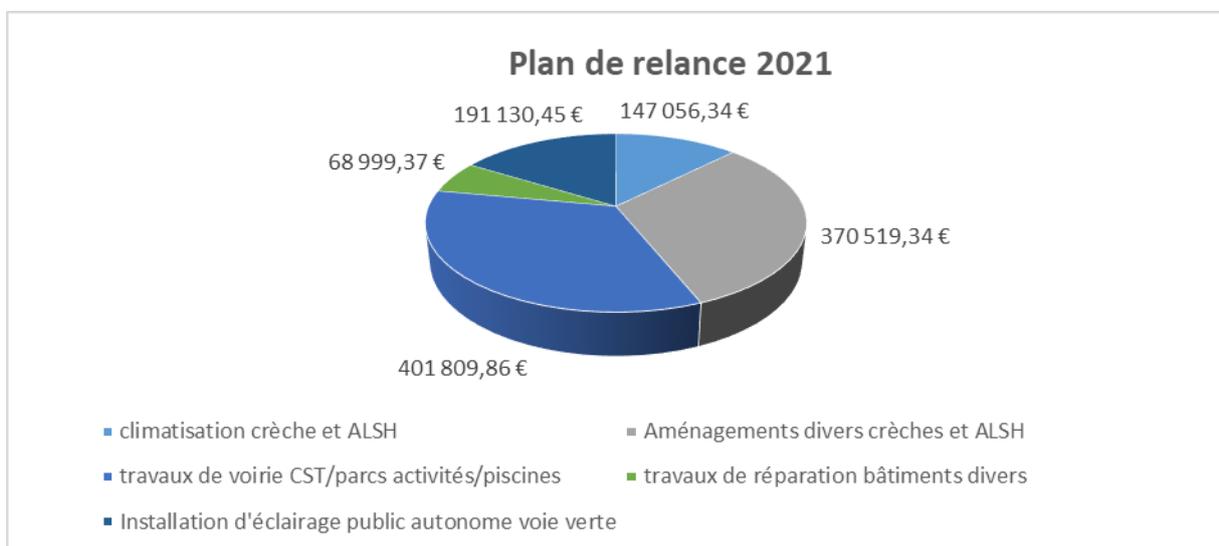
Une opération a donc été effectuée pour un montant de **192 980.42 euros TTC** afin de créer des pièces refuges dans ces structures, par la mise en place de solutions de climatisation conformes aux impératifs sanitaires des établissements.

COVID 19 plan de soutien économique aux TPE/PME locales

Dans la l'optique de soutenir le marché local de la construction, du bâtiment et des travaux publics, un Plan de Relance adapté au tissu des TPE et PME de notre secteur a été lancé pour la remise à niveau des bâtiments, équipements et propriétés intercommunales.

Ce programme permet une amélioration ou une remise à niveau des équipements du Grand Périgueux, sous la forme d'une accélération de leur entretien et de leur modernisation. Mobilisant **2 millions d'euros** sur deux exercices, il comporte, pour l'essentiel, des chantiers d'un montant de 15 000 € à 80 000 €, de façon à garantir une bonne répartition entre les opérateurs du bâtiment et les travaux publics.

✓ Opérations 2021 du plan de relance



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1- Fonctionnement

Comme chaque année, le service Gestion Durable Patrimoine assurera les prestations de fonctionnement inhérente au patrimoine de la Communauté d'Agglomération :

- Entretien (nettoyement) des bâtiments,
- Entretien des voies vertes et parcs d'activités,
- Entretien, contrôles et maintenances obligatoires,
- Fluides (augmentations de 40% de l'électricité et 7% du gaz prévisibles en 2020).

2- Investissement

Travaux de mise en accessibilité

En 2022, le Grand Périgueux réalisera une première tranche de travaux de mise en accessibilité des locaux des ALSH pour un montant d'environ 40 000€.

Voie verte – vélo route

Le diagnostic effectué en 2020 a permis de faire émerger des possibilités d'amélioration des équipements, dans l'objectif d'améliorer la sécurité des usagers et de réduire les conflits d'usage. En conséquence, les portions devant être réhabilitées feront l'objet d'une étude portant sur les considérations suivantes : élargissement des zones très fréquentées, réalisation d'ouvrage de franchissement et éventuellement une évolution des règles de circulation dans les zones partagées.

La réalisation de ces modifications nécessite d'être concertée avec les communes concernées. Ces aménagements, dont le montant est aujourd'hui estimé à 300 000 € HT, pourraient être réalisés sur 3 exercices budgétaires.

Autres opérations

Dans le cadre de ses missions, le service Gestion Durable du Patrimoine réalisera plusieurs opérations, en 2022 :

- Mise en liaison froide de plusieurs structures petite enfance – 50 000 € TTC
- Participation à la création de piste DFCI – 50 000 € TTC
- Réhabilitation de l'ALSH de Saint-Amand – 234 000 € TTC
- Remplacement d'éclairage sur la passerelle de Marsac 10 000 € TTC
- Reprise des signalétiques et marquage au sol des zones d'activités 50 000 € TTC

Quelques opérations marquantes de 2021

Petite Enfance

Le Grand Périgueux a effectué des travaux de réhabilitation et/ou d'aménagement sur l'ensemble des crèches. Quelques exemples :

- ✓ **Maison du Petit Prince à Coulounieix-Chamiers**
Travaux de réfection de sol souple
Montant des travaux : **15 979,94 € TTC.**

Avant :



Après :



- ✓ **Napoléon Magne à Périgueux**
Travaux d'aménagement de la cour centrale en béton drainant et création d'une nouvelle surface d'aire de jeux, afin de rendre plus harmonieux et moins étouffant l'accueil des usagers de la crèche, notamment l'été
Montant des travaux : **92 250,44 € TTC.**

Avant :



Après :



✓ Les Arènes à Périgueux

Travaux de réfection de toiture

Montant des travaux : **103 359,12 € TTC.**

Avant



Après



Enfance

Comme pour les crèches, en plus des petits travaux courants effectués par les agents du service, Le Grand Périgueux a effectué des travaux de réhabilitation et/ou d'aménagement sur l'ensemble des établissements d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Quelques exemples :

✓ Jean Sigalas à Coulounieix-Chamiers

Travaux d'aménagement paysager de l'entrée et réfection des voiries

Montant des travaux : **30 059.39 € TTC.**

Remplacement des tables de pique-nique; **montant des travaux : 9 243 € TTC.**



Piscines

✓ Marsac

Travaux de réfection des voiries et du parking – enrobés et marquage au sol

Montant des travaux : 65 213.76 € TTC.

Avant



Après



✓ Aquacap

Travaux d'aménagement en béton lavé sous le mobilier urbain et de réfection du Beach Volley

Montant des travaux : 47 586.36 € TTC.

Parcs d'Activités Économiques :

✓ Parking relais Cré@Vallée Nord

Le Grand Périgueux assure la gestion du parking Aurensan (aire de covoiturage) et du Pôle d'Échange Bus situé sur la zone économique de Cré@vallée Nord.

L'opération a eu pour objectif de fluidifier et de sécuriser les correspondances entre les usagers des bus du réseau Région Nouvelle Aquitaine et des bus du réseau urbain « Péribus » par :

- la réfection des enrobés de la voirie existante, ainsi qu'un trottoir existant,
- la création d'une voirie parallèle (sens unique de circulation), réservée aux bus du réseau de la Région Nouvelle Aquitaine et la création d'un quai de transport.

Montant des travaux : **76 762.90 € TTC.**

Avant :



Après :



Le Grand Périgueux assure la maintenance préventive et curative des voiries et des accotements des zones d'activité économique.

- **Péri Ouest** : l'opération a eu pour objet la réfection des enrobés de la voirie ainsi que la réfection des accotements de l'Avenue du Parc à Marsac.



- **Grand Font** : l'opération a eu pour objet la réfection des enrobage et la réfection des accotements Rue Jules Supervielle à Saint Laurent sur Manoire (BIM).

Avant



Après



G. TRAVAUX ET PROJETS

Bilan 2021

1- Equipements structurants

Les travaux en cours

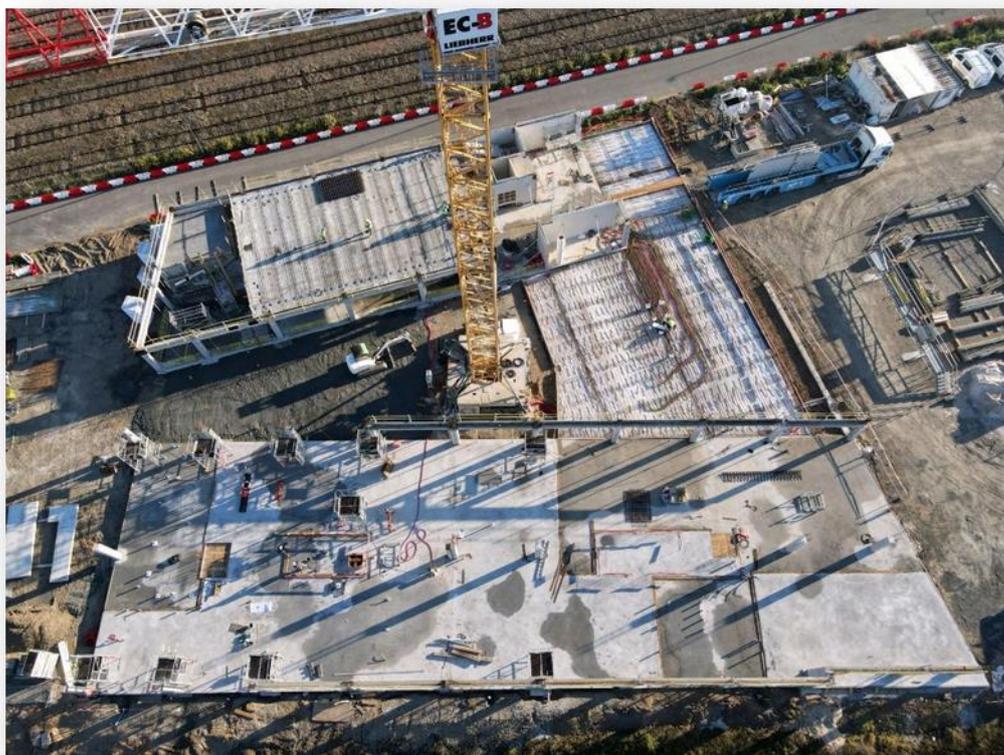
La piscine de Boulazac-Isle-Manoire



L'année 2021 a été marquée par les travaux de construction de la piscine à Boulazac-Isle-Manoire. Les travaux se réalisent conformément au planning prévisionnel afin de permettre son **ouverture au public à la sortie de l'été 2022**.

Le montant des dépenses réalisées en 2021 s'élève à 3 800 k€ TTC.

La construction du pôle Aliénor



Le Grand Périgueux a procédé à la **pose de la première pierre du pôle Aliénor en octobre 2021**, marquant ainsi le début d'une période de travaux de 14 mois. Ce projet, de près de 8 000m², accueillera les services du Grand Périgueux ainsi que de nombreuses structures administratives telles que le CIAS, Péribus, la maison de l'emploi etc...

Le terrassement, les fondations ont été effectués cette année. Le bâtiment est en cours d'élévation.

Près de 3 millions d'euros ont été dépensés cette année dans le cadre de projet.

2- Tourisme

La Digue de Neufont

Le site de Neufont a vu d'important travaux cette année et notamment sur la digue.

Suite aux différentes études mettant en évidence la faiblesse de l'ouvrage hydraulique existant, il a été nécessaire de vidanger et conforter l'ouvrage afin de mettre en conformité le plan d'eau, notamment vis-à-vis de la loi sur l'eau. Les travaux se poursuivront en début d'année avec une remise en eau prévue au cours de l'année 2022.

Les travaux de vidange et de confortement réalisés cette année s'élèvent à 460 k€ TTC.

3- Mobilité

Le service Maîtrise d’Ouvrage a suivi, en 2021, les travaux liés à la mobilité :

Pôle d’Echange Multimodal - Phase 2

- Les travaux sur le parvis de la gare ont débuté en mai 2021
- Les études pour la réalisation de la nouvelle passerelle ont été terminés
- Les travaux de déconstruction – construction de la nouvelle passerelle ont débuté avec **l’opération de démolition de l’ancienne passerelle.**



- Aménagement des **haltes TER de Boulazac et de Razac**
- Les **études pour le BHNS 3** ont également été suivi au cours de l’année 2021.

4- Voirie

Les études et les travaux sur les Itinéraires Alternatifs ont continué cette année.

- Des **travaux d’entretien et de réparation de la chaussée** ont notamment eu lieu en mai 2021 sur la route de Marival (Itinéraire Alternatif Sud-Ouest) reliant le bourg de Coulounieix-Chamiers et Marsac-sur-l’Isle. **130k€ ont été dépensés pour cette opération.**
- Par ailleurs, des dépenses en lien avec des réalisations antérieures ont été effectuées à hauteur de 300k€ TTC pour les travaux sur **l’Itinéraire Alternatif Nord-Est.**

Le Centre des Services Techniques à Atur

L'année 2021 a été marquée par la **fin des travaux d'aménagement du centre des services techniques** à ATUR. Les nouveaux locaux, composés de bureaux, de salles de réunions et de vestiaires ont accueilli les services techniques du Grand Périgueux **en avril 2021**.



1 - Bâtiment des services techniques

L'ensemble des travaux réalisés en 2021 s'est élevé à 550 k€ TTC.

La démolition du bâtiment « Bonaventure »

Cette année, le Grand Périgueux a procédé à la **démolition du bâtiment situé au chemin des feutres du Toulon à Périgueux**.

Cette opération a été menée en partenariat avec la ville de Périgueux, où l'ensemble des coûts et recettes sont partagés à parité.

Cette opération a coûté 108 k€ TTC au Grand Périgueux.

Les aires de covoiturage

Deux nouvelles aires de covoiturage ont été créées cette année :

- L'aire de covoiturage de Fouleix qui dispose désormais d'un arrêt de bus équipé d'un abri, un parking, des voies d'accès et de circulation
- L'aire de covoiturage de Château l'Evêque qui permet désormais le passage du bus et dispose de 14 places de stationnement matérialisées.

Le budget alloué à ces opérations, cette année, est de 125 k€ TTC.

La poursuite de projets engagés

1- Equipements structurants

Les travaux engagés cette année pour la construction du pôle Aliénor et la piscine de Niversac se poursuivront tout au long de l'année.

Le Grand Périgueux a prévu une **dépense de 10 millions d'€ TTC pour le pôle Aliénor et 3 700 k€ TTC pour la piscine.**

- Pour ces deux projets, de nombreuses recettes seront perçues. D'une manière globale, la construction du pôle Aliénor est financée à plus de 3 200k € par l'Etat, le Département et la Région.
- La piscine de Boulazac est, quant à elle, financée par l'Etat, le département, la Région et le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour un montant total de 2 950k€.

La construction de la Gendarmerie et du lotissement à Vergt

Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été fait en 2021. **Les études pour ce projet débiteront ainsi en 2022 afin de permettre un commencement des travaux en suivant.**

Le projet consiste à créer :

- Des bâtiments administratifs et techniques pour la brigade
- Cinq logements pour les familles et un hébergement pour un gendarme adjoint
- Un parking extérieur privatif

Ce projet, estimé à 2 millions d'euros, sera porté par le Grand Périgueux, en Co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vergt.

La réparation et l'amélioration de l'Aquacap à Champcevinel

Face aux désordres constatés et aux infiltrations décelées suite aux travaux de construction de l'Aquacap, l'année 2022 sera consacrée à la réalisation d'études pour la réparation de ce centre aquatique. Ces études porteront sur la remise en état de la piscine ainsi qu'une amélioration énergétique de la structure et des travaux embarqués pour maintenir l'attractivité du site.

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2022 s'élèvent à 120 k€ TTC.

Le pôle de l'Economie Sociale et Solidaire et des Cultures Urbaines

Les études concernant ce projet d'envergure reprendront en 2022 afin de dessiner plus précisément ce projet et permettre la concrétisation de cette opération.

L'objectif de ce projet est de créer un lieu créatif, intergénérationnel et connecté au cœur de l'agglomération. Ce pôle inédit a vocation à devenir un véritable lieu de partage et d'apprentissage tourné vers les cultures urbaines. Les activités qui seront proposées, bien plus larges que de simples espaces de travail partagés, contribueront au développement économique et à l'activation des ressources locales et du lien social. Le SÎLOT vise ainsi à proposer aux habitants et aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, des espaces et des opportunités de rencontre et de collaborations, y compris professionnelles.



4- Projection du projet - Pôle ESS

Les études concernant ce projet d'envergure reprendront en 2022 afin de dessiner plus précisément ce projet et permettre la concrétisation de cette opération. Le coût de cette opération majeure s'élève à **11 millions d'€**.

2- Tourisme

Le site de Neufont

- ⇒ L'ancienne guinguette sur le site de Neufont va être démolie pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment de restauration commenceront.

L'objectif est de permettre une ouverture à l'été 2023.



3- Projection - Guinguette

- ⇒ Les études concernant la montée en gamme du camping se poursuivront pour permettre un démarrage des **travaux en septembre 2022**.

L'objectif est de permettre une ouverture du camping en avril 2023.

Le Grand Périgueux a décidé d'investir, en 2022, près de 1 300 k€ TTC sur ce site.

3- Voie Vertes

Les études pour plusieurs projets de voie vertes seront réalisées :

- La **voie verte Trélissac-Escoire** avec la création d'une passerelle pour les modes de déplacements doux
- La réalisation d'un nouveau tronçon de **voie verte à Boulazac dans la zone Epicentre**
- La **voie verte à Notre Dame de Sanilhac**, au niveau de la Zone d'Activités Economiques, en partenariat avec la commune de Sanilhac

Passerelles de Périgueux et Boulazac Isle Manoire

Face à diverses problématiques liées notamment à la sécurité, le Grand Périgueux s'est engagé à réhabiliter les passerelles de Périgueux et de Trélissac afin d'assurer une sécurité à l'ensemble des usagers.

Suite aux différentes études menées en 2021, les passerelles en cours seront complètes.

Près d'1 million d'euro sera destiné à ces travaux en 2022.

4- Mobilité

En 2022, l'activité du service sera largement orientée vers la mobilité avec la **poursuite et la fin des travaux du pôle d'échanges de la gare et la construction de la nouvelle passerelle.**

D'autres opérations seront réalisées :

- Le BHNS dans sa partie centrale à Périgueux
- Le démarrage des travaux de la halte de Marsac
- Le lancement des études pour le dépôt de bus
- L'aménagement des quais de transport scolaire à Tourny.

5- Voirie

L'itinéraire Alternatif Sud-Est fera l'objet de travaux en 2022. Le carrefour des 4 routes à Atur sera aménagé afin d'assurer la sécurité sur cet axe. Le reste de l'itinéraire Alternatif, entre les carrefours des 4 routes et le Moulin à Vent sera requalifié. **750 000€ seront investis.**

Sur **l'itinéraire Alternatif Nord-Est**, la création du giratoire entre la RD69 et l'itinéraire Alternatif depuis Cornille sera aménagé. Porté à hauteur de 213k€ par le Département de la Dordogne, **les dépenses pour le Grand Périgueux se montent à 375k€ HT.**

Campus de la formation

Les travaux de voirie pour l'aménagement des abords du campus de la formation à Boulazac se poursuivront en 2022.

Le budget prévu en 2022 pour cette opération est de 1 380 k€ TTC.

6- Divers

Crèches et centres de loisirs

Plusieurs opérations de création et de réaménagement seront menées en 2022 sur les sites suivants :

- La micro-crèche LE NID à Champcevinel
- L'ALSH de St Amand de Vergt
- Extension du dortoir de l'ALSH de Milhac d'Auberoche pour un montant de 91 000 € HT.

Par ailleurs, les études seront lancées pour la création d'un ALSI (Bassillac et d'Auberoche), ainsi qu'à Annesse et Beaulieu. Les études d'Atur se poursuivront pour un démarrage des travaux attendu au second semestre 2022.

Démolition de bâtiments

Plusieurs bâtiments feront l'objet d'une démolition pendant l'année 2022 :

- Le **bâtiment DAUDOU** à Boulazac (ZA Epicentre) dans le cadre de l'aménagement de la zone.
- Le **bâtiment situé au 21 rue des pêcheurs à Périgueux** dans le cadre de la liaison cyclable entre le Gour de l'Arche et le Bas Chamiers pour y implanter, à terme, une passerelle.
- Le **bâtiment situé au 35 avenue de Lattre de Tassigny à Coulounieix-Chamiers** afin d'aménager une zone de stationnement.
- Le **bâtiment 561 avenue Marcel Paul à Boulazac** dans le cadre du développement économique.

Il est prévu 360k€ TTC de travaux cette année.

L'engagement de nouveaux projets

En 2022, de nouveaux projets d'investissements importants vont voir le jour.

La requalification de l'ilot St Gervais

Dans le cadre d'une démarche globale de requalification de logements vacants et/ou indignes dans le quartier de la gare de Périgueux, l'agglomération va procéder à une opération de requalification de l'ilot St Gervais. L'objectif des travaux est de pouvoir **accueillir un programme privé de logement**.

Cette opération, estimée à **5 300k€ TTC**, sera réalisée sur plusieurs années. Plusieurs acquisitions ont déjà été effectuées. Les études commenceront en 2022.

La construction du nouveau dépôt de bus urbain

Une opération de démolition / reconstruction va être effectuée sur le terrain dit « Champarnaud », à proximité du Quartier d'Affaires de Périgueux afin d'y implanter un nouveau dépôt de bus.

Cette opération est estimée à 6 000 k€ TTC. Les études seront réalisées en 2022.

Autres

- Les études pour la construction du gymnase de Sarliac seront reprises avec une mise à niveau afin de prendre en compte la réglementation RE2020,
- Les travaux d'aménagement des archives du Grand Périgueux au Centre des Services Techniques à Atur commenceront,
- Dans le Quartier d'Affaires, un espace de biodiversité sera créé,
- Des projets émergeront dans la zone d'activités EPICENTRE avec la création d'une voie verte et l'aménagement de voiries nouvelles.

BILAN 2021

1- Le SPANC

L'assainissement non collectif sur le territoire du Grand Périgueux est géré principalement en Régie par le SPANC (pour environ 12500 installations) et par délégation de service jusqu'en avril 2022 par VEOLIA sur le territoire de l'ex CCIMP (pour environ 4500 installations).

- **1088**—Contrôles de Bon Fonctionnement (contrôles périodiques et contrôles lors de transactions immobilières) ont été réalisés sur l'ensemble du territoire en dépit du contexte sanitaire et de la réticence de certains usagers à recevoir le SPANC.
- **461** dossiers de demandes d'installations d'un assainissement non collectif ont été déposés et traités par le SPANC dans le cadre de permis de construire sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux ou dans le cadre d'une réhabilitation.
- **322** Contrôles de bonne exécution des travaux ont également été réalisés sur l'année 2021.

Le SPANC en régie compte 5 agents dont l'un d'entre eux est exclusivement missionné pour la réhabilitation des systèmes d'ANC. Dans le cadre de cette mission, il accompagne les usagers bénéficiaires d'AMELIA 2 dans leurs démarches administratives. Ainsi **26** dossiers ont été présentés lors des différentes commissions AMELIA en 2021 afin que les usagers puissent obtenir un financement pour la réhabilitation de leur assainissement défectueux.

Le Règlement de service du SPANC a été modifié pour intégrer l'obligation faite aux usagers de fournir une étude de sol et de définition de filière pour toute demande d'assainissement (projet neuf ou réhabilitation) ainsi que la mise en place de pénalité financière pour refus de contrôle.

De plus, le SPANC du Grand Périgueux a été retenu pour participer à deux projets expérimentaux d'envergure :

- * L'élaboration et le suivi d'une charte qualité départementale pour les terrassiers effectuant des travaux d'ANC chez les usagers,
- * Etude nationale de suivi in situ de filtre à sable « nouvelle génération » (avec une emprise au sol du filtre inférieure à ce qui est aujourd'hui pratiqué, pour espérer à terme un gain en terme foncier pour l'utilisateur). Ce projet, concernant deux ANC de notre territoire, est soutenu financièrement par le Conseil Départemental, l'Agence de l'eau et le Grand Périgueux.

2- L'assainissement collectif Péri Urbain

Le transfert intégral de compétence sur l'assainissement collectif au 01/01/2020 a engendré une augmentation du patrimoine du grand Périgueux.

Le patrimoine péri-urbain du Grand Périgueux est désormais constitué de 26 stations d'épuration, 37 postes de relevage et 115,85 km de réseaux de collecte dont l'exploitation est assurée en régie directe (l'exploitation du réseau et de la station de Vergt a été assurée par SUEZ jusqu'à la fin du contrat de délégation de service, conclu initialement par la commune, au 31 décembre 2020 (depuis le 01/01/2021, ce système est désormais exploité par notre régie).

Un programme de maintien à niveau des stations (renouvellement équipements et mise en sécurité) a été conduit pour un montant global de 50 000€.

Les travaux relatifs à l'opération de création d'un réseau d'assainissement et des 10 usagers du hameau du Buis (Sarliac sur l'Isle) et leur raccordement sur la station d'épuration à Laurière (commune d'Antonne) se sont poursuivis (120 000 €HT). Ils ont permis ainsi de supprimer la station obsolète du Buis.

Les travaux de création du réseau d'assainissement d'Escoire (70 usagers) ont été réalisés pour 331 000 €HT. Les effluents de ces usagers sont désormais raccordés et épurés sur la station d'Antonne et Trigonant.

Le projet relatif au déploiement de l'assainissement collectif à Saint Mayme de Pereyrol (une station desservant 20 branchements du bourg d'un coût global d'opération estimé à 290 000 € HT) a débuté en fin d'année. Celui relatif au hameau des Piles à Cornille (une micro station desservant une dizaine d'abonnés pour 75 000€HT) s'est poursuivi.

L'exploitation des réseaux de collecte par la régie a permis la mise en œuvre d'opérations de curage préventif et curatif à hauteur de 29,05 km (soit 25,07% des 115,85 km de réseaux ruraux gérés par la régie).

3- L'assainissement collectif urbain

Le transfert de compétence étant entré en vigueur au 1er janvier 2020, la maîtrise d'ouvrage de l'exploitation des réseaux communaux est assurée par la régie eau et assainissement. Les divers contrats de délégation de service public relatifs à l'exploitation des réseaux de collecte ont été suivis par le biais notamment de réunions trimestrielles de suivi du respect des exigences contractuelles. Le GP a mis en œuvre un contrat unique (novembre 2021 – juillet 2026) pour l'exploitation des réseaux EU et EP du système de collecte de Saltgourde (Périgueux et 6 communes de la première couronne)

Les opérations de l'appel à projets « réductions des pollutions domestiques » financées par l'Agence de l'Eau (pour mémoire, 9 opérations réparties sur diverses communes pour un total d'environ 14 M€ HT sur le système de collecte de la station de Saltgourde) ont été poursuivies :

- L'opération de création et mise en service d'un nouveau réseau de collecte des eaux pluviales de la commune de De Gaulle et le secteur Mériller à Coulounieix-Chamiers a été réalisée.
- La poursuite des travaux portant sur la réhabilitation des biofiltres de la station de Saltgourde (1,1 M€HT en 2021 sur les 3,5 M € d'opération),
- La poursuite des travaux de mise en séparatif de certains secteurs de Périgueux : rue Pierre de Coubertin, quartier Lavoisier (secteur RD6089-Route de Lyon), création d'un bassin de stockage des eaux unitaires sous le parvis de la gare pour 2 M€ HT,
- La réflexion portant sur l'implantation optimale du bassin de stockage unitaire de 5150 m3 dans le secteur Coutras/la Filature à Périgueux) a été poursuivie.

4- L'eau potable

Suite à l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2020 autorisant le retrait du Grand Périgueux du Syndicat Mixte Départemental des Eaux (SMDE) et la création du syndicat mixte Eau Cœur du Périgord, l'eau potable est gérée sur le Grand Périgueux par une structure composée notamment d'agents mutualisés et issus de la régie eau et assainissement du Grand Périgueux.

Cette structure (composée de 69 communes) est désormais autonome dans sa gouvernance, sa gestion courante, la facturation de son service et la planification de ses investissements.

5- Les eaux pluviales urbaines

Le Grand Périgueux prend en charge depuis le 1er janvier 2020, au titre de cette dixième compétence obligatoire des agglomérations, le suivi du patrimoine de réseaux d'eaux pluviales urbaines estimé à environ 230 kilomètres.

En termes d'exploitation courante du service, sur les communes (principalement urbaines) couvertes par un contrat de délégation de service public d'assainissement, une convention de prestation de service a été conclue avec les délégataires en place pour le curage des réseaux EP.

Il a donc été curé environ 20 km sur un patrimoine de 168 km soit 12% du linéaire en 2021 sur ces communes urbaines.

Sur les communes rurales en régie, le service a également procédé, en 2021, à des opérations de curage -par le biais de marchés publics de services- à hauteur de 10,94 km sur un patrimoine connu de l'ordre de 39 km, soit 28 % du patrimoine.

Les investissements réalisés en 2021 concernent la reprise de réseau de collecte dans le bourg de Escoire (60 000€TTC), d'extension de réseau sur Antonne et Trigonant (70 000 €HT), sur Coulounieix Chamiers (23 000€HT), sur Manzac sur vern (30 K€HT).

6- La GEMAPI

La compétence GEMAPI ne recouvre pas l'intégralité du champ de l'article L211-7 du Code de l'Environnement mais uniquement quatre de ses objectifs :

- * l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- * l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
- * la défense contre les inondations,
- * la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Grand Périgueux est compétent en la matière depuis le 1er janvier 2018.

Les différents EPCI de la vallée de l'Isle –amont et aval- ont acté, dans un souci d'efficience de la structure existante et de gouvernance efficace, de s'appuyer sur le syndicat de rivière existant SMBI. Le territoire de ce dernier s'est donc étendu à l'intégralité du Grand Périgueux et aux EPCI situés en amont hydraulique. La participation 2021 s'est établie à 391 700 €TTC.

En ce qui concerne le syndicat Rivières, Vallées et Patrimoines en Bergeracois (RVPB) qui intervenait sur les communes de Paunat et Val de Louyre et Caudeau, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB) a décidé d'exercer en direct cette compétence Gemapi.

Le RVPB étant dissout, le Grand Périgueux conventionne désormais avec la CAB pour l'exercice de la compétence sur ces deux communes. La participation 2021 s'est établie à 13250 €TTC.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1- Le SPANC

L'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre de son 11ème programme, ne finance plus la réhabilitation des ANC. Cependant un contrat de progrès territorial est en cours d'étude, qui pourrait permettre le financement de travaux pour des systèmes d'assainissement engendrant des risques pour la salubrité publique, notamment sur les zones où les enjeux sanitaires sont importants comme sur les périmètres de protection de sources d'eau potable.

Fin avril 2022 marquera l'échéance du contrat de DSP avec Veolia pour l'exploitation du service SPANC sur les 6 communes du territoire de l'ex CCIMP (environ 4500 usagers). Ce territoire sera donc repris en régie par notre service, permettant ainsi une adéquation des pratiques et des tarifs sur l'ensemble du territoire, dans l'objectif d'équité de traitement des usagers.

En parallèle, le programme d'aide à l'amélioration de l'Habitat (AMEL) permet le financement de nouvelles réhabilitations d'assainissement non collectif en fonction des conditions de revenus des usagers. Le SPANC continue donc d'accompagner les usagers bénéficiaires dans leurs démarches.

Malgré le contexte sanitaire (limitations des contacts à la demande de certains usagers, respect des gestes barrières), les contrôles périodiques de bon fonctionnement se poursuivront. Le SPANC se fixe un objectif à 1200 contrôles en 2022.

2- Le collectif Péri Urbain

L'exploitation en régie des réseaux Péri-urbain par curage préventif sera poursuivie pour diminuer le risque de bouchage des réseaux

Les études diagnostiques des systèmes d'assainissement (réseaux + stations) de Sorges et Ligueux en Périgord, de Annesse et Beaulieu, Mensignac, Château l'Evêque, Agonac et de Sarliac sur l'Isle-Savignac les Eglises (40 000 €HT) seront poursuivis. A la conclusion de ces études, le GP disposera d'éléments prioritaires relatifs aux investissements nécessaires sur ces communes.

Les travaux de réalisation du système d'assainissement (réseau + station) du bourg de Saint Mayme de Pereyrol et du hameau des Piles à Cornille seront terminés en 2022.

Les études portant sur la création de l'assainissement collectif dans le bourg du Change (Bassillac et Auberoche) et au hameau de La Roche Beaulieu (Anesse et Beaulieu) seront poursuivies (55 000€HT) : choix de la parcelle, acquisition du foncier par la commune et définition de la filière).

Les travaux d'assainissement de la zone touristique de l'étang de Neufont seront engagés en **2022** (500 000 €HT de dépenses) en concomitance avec les travaux de reprise du réseau d'eau potable)

Enfin, la consultation relative au déploiement de l'auto surveillance sera relancée- après une première consultation sans suite, et permettra à terme le suivi à distance du fonctionnement de plusieurs sites ruraux (10 stations et 21 postes de relevage) par le biais de sondes et de transmission d'alarmes (montant d'opération de l'ordre de 580 00€HT)

Un programme de maintien à niveau des autres stations et postes de relevage (renouvellement équipements et mise en sécurité) sera conduit pour un montant global de l'ordre de l'ordre de 70 000 €HT.

Enfin, le GP va lancer une étude (20 K€) de réhabilitation de la station membranaire de Saint Laurent des Bâtons dont les dysfonctionnements impactent la qualité des eaux traitées et du milieu récepteur le Verdançon.

3- Le collectif urbain

Le transfert de compétence au 1er janvier 2020 a induit la reprise, par le Grand Périgueux, de l'ensemble des contrats de délégation de service public en vigueur à cette date.

Le nouveau contrat d'exploitation de Saltgourde-Trélissac, portant sur une échéance brève (juillet 2026), permettra au Grand Périgueux de mener en parallèle une réflexion globale sur le mode de gestion futur des services eau et assainissement du Grand Périgueux (régie totale, délégation de service public ou gestion mixte). Cette étude sera menée en groupement de commande avec le syndicat Eau Cœur du Périgord pour la compétence eau potable.

Concernant l'appel à projets de l'Agence de l'Eau bénéficiant de subventions, les travaux sur le réseau structurant se poursuivront avec notamment les travaux de réhabilitation des biofiltres de la station de Saltgourde (dépenses de l'ordre de **1,7 M € HT** en 2022 avec une échéance de travaux en fin 2022)

Les études pour la création de deux bassins de stockage des eaux par temps de pluie (5 150 m³ à Coutras et 340 m³ à De Gaulle pour une estimation globale de travaux comprise entre 8 et 12 M€ HT selon le mode de réalisation des travaux) vont se poursuivre afin de trouver un emplacement idoine notamment pour le bassin Coutras.

Les diverses opérations de mises en séparatif sur Périgueux (secteur Saint Georges notamment) s'achèveront. Elles doivent contribuer à collecter moins d'eaux claires parasites météoriques (eaux de pluie) dans les réseaux unitaires de Périgueux et par là-même, diminuer le volume d'eaux unitaires rejeté dans l'Isle par les déversoirs d'orage (350 000 € HT en 2022).

Les travaux de mise en conformité (réhabilitation du réseau et mise en séparatif des branchements particuliers) du réseau de l'avenue Jean Jaurès à Chancelade seront achevés (250 000 €HT).

Une extension de réseau de la Route de pommier sera étudiée (10 000€HT) afin de permettre aux deux communes mitoyennes (BIM et Sanilhac) de cette voirie d'envisager un aménagement routier commun en 2023/24.

Enfin, le GP accompagnera le projet du PNRU à Chamiers par la mise en conformité des réseaux vétustes (480 000€ en 2022).

4- L'eau potable

C'est désormais le syndicat mixte Eau Cœur du Périgord qui assure la maîtrise d'ouvrage de cette compétence.

5- Les eaux pluviales

L'entretien par hydrocurage des réseaux sera assuré par marchés de prestation de service sur les parties urbaines (mutualisation avec les délégataires assainissement collectif), et en régie sur les communes rurales du Grand Périgueux, avec pour objectif, un taux de curage de l'ordre de 15% du patrimoine afin de limiter les obstructions et assurer une continuité de service de collecte.

L'étude relative à l'implantation de bassins de régulation/stockage des eaux pluviales à prévoir sur les communes sinistrées par les dernières inondations de 2018 débutera (budget de l'ordre de 40 000€HT en 2022).

Le réseau eau pluviale de la RD8 dans la traversée des Piles à Cornille sera repris en simultané avec le déploiement de l'assainissement collectif (80 000 €TTC).

Les autres investissements qui sont programmés en 2022 sont la reprise du réseau de l'itinéraire alternatif Est (« les Paillers » à BIM), la réhabilitation du réseau rue Jules Ferry (40 000€TTC à Val de Louyre et Caudeau) et rue Chaminade (40 000€TTC à Vergt).

6- La GEMAPI

L'année 2021 a permis au SMBI de faire aboutir un Plan Pluriannuel de Gestion sur l'ensemble du bassin de l'Isle.

Le programme de travaux issus de ce Plan Pluriannuel de Gestion devra ensuite être déployé sur les années à venir.

En terme budgétaire, la cotisation de l'année 2022 se montera à 302 485.94 €, soit environ 90 000 € de moins que l'année précédente qui avait fait l'objet d'une participation exceptionnelle.

Pour le périmètre de la géré par la CAB, la cotisation se montera à 15 000 €.

A. URBANISME ET PLANIFICATION

Bilan 2021

1- Les principales actions de fonctionnement

L'année 2021 a été marquée par une activité importante pour le service urbanisme et planification.

Cela s'est traduit par :

- Un accompagnement renforcé auprès des porteurs de projets (autres directions du Grand Périgueux, communes, opérateurs), ayant entraîné des nouvelles dépenses pour sécuriser les opérations, notamment des frais de conseils juridiques : une dépense de 4.560 € TTC ;
- Une augmentation du volume des dossiers d'autorisations d'urbanisme et donc des recettes de fonctionnement liées au Service Instructeur Commun : environ 3 000 dossiers instruits représentant 2360,2 EPC (contre 2460 dossiers instruits ou 1926 EPC en 2020), soit une recette pour 2021 de 328.067,80 € ;
- Une légère augmentation des dépenses de contentieux de l'urbanisme : contentieux sur les autorisations et quelques contentieux restant sur le PLUi, pour un montant total d'environ 23.000 € TTC.

Le service a également pris à sa charge le financement annuel de la convention avec la SAFER pour un montant de 1.000 € / an. Cette convention permet une veille sur les mutations et ventes de terrains agricoles sur les communes, au jour le jour.

2- Les principales réalisations d'investissement

Deux travaux majeurs ont été menés en 2021 :

- L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

L'élaboration du RLPi est confiée au bureau d'études GO PUB Conseils. Les travaux ont débuté en février 2021 par un recensement des dispositifs de publicité extérieurs (publicité, pré-enseignes, enseignes) afin d'aboutir à un diagnostic du territoire. Ont suivi plusieurs séries d'ateliers avec les communes et une concertation avec les habitants (réunions publiques), les personnes publiques associées (Etat, Département.), et les personnes concernées (afficheurs, enseignants, publicitaires, associations de protection du patrimoine et des paysages, commerçants...).

Le coût total du projet RLPi est estimé à environ 90.000 € HT. Au titre de 2021, 59.190 € HT (ou 71 028 € TTC) ont été dépensés.

- Les évolutions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le PLUi approuvé le 19 décembre 2019 est un document vivant et doit évoluer pour permettre de nouveaux projets. Les procédures de modifications sont pilotées par le Grand Périgueux, en lien avec les communes et porteurs de projets. Une mission a ainsi été confiée au bureau d'études UA64 pour mener à bien cette mission, pour un montant approximatif de 100.000 € HT par an. En 2021, 6 procédures ont été lancées (3 procédures de modifications simplifiées, 3 procédures de modifications normales). Une procédure a pu être finalisée, les autres sont en cours.

Ainsi, au titre de 2021, ce sont :

- 36.865 € HT mandatés sur un engagement total de 68.500 € HT (report des crédits des engagements non soldés en 2022) pour les frais d'études,
- 5.500 € HT mandatés pour des frais annexes (reprographies, annonces légales, affiches...).

- Acquisition foncière

Dans le cadre de la veille foncière effectuée sur le secteur de la rue Alphée Mazieras, en lien avec le développement du quartier d'affaires du Grand Périgueux et la future implantation du dépôt de bus, le Grand Périgueux s'est porté acquéreur d'un local situé sur la parcelle AO474 et actuellement loué au CAP Rugby. L'acquisition de l'immeuble (en copropriété) est de 240.000 €, auxquels s'ajoutent les frais de notaire et prorata de taxe foncière (environ 10.000 €). Cette dépense a été engagée en 2021 et sera mandatée en 2022 (à inscrire aux OB 2022 en RAR).

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1- Les principales actions de fonctionnement

Les actions récurrentes

L'instruction des ADS : Concernant l'activité du service, la poursuite de l'augmentation du nombre de dossiers est anticipée (qui a été continuellement observée depuis la création du service en 2015), et également de la mission d'accompagnement aux porteurs de projets : en interne pour les projets du Grand Périgueux (développement économique, SILOT, ...), en externe à destination des communes et porteurs de projets (mise en œuvre d'OAP, dossiers complexes...).

La recette 2022 inscrite au budget prévisionnel est de 255.000 €. Elle sera actualisée lors de la DM 2022 en fonction des résultats réels.

Les dépenses liées au contentieux et aux frais d'assistance juridique complexes : il est prévu d'inscrire au budget une dépense de 36.000 €

Les actions nouvelles

En lien avec l'accompagnement par le service urbanisme et planification aux projets et avec la nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux, qui nécessitent parfois des mesures d'évitement et de compensation, il est proposé de mener une étude sur la trame verte et bleue portée dans le PLUi et d'y identifier les zones à forts enjeux afin de proposer les mesures de compensation qui pourront prioritairement être mises en œuvre pour les projets intercommunaux, communaux ou même privés. Il s'agira de permettre un effet plus important en mutualisant les efforts et donc d'être force de conseils et propositions.

En 2022, l'enjeu majeur pour le service instructeur commun (SIC) et les communes sera la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Le dépôt dématérialisé sera possible pour l'ensemble des communes du territoire via un guichet unique, et par souci de cohérence et de lisibilité, tous les dossiers, quelle que soit la taille de la commune, seront instruits de façon dématérialisée par le SIC.

Un crédit en fonctionnement de 70.000 € TTC pour 2022 est donc inscrit pour des frais d'études.

2- Les principaux investissements projetés

La poursuite de projets engagés

- **Finaliser le Règlement Local de Publicité intercommunal** : l'approbation du RLPi est prévue à l'été 2022. Les phases restant à réaliser sont celles de la rédaction du projet de RLPi pour un arrêt au conseil communautaire du 31 mars 2022 et ensuite la phase plus administrative de consultations des PPA, de saisines des commissions nécessaires, d'enquête publique et enfin de rédaction finale du RLPi pour approbation. La dépense estimée en 2022 s'élève à 31.700 € HT (ou 38.040 € TTC) comprenant les frais d'études (pour 21.700 € HT) et les frais annexes (reprographies, affiches, annonces légales, enquête publique...).
- **Poursuivre les procédures d'évolution du PLUi** : finaliser les cinq procédures lancées en 2021 (approbation des deux modifications simplifiées pour permettre les projets de développement économique sur le site du Moulin de Capelot à Boulazac-Isle-Manoire et du Château de la Jarthe à Coursac, finalisation des trois modifications normales de portée générale à savoir celle sur le règlement du PLUi, celle sur les orientations d'aménagement et de programmation, et celle portant sur divers points de zonage et emplacements réservés...), et en lancer de nouvelles. Le budget prévisionnel pour 2022 s'élève à 130.000 € HT (ou 136.000 € TTC), auxquels s'ajoutent 71.764,07 € TTC de RAR.

- **PSMV** : l'année 2022 marquera la finalisation du Plan de Sauvegarde du secteur sauvegardé de la Ville de Périgueux. La dépense totale pour le Grand Périgueux s'élève à 28.400 € TTC. Une recette en investissement de la Ville à hauteur de 50%, soit 14.200 € sera inscrite.
- **SCOT** : un nouvel arrêté du SCOT sera fait en 2022 après une reprise de celui-ci suite aux avis des PPA. Son approbation interviendra avant la fin 2022. La participation du Grand Périgueux au SCOT s'élève à 86.000 €.

L'engagement de nouveaux projets

En lien avec la loi Climat et Résilience d'août 2021, et en vue de la révision de son PLUi, le Grand Périgueux devra mener une étude de densification. Elle portera sur un repérage des dents creuses, des friches, des espaces déjà artificialisés et de leur possible reconquête ou non. Pour mener cette étude, le Grand Périgueux devra être accompagné d'un prestataire. La rédaction du cahier des charges pourra être anticipée fin 2022. Cette étude pourra être intégrée à la révision du PLUi afin d'être inscrite en investissement. Aucun crédit n'est inscrit sur 2022.

B. MOBILITES

BILAN 2021

1- Les principales actions de fonctionnement

Au budget principal, pour la mobilité, 500 000 euros sont inscrits en recette-dépense de fonctionnement. Il s'agit de la part du Versement Mobilité affectée au budget principal pour permettre le financement d'opération comme les chèques pour l'achat de vélos à assistance électrique, les accessibilités bus, et l'appel à projet vélo.

Toutefois, au titre du budget « transport et mobilité », on observe en 2021 une légère augmentation des dépenses et recettes de fonctionnement.

Le montant des recettes en 2021 étaient de 11.370.844,6 euros et composés à :

- Plus de 81 % des recettes de la taxe Versement Mobilité notamment lié à une augmentation du VM courant 2021 passant de 1.15 à 1.25 conformément à la trajectoire initiale envisagée et approuvée au sein du Comité des Partenaires de la Mobilité;
- 10 % des recettes de DGD (Etat et Région) dans le cadre des transports scolaires ;
- Plus de 7 % des recettes des ventes de titre de transport avec des recettes qui repassent le million d'euros soit un niveau proche de l'avant crise sanitaire COVID-19 ;
- Les autres recettes sont des recettes publicitaires ou des ventes (d'espaces publicitaires bus, de biens, de prestations).

Les dépenses, sur l'exercice 2021, se sont élevées à 8.551.560 € et sont réparties comme suit :

- Plus de 75 % de rémunération de l'exploitant Régie Péribus dans le cadre du contrat d'exploitation soit 6 445 000 euros HT ;
- Près de 14 % relatives aux transports scolaires soit 1,1 millions d'euros HT ;
- Les autres dépenses recouvrent des frais de communication, d'études, d'acquisition foncière pour les projets de mobilité.

De manière plus précise, il est à noter que l'année 2021 a notamment permis la rédaction du nouveau Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) entre le Grand Périgueux et l'EPIC Périmouv' pour un montant d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de 53 000 euros.

L'étude RATP relative à la transition énergétique du parc de bus a également été réalisée sur l'année 2021 pour un montant de 25 000 euros HT.

2- Les principales réalisations d'investissement

La poursuite de projets engagés notamment pour les grands projets « Déplacements » liées :

- à la mise en place de la navette ferroviaire avec (6 millions d'euros HT) :
 - le lancement des travaux de la halte de Niversac pour un montant de 1 M d'€ HT ;
 - 550 000 euros HT pour les études de la halte de Marsac ;
 - 500 000 euros HT pour l'aménagement du parvis de la halte de Razac-sur-l'Isle ;
 - 1.3 millions d'euros pour les démolitions à proximité du parvis de la gare de Périgueux (anciens bâtiments SNCF) et les premiers travaux du parvis de la gare de Périgueux qui vont se poursuivre et s'achever en 2022 ;
 - 1.45 millions d'euros pour les travaux de la future passerelle de la gare de Périgueux et notamment la démolition en décembre 2021 de la passerelle existante ;
 - 1.15 millions d'euros pour le pré-solde de la halte de Boulazac qui a été mise en service en décembre 2020.
- la modernisation du système de billettique pour le faire évoluer vers de l'intermodalité pour accepter la carte Régionale MODALIS (79 000 euros HT),
- 150 000 euros HT ont été investis dans le BHNS avec notamment la reprise des études du secteur central Wilson-Fénelon,
- 107 000 euros HT pour solder l'achat des Bornes d'Information Voyageurs (BIV) permettant de renforcer l'information des usagers sur le réseau et notamment sur l'axe BHNS,
- la mise en place de l'acte 2 du schéma cyclable, avec 350 000 euros HT de dépenses (nouveaux achats de vélo, achat de box sécurisés notamment).

Enfin, en 2021, au budget principal, pour la mobilité, les dépenses d'investissement inscrites s'élevaient à 482.806 €. Seuls 130.000 euros ont été mandatés sur l'exercice 2021, les crédits seront reportés en 2022. Les actions financées sont essentiellement liées aux actions du schéma cyclable : chèque pour l'acquisition de vélo à assistance électrique (22.500 € mandatés en 2021), subvention aux communes dans le cadre de l'appel à projet vélo (Fouleix et Trélissac mandatés en 2021) mais aussi les accessibilités de quais bus à destination des communes pour environ 20 000 euros HT.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'année 2022 est marquée par la mise en place du nouveau Contrat d'Obligation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public Péribus ainsi que pour l'ensemble des prestations de mobilités durables associées. La création de la nouvelle marque Périmouv' au 1^{er} janvier 2022 regroupe l'ensemble de ces nouvelles missions.

L'EPIC sera ainsi chargé de la mise en œuvre de toute la mobilité : la gestion et l'exploitation du service de transports publics (lignes Péribus, lignes de transport scolaire, handibus...), la gestion et l'exploitation de mobilité durable (gestion de l'offre Périvélo, maintenance des vélos, maintenance des parkings relais, accompagnement et instruction des appels à projet schéma cyclable, chèque pour l'achat des vélos à assistance électrique...).

Par conséquent, à l'exception de quelques lignes budgétaires conservées sur le budget du Grand Périgueux (subvention aux communes dans le cadre de l'appel à projet schéma cyclable, chèque pour l'achat des VAE), la plupart sont transférées à l'EPIC Périmouv' dans des proportions malgré tout similaires conformément à la maquette budgétaire du futur contrat et qui donnera lieu à un bilan annuel détaillé. La maquette financière, annexée au COSP approuvé en décembre 2021, intègre une dépense de 360 000 € relative à la taxe sur les salaires. Une analyse par un cabinet spécialisé sera menée en 2022 afin de voir si l'EPIC y est réellement assujéti.

Enfin, l'année 2022 sera l'année de la mise en place de la navette ferroviaire sur l'axe Mussidan-Niversac.

1- Les principales actions de fonctionnement

a) Les actions récurrentes

Le Versement Mobilité reste la recette essentielle du budget des Mobilités.

Sa principale destination concerne la rémunération son opérateur (l'EPIC Périmouv') pour les missions qui lui sont transférées (cf. ci-dessus).

Budget prévisionnel 2022 : 7 955 836.03 € HT. Les dépenses de la section de fonctionnement seront donc limitées à compter de l'exercice 2022 au profit de l'EPIC qui en assurera la gestion au travers de sa dotation annuelle.

L'adhésion à Nouvelle Aquitaine Mobilité sera renouvelée pour un montant de 70 000 € HT.

Enfin, les indemnités des commerçants pour les travaux du parvis de la Gare de Périgueux, mais aussi du BHNS secteur Wilson-Fénelon, sont envisagées à hauteur de 170 000 € HT.

b) Les actions nouvelles

L'année 2022 sera notamment marquée par l'arrivée de la navette

Une nouvelle dépense de fonctionnement viendra de fait intégrer le budget 2022, il s'agit de la participation financière du Grand Périgueux au fonctionnement de la dite-navette pour un montant de 850 000 € HT par an, soit pour l'année 2022 un peu plus de 425 000 € HT.

De plus, la mise en place de la navette ferroviaire doit, pour sa réussite, être accompagnée par des actions massives de communication pour inciter les usagers à l'utiliser.

A ce titre, il est prévu un budget communication de 70.000 € (dont 20.000 € pour l'appel à projet pour une fête populaire), auquel s'ajoute un budget pour une offre promotionnelle en lien avec la région (exemple : 50% de réduction pour tout nouvel abonnement durant 6 mois après la mise en place de la navette lors) pour un montant prévisionnel de 200.000 €.

Parallèlement à l'offre navette, le Grand Périgueux a souhaité s'investir aux côtés des Communautés d'agglomération de Brive et de Tulle, pour diminuer le temps de trajet entre Bordeaux et Brive. Cette action a donné lieu à la constitution d'un groupement de commande pour mener une étude de faisabilité technico-financière et à la création d'une association. La participation financière en fonctionnement du Grand Périgueux pour 2022 est de 100 000 € HT.

2- Les principaux investissements projetés

La poursuite de projets engagés avec notamment les grands projets « Déplacements » liés :

- aux travaux du **Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Périgueux** seront finalisés avec notamment la construction et la pose de la nouvelle passerelle ainsi que la finalisation du parvis et son achat pour un montant de 5.8 millions d'€ HT ;
- le schéma cyclable, avec principalement la poursuite du second appel à projet vélo pour la période 2022-2023 avec un budget prévisionnel de 300 000 € HT/an ainsi que l'achat de 50 péricycle (75 000 € HT), aides à l'achat vélo (30 000 € HT) ;
- au niveau du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) les travaux du secteur 3 (axe Wilson-Fénélon) devrait reprendre à l'été 2022 (0.9 millions d'€ HT) finalisant ainsi le tracé BHNS.
- dans le cadre des nouveaux achats de bus, il a été acté en décembre 2021 de poursuivre les renouvellements annuels de bus dans une stratégie de lissage au titre des 10 prochaines années, à la fois pour des raisons techniques mais aussi financières, tout en accordant une place nouvelle aux nouvelles énergies avec notamment le choix de l'électrique (suite étude RATP de 2021) avec une enveloppe de 2 millions d'€ HT par an.
- la mise en œuvre du Contrat d'axe de la Vallée de l'Isle se poursuivra et se finalisera en 2022 avec la mise en place de la navette ferroviaire entre les haltes de Niversac et de Mussidan. Il s'agira notamment pour l'année 2022 de finaliser les travaux des haltes de Niversac mais aussi de Marsac et de son parvis pour un budget total de l'ordre de 3.5 millions d'€ HT pour ces deux haltes. Des reliquats de travaux resteront à régler en 2023.

- Le renforcement de l'accessibilité du réseau Péribus devrait en de la phase 3 de l'Ad'Ap avec la mise en accessibilité de 8 arrêts de bus supplémentaires pour un budget de 300 000 € HT. Il est à noter que la mise en accessibilité de quatre arrêts supplémentaires pourra être réalisée avec la reprise des travaux des tronçons BHNS de la Rue Wilson de Périgueux.
- Enfin, le projet de construction du nouveau dépôt de bus doit s'étudier précisément en 2022 pour une mise en service à l'horizon 2025. Une dépense d'environ 1 000 000 € HT sera inscrite au titre de l'exercice 2022 (rachat du cautionnement EPF et démolitions des bâtiments présents sur le terrain actuel).

C. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

MISSION CLIMAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

BILAN 2021

Le 23 septembre, un séminaire sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la thématique Energie a été organisé à l'attention des conseillers communautaires. En première partie, les objectifs du PCAET, ses 6 grands axes et ses 17 programmes ont été rappelés. Le nouveau cadre législatif européen, les incidences de la nouvelle loi Climat et Résilience ainsi que les conclusions du dernier rapport du GIEC ont été présentés. Le développement des centrales solaires photovoltaïques sur le territoire a fait également l'objet de discussion.

La commission Développement durable s'est réunie deux fois pour travailler sur le sujet suivant : Quel projet pour une agriculture de proximité ? Le diagnostic du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Pays de l'Isle en Périgord ainsi que les propositions d'une stratégie agricole et alimentaire ont été présentés.

Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME pour 4 ans a été signé le 5 novembre. Une liste d'actions réalistes et atteignables sur les 3 champs d'actions du COT a été présentée au conseil communautaire du 8 juillet 2021 afin d'approuver la demande de COT à l'ADEME :

- ✓ Réalisation d'un plan local de transition écologique des entreprises via les clubs d'entreprises ;
- ✓ Accompagnement à la définition de règles environnementales et de transition énergétique dans les cahiers des charges des marchés ;
- ✓ Réalisation d'un plan de transition énergétique et de verdissement de la flotte de bus et des véhicules ;
- ✓ Accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communautaire ;
- ✓ Fonds vert pour les communes ;
- ✓ Stratégie Biodiversité ;
- ✓ Réalisation d'un schéma cyclable ;
- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage reconquête des friches.

De novembre 2021 à janvier 2022, une version privatisée de l'application « We are the drops » a été mise à disposition auprès des 500 agents. Il s'agit d'une application web où chacun peut donner ses idées pour protéger l'environnement et peut mesurer combien tous ses efforts cumulés peuvent contribuer à protéger réellement l'environnement. L'objectif était de proposer aux agents volontaires d'expérimenter gratuitement l'outil conçu par une jeune société périgourdine et de donner leur avis sur son fonctionnement avant sa mise sur le marché en direction du Grand Public et des collectivités.

Un questionnaire à l'attention des entreprises de plus de 20 salariés a été envoyé en automne afin de recenser les actions qu'elles mettent en œuvre en matière de transition écologique. L'objectif serait de créer un club des entreprises innovantes et engagées dans la transition écologique (énergie, eau, déchets). Les résultats ont été présentés lors du comité de pilotage sur le PCAET du 23 février 2022 : seulement 4 entreprises ont répondu.

Un autre questionnaire a été envoyé auprès des 43 communes pour recenser les actions qu'elles mettent en œuvre et qui participent à l'atteinte des objectifs du PCAET 2019-2024.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Deux projets principaux pour 2022 ont été approuvés en bureau communautaire du 16 septembre 2021 :

- **L'étude d'opportunité sur la création de Zones à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-m), comprenant l'élaboration d'un plan d'actions pour la qualité de l'air et la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).** Il s'agit de répondre aux nouvelles obligations réglementaires en matière de qualité de l'air issues de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019). Une consultation simplifiée a été faite fin 2021. Deux bureaux d'études ont répondu. Le budget a été estimé à 27 000 €.
- **L'action « Soutenir la biodiversité au profit d'une agriculture durable »** dite « Vers une biodiversité alliée ». Il s'agit d'un projet de convention d'objectif et de partenariat sur 2022 avec l'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme. La subvention d'investissement d'un montant de 35 000 € sur 2022 permettra à l'association de fabriquer des abris à chauve-souris, des nichoirs à insectivores de différentes natures et d'autres équipements d'accueil de la biodiversité. Ils seront installés dans 10 exploitations agricoles du territoire suivant les préconisations d'experts locaux : la ligue de protection des oiseaux et le conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine.

En avril 2022, l'association Pays'en graine remettra au Grand Périgueux une étude technique et économique sur la pérennisation et l'agrandissement des espaces test du **Chambon à Marsac** sur l'Isle. Le coût de la prestation est de 3 000 €. L'amélioration du fonctionnement du site du Chambon ainsi que la création de 2 autres espaces test ont été inscrits dans les actions du Contrat de relance et de transition écologique signé le 30 juillet 2021.

Fin 2022, une **évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial** et un **bilan sur les émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** seront conduits en partenariat avec le SDE24. Le budget a été estimé à 35 000 €.

Dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration au 1^{er} semestre 2022 des 2 audits Climat, Air, Energie et Economie circulaire du **Contrat d'objectifs territorial (COT)** avec l'ADEME, une aide financière de 75 000 € sera versée dès la première année (part fixe) pour aider les Grand Périgueux à mettre en place une organisation.

COHESION TERRITORIALE

A. HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre de sa compétence obligatoire « Equilibre social de l'Habitat », Le Grand Périgueux anime le Plan Local Habitat Durable 2017-2022 qui constitue le cadre stratégique de la politique publique de l'agglomération, mais conduit aussi des actions opérationnelles ou de soutien financier, à la fois sur le parc privé et sur le parc public.

BILAN 2021

1- Amélia 2 : des aides pour la rénovation des logements du parc privé

Lancé en janvier 2019, le Programme Amélia 2 se poursuit sur 4 années et s'achèvera en décembre 2023). Les objectifs globaux de réhabilitation sur le programme (1455 logements rénovés) se déclinent sur chaque année (objectif initial de 291 logements en 2021).

En 2021, Le Conseil Départemental a pris la délégation des aides à la pierre de type 3, ce qui lui permet désormais d'instruire les demandes de financement faites auprès de l'ANAH à la place des services de l'Etat.

De ce fait, le retard pris sur les années précédentes a été rattrapé et le rythme des commissions Amélia du Grand Périgueux a été ajusté en conséquence (12 en 2021), avec des ordres du jour conséquents (plus de 30 dossiers présentés en moyenne par commission).

- **L'animation du programme et la communication**

Les coûts du suivi-animation et de la communication se sont élevés à **210.666 € HT**, subventionnés à **80%** par l'ANAH, le Département et la Ville de Périgueux.

- **Les résultats en 2021 et l'impact sur l'activité économique locale**

Des décisions de subvention ont été prises pour **370 logements** et 354 dossiers en 2021 (**127 % des objectifs prévus en 2021**). Le Grand Périgueux s'est engagé, pour ces 354 dossiers validés en commissions Amélia2 sur 2021, à apporter son soutien aux propriétaires pour leurs travaux à hauteur de **406.146 €**. Amélia 2 a ainsi permis de mobiliser d'autres financements publics au bénéfice des habitants de l'agglomération (**plus de 3,9 M€ en 2021**).

Ces résultats ont permis d'avoir un effet levier certain et de générer **6,51 M€ de travaux** réalisés à 95% par des artisans périgordins (dont 75 % du Grand Périgueux).

- **L'impact financier pour Le Grand Périgueux**

Les aides directes versées par le Grand Périgueux aux propriétaires après travaux ont concerné **272 logements pour un total de 316.787€**, principalement pour des travaux d'économie d'énergie (62%), d'adaptation au vieillissement (22 %), de mise aux normes des assainissements individuels polluants (8 %) et de remise aux normes totales de logements initialement vacants (2 %). Il est important de noter que 36 de ces logements se situent sur le secteur Action Cœur de ville – ORT (principalement des propriétaires occupants).

2- Les aides à la production de logements sociaux : un parc social centré sur les communes soumises à l'art 55 de la loi SRU

- **En termes de décisions attributives de subventions**

Des décisions attributives de subvention pour un **montant total de 329.527€** ont été prises en 2021 par le Grand Périgueux pour **191 logements sociaux**.

Ces projets sont situés majoritairement (88%) sur les communes soumises à la loi SRU (Trélissac et Coulounieix-Chamiers), mais également dans des communes potentielles SRU (Sanilhac) et dans les communes pôles relais ou rurales (Mensignac, St Michel de Villadeix).

Cette programmation intègre **des logements en accession sociale à la propriété** (location – accession qui compte au titre du logement social) sur Trélissac (4 logements) et sur Coulounieix-Chamiers (22 logements).

- **En termes de versements des subventions**

En 2021, **183 227 €** ont été versés aux bailleurs sociaux et aux communes en 2021, répartis comme suit :

- 55 logements sociaux ont été livrés à Marsac sur l'isle, St Amand de Vergt, Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Sorges et Ligeux, ce qui a permis au grand Périgueux de verser **70.727 € de subventions** aux bailleurs sociaux et aux communes pour du logement communal conventionné,
- 171 logements sociaux ont démarré sur la commune de Trélissac, Mensignac, Antonne et Trigonnat, Bassillac et Auberoche et Périgueux pour lesquels **un acompte de subvention (30 %) a été versé à hauteur de 112.500 €**

3- Les aides à la rénovation - démolition de logements sociaux : un soutien particulier sur le projet de renouvellement urbain de Chamiers

Le programme de renouvellement urbain de Chamiers implique des rénovations importantes des logements sociaux anciens, voire des démolitions. Ainsi, en 2021, le Grand Périgueux a acté des décisions attributives de subvention pour le bailleur Périgord Habitat à hauteur de **998.655 €** (bâtiments A, B, D et E pour un total de 154 logements).

En parallèle, la restructuration et l'humanisation » du volet hébergement d'Emmaüs, à la lisière du quartier de Chamiers, a été soutenu à hauteur de **63.000 €** (25 places d'hébergement).

Le Grand Périgueux a également pris une décision attributive de subvention à hauteur de **1.500 €** pour la rénovation d'un logement communal conventionné à Saint Crépin d'Auberoche.

La plupart de ces chantiers ont démarré en 2021 : ainsi ce sont **300.917 €** qui ont été versés en 2021 (acomptes et subventions complètes).

4- Le soutien à Périgord Habitat via un protocole avec la CGLLS

Grand Périgueux Habitat s'est engagé dans un protocole avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif social (CGLLS) qui a été signé le 26 décembre 2018.

Ce protocole a vocation à remettre à l'équilibre l'exploitation de l'Office tout en accompagnant sa politique de réhabilitation /démolition ANRU et hors ANRU mais aussi sa politique de développement. Ainsi, le Grand Périgueux participe à la consolidation de l'office à hauteur d'un peu plus de **8,2 M€ entre 2019 et 2024**.

L'agglomération a poursuivi son soutien à la rénovation du parc ancien de Grand Périgueux Habitat à hauteur de **1 068 409 € en 2021**. C'est **inférieur de près de 40% aux engagements inscrits** dans le protocole signé avec la CGLLS pour le redressement de l'office (1,8 M€), en raison de difficultés à engager le volume de travaux prévus, dans un contexte sanitaire encore contraint.

5- Le logement des jeunes et la plateforme « Je suis un Jeune.com »

En 2021 le Grand Périgueux a poursuivi sa collaboration, son soutien et sa communication pour le logement des jeunes via le site internet *Jesuisun(e)jeune.com*, avec des résultats probants.

La prise en charge de l'abonnement des résidences « publiques » (CROUS, Lycée Agricole, Résidence Campus, FJT..) et les campagnes de communication se sont élevées au total à **10.991 €**.

Par ailleurs, comme l'agglomération s'y était engagée, l'accompagnement des jeunes hébergés dans les 2 résidences du Campus des Métiers (Boulazac et Périgueux) a été soutenu avec **41.250 €** payés en 2021.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'année 2022 devrait voir une montée en puissance des actions en place, tant sur le parc privé que sur le parc public de logements.

1- L'avant dernière année du programme Amelia 2

Avec près de **718 dossiers en stock au 01/10/2021**, les objectifs de rénovation de 291 logements par an dans le cadre d'Amelia 2 devraient être atteints, malgré des annonces de changements importants des aides de l'ANAH pour 2022, l'objectif de l'Etat étant axé sur le dispositif national *Ma Prime Rénov.*

Quoi qu'il en soit, ces dossiers « en stock » représente, au bénéfice des artisans locaux, un volume d'activités de plus de 6 M€ de travaux, subventionnés en moyenne à 52 % par tous les financeurs parties prenantes au programme, et notamment une **subvention globale de l'agglomération aux propriétaires estimée à 400.000 €** (paiement des dossiers engagés sur les 3 années précédentes).

Concernant l'ingénierie du programme et la communication 2022, les dépenses sont estimées à **310.000 €** (toujours subventionnées à près de 80 %). L'Agglomération doit percevoir les cofinancements de l'ANAH, du Département et de la Ville de Périgueux sur les dépenses de mise en œuvre du programme Amelia 2 au titre de 2021 à hauteur de 230.000€ (N+1).

2- Les aides en faveur du logement social

Les orientations budgétaires 2022 en matière d'habitat permettront au Grand Périgueux de couvrir les engagements déjà pris par voie de décisions ou de délibérations.

En parallèle, un bilan du PLH sera réalisé cette même année ; ce bilan s'inscrira dans la réalité des obligations légales pesant sur notre agglomération en lien avec le PLUi. Une évolution des modalités d'intervention en faveur du logement social sera construite et débattue afin de cibler de manière plus efficace la nature des opérations concernées ainsi que leur localisation équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le nouvel organigramme mis en place en juin 2021 a créé une Direction de la cohésion territoriale, avec, outre la conservation de certaines missions préexistantes (habitat, politique de la ville, renouvellement urbain, affaires européennes), **la prise en charge d'une partie des missions de l'ancienne Direction des stratégies** (politiques contractuelles, déploiement numérique, gestion des fonds de concours) et **d'une nouvelle mission « aide aux communes et développement local »** qui doit permettre une meilleure prise en compte de la ruralité du territoire du Grand périgueux.

BILAN 2021

1- La contractualisation avec les partenaires

- **Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**

Tous les territoires devant être couverts par un **contrat** à signer avec l'Etat d'ici le 30 juin 2021, le premier semestre fût consacré à reformuler la stratégie du territoire du Grand Périgueux 2020-2023 et à recenser les projets le plus exhaustivement possible (Grand Périgueux, communes, autres partenaires) sur la durée du mandat.

Signé le 30 juillet 2021 en présence de la ministre de la cohésion des territoires Jacqueline Gourault, ce contrat « unique » indique les ambitions partagées entre l'Etat, le Grand Périgueux, ses communes membres et les principaux partenaires du territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Il mentionne les actions concrètes correspondantes ainsi que les besoins de financement sollicités auprès de l'Etat d'ici 2026.

Le CRTE est évolutif et s'échelonne sur une durée de 6 ans, en parfaite concordance avec celle des fonds européens et du contrat de plan État-région dont le volet territorial devra reprendre le CRTE. Une clause de revoyure est intégrée pour permettre l'ajustement du CRTE aux conclusions de GRAND PERIGUEUX 2030.

Si la plus grande partie du travail a été réalisée en interne, une **aide à l'ingénierie de 15.000 € (FNADT)** a été obtenue par le Grand Périgueux auprès de l'Etat afin de financer l'appui du bureau d'études O+ qui est allé à la rencontre de chaque commune et a construit la maquette financière pour un **coût de mission de 38.640 € TTC**.

Un « petit guide du CRTE à l'attention des 43 communes » a été réalisé pour permettre aux communes de se préparer à déposer leurs dossiers de demande de financement à l'Etat en janvier 2022. Ce document a été réalisé en interne et n'a eu **aucun impact budgétaire**.

- **Les autres contractualisations**

Le second semestre 2021 fût consacré à préparer l'actualisation des contrats avec les autres partenaires :

- **Un renforcement de l'aide départementale aux communes et au Grand Périgueux** a été décidé pour 2021, avec la prolongation d'une année des contrats territoriaux. Le département a dégagé une enveloppe complémentaire sur cette période qui a permis de positionner 4 projets :
 - Une 2^{ème} tranche des travaux de la base de loisirs de Neufont : **300.000 €**
 - Une 2^{ème} tranche du Pôle Aliénor : **300.000 €**
 - Les travaux de l'ALSH Les Bricoulous à St Amand : **64.798 €**
 - La gendarmerie à Vergt : **200.000 €**
- **Le travail de concertation avec la Région Nouvelle Aquitaine** a également été très important sur 2021 pour préparer le futur contrat mais aussi défendre des enveloppes financières suffisantes des futurs fonds européens réservés au territoire dont la Région est autorité de gestion (Leader et Axe 5 territorial). Le périmètre de contractualisation retenu par La Région étant celui du Pays de l'Isle en Périgord, Le Grand Périgueux s'est impliqué activement aux côtés des trois autres EPCI dans la préparation du projet de territoire à cette échelle, qui servira de socle aux candidatures à déposer en 2022.
- **L'élaboration du futur Contrat de Plan Etat-Région (CPER)** a également été engagée par les partenaires en 2021, avec la demande de prise en compte de plusieurs projets structurants à l'échelle supra communautaire, mais aussi des projets directement portés par Le Grand Périgueux.
Le CPER devrait être validé et signé au cours du 1^{er} semestre 2022, sur des projets et des montants retenus encore incertains.

- **La mobilisation par les communes du nouveau fonds de mandat 2020-2026**

Chaque commune (y compris les communes nouvelles) dispose d'une enveloppe réservée de 60.000 € sur la durée du mandat.

En 2021, des projets ont été soutenus sur **9 communes** pour un montant global attribué par Le Grand Périgueux de **364.911 €**.

2- Une veille active sur les opportunités de financements de nos projets

Les recherches de financement pour les projets et les actions conduits par le Grand Périgueux ont été actives, en lien avec les différentes directions ou directement par elles. A titre d'exemple sur les crédits d'Etat locaux et les fonds européens ont pu être obtenus les financements suivants :

- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021) :** le **2022-03-29** une subvention sur le projet structurant du Pôle Aliénor de **2 001 405 €**.

Au titre de l'enveloppe complémentaire DSIL dans le cadre du plan de relance, l'agglomération a obtenu une subvention sur l'aménagement de la base de loisirs de Neufont de **750 000 €**.

- **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2021) :**
 - La création d'une brigade de gendarmerie à Vergt : **343 700 €**,
 - L'aménagement du parvis de la gare de Boulazac Isle Manoire : **181 650 €**,
 - Les aménagements pour le bus à haut niveau de service (BHNS) secteur 3 : **309 701 €**,
 - La modernisation de la voie verte et réhabilitation de passerelles à Périgueux Trélissac : **138 500 €**.

- **La mobilisation des fonds européens sur les grands équipements du Grand Périgueux**

L'année 2021 a été consacrée au montage du dossier de demande de subvention FEDER pour la tranche 2 du Pôle d'échanges multimodal du Grand Périgueux (demande de subvention à hauteur de **1,758 M€** sur une assiette de subvention de **5,645 M€**).

Par ailleurs, le contrôle de service fait préalable au versement de la subvention FEDER sur la tranche 1 du PEM a été réalisé (pour mémoire, montant de subvention FEDER = 536.000 €).

Enfin, l'année 2022 a été consacrée à la réflexion stratégique et opérationnelle autour des prochains fonds européens 2021-2027 en lien avec l'autorité de gestion qu'est la Région ainsi que les autres organismes intermédiaires de Nouvelle-Aquitaine. Le défi pour le Grand Périgueux a été de promouvoir la pluralité des enjeux de son territoire, le maintien de moyens d'intervention en secteurs prioritaires (quartiers, Action Cœur de Ville et centres-bourgs) et les moyens de son rééquilibrage urbain – rural.

3- Le numérique sur le territoire

- **Le Schéma de Déploiement des réseaux de communication électronique :** à l'instar du déploiement de la fibre par l'opérateur Orange sur la zone AMII (Appel à manifestation d'intention d'investir) des 13 communes historiques de l'agglomération, le Syndicat Mixte Périgord Numérique a engagé, par phase, le développement de fibre sur le territoire l'Agglomération.

Le SMPN a engagé plus de 100M€ de travaux dans le cadre du déploiement sur l'ensemble de son territoire et procédé à la révision SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) regroupant ainsi la phase 2 et la phase 3. L'objectif de cette révision est d'assurer une couverture intégrale du territoire à l'horizon de 2025.

Dans ce cadre, la participation financière du Grand Périgueux versée à Périgord Numérique en 2021 est de :

- **102.198 € en investissement**
- **70.000 € en fonctionnement**

- **Les usages numériques** : l'Etat a attribué le label « Fabrique numérique » au Grand Périgueux et ses partenaires, ce qui a permis d'engager sur ce volet un travail de concertation sur les usages du numérique avec le département (recensement et lisibilité de l'offre d'accompagnement) et facilité l'obtention par le Département de « Campus connecté » pour les jeunes du territoire.

De même l'accompagnement des commerçants mis en place dans le cadre de « Ma ville Mon shopping » s'inscrit dans un enjeu de transition numérique des acteurs du territoire. Le Grand Périgueux a bénéficié d'une **subvention de fonctionnement de l'Etat de 50.000 € en 2021 au titre de la Fabrique de territoire**, à reverser aux différents porteurs de projets.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'année 2022 devrait voir certaines concrétisations opérationnelles et s'articuler autour de plusieurs grands chantiers :

1- La consolidation des outils au service des communes et de l'Agglomération

- **La mise en place de la nouvelle mission « Aide aux communes »**

Ciblée sur de l'ingénierie financière (veille sur les fonds, conseils sur les projets, recherche de financements, aide à la négociation, etc.), cette nouvelle mission souhaitée par les communes est en place depuis le 3 janvier. Un poste à temps plein y est dédié, doublé d'un poste d'assistance administrative et technique à mi-temps.

Cette mission couvre aussi la gestion des fonds de mandat mais aussi le suivi du CRTE dont 70% des projets sont communaux, avec la collecte des fiches-action des communes sur les projets prêts à être déposés et un temps de partage annuel en conférence des maires. Un cadre d'intervention sera proposé à la validation des élus communautaires au 1^{er} trimestre 2022.

Elle veillera à la bonne intégration des projets communaux dans les autres contrats et candidatures auprès des partenaires financiers (lien avec les politiques contractuelles).

L'impact financier des postes sur 2022 sera de 66.876 € correspondants à 1,5 ETP dédiés (chargée de mission et assistante à mi-temps)

2- La contractualisation avec la Région via le Pays de l'Isle en Périgord

- **Sur le nouveau « contrat régional de développement et des transitions » 2022-2029**

L'implication active au sein du Pays de l'Isle en Périgord sur le nouveau « contrat régional de développement et des transitions » 2022-2029 se poursuivra, pour une finalisation exigée avant l'été. Une mobilisation forte des 43 communes sera requise puisque ce contrat n'intégrera pas uniquement les projets de l'agglomération mais aussi ceux des communes sur un « Volet rural » du contrat régional.

- **Sur les nouveaux fonds européens territorialisés 2021-2027**

Sur le même calendrier et à la même échelle, une candidature sera déposée par le Pays et ses 4 EPCI membres pour obtenir des fonds européens territorialisés à la fois sur des projets urbains et des projets ruraux (Leader et Axe 5). **Le volume financier attendu de fonds UE sur 2021-2027 est de 4,49 M€ pour l'ensemble du Pays de l'Isle en Périgord** contre 2,83 M€ sur la génération précédente des fonds UE. La part pour le territoire du Grand Périgueux dépendra du volume de projets déposés sur la période. Une nouvelle gouvernance public/privé devra également être mise en place et décrite dans la candidature.

3- La consolidation de la contractualisation avec l'Etat

- **Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

Au-delà de la signature du CRTE, l'année 2022 devra éclairer le fonctionnement et les évolutions exigés par l'Etat, dans un contexte de renouvellement présidentiel.

Une **enveloppe nationale supplémentaire DSIL de 303 M€ en 2022** a été annoncée, avec une affectation prioritaire aux projets inscrits dans les CRTE (circulaire du 1^{er} Ministre du 4 janvier 2022).

- **Le Contrat de Plan Etat Région (CPER)** devrait être validé et signé au cours du 1^{er} semestre 2022, sur des projets et des montants retenus encore incertains (cf. détails dans le bilan 2021).

- **Le Contrat de ville 2015-2022 : une prolongation d'un an**

Après une période d'incertitude, la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2023 est actée dans la loi de finances 2022. Cette prorogation jusqu'à 2023 concerne également les régimes fiscaux zonés attachés aux contrats de ville (tant pour les entreprises et commerces implantés en quartiers prioritaires de la politique de la ville que pour les bailleurs sociaux).

Une commission nationale a été constituée pour imaginer une nouvelle génération de contrats de ville dont les conclusions devraient être connues d'ici mars 2022.

L'année 2022 devra donc être consacrée à **deux chantiers importants pour les 3 communes concernées et Le Grand Périgueux** :

- L'évaluation de l'actuel contrat de ville selon le cadre fixé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et avant fin juin 2022
- Une réflexion sur des propositions de nouvelle géographie prioritaire que nous pourrions faire à l'Etat

- **La prolongation du Programme Action Cœur de Ville jusqu'en 2026**

Le gouvernement a annoncé en septembre 2021 la prolongation du programme Action Cœur de Ville jusqu'en 2026 et l'enrichissement de cette politique publique de soutien au développement et à l'attractivité des villes moyennes. Un travail à l'échelle nationale est en cours pour préparer le contenu et la maquette financière du programme ACV pour la période 2023-2026.

A noter que c'est la commune de Périgueux, en lien avec Le Grand Périgueux, qui réalise les actions et assure l'animation et la maîtrise d'œuvre. Une actualisation de la maquette des projets devrait être conduite en 2022.

4- La participation financière aux structures partenaires en 2022

Dans le cadre des contractualisations existantes, Le Grand Périgueux devrait maintenir sa participation dans la continuité des enveloppes 2021, à savoir :

- **209.000 €** en investissement et 70.000 € en fonctionnement au Syndicat mixte Périgord Numérique (SMPN)
- **50.000 €** de la subvention d'Etat à reverser pour le financement du poste de coordination de la Fabrique de territoire
- **10.000 €** en fonctionnement pour le Syndicat mixte du Logement social (SMOLS)
- **67.152 €** en fonctionnement au Pays de l'Isle en Périgord (et 87.240 € en Investissement sur l'élaboration du SCOT, pris en charge sur le budget urbanisme)
- **350.000 €** de fonds de mandat sur les projets communaux (soldes du précédent fonds et nouveau fonds 2020-2026)
- **5.000 €** d'adhésions (Ideal Connaissances, AVICCA...)

C. POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre de sa compétence obligatoire « Politique de la ville », Le Grand Périgueux pilote et anime le **Contrat de ville 2015-2022**, ainsi que le **Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire de Chamiers 2021-2026**, et ce en lien constant avec les trois communes concernées : Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux.

Ces documents constituent les cadres stratégiques et de négociation financière avec l'Etat et les partenaires, permettant ainsi de cibler la politique sur **trois niveaux de quartiers** : les quartiers prioritaires retenus par l'Etat, les quartiers de veille (anciennement prioritaires) et les territoires fragilisés repérés localement.

BILAN 2021

1- L'accompagnement des opérations du Projet de Renouvellement Urbain de Chamiers

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers a été retenu par l'Agence Nationale de Rénovation urbaine (ANRU) comme projet d'intérêt national, à condition que Le Grand Périgueux en assure le pilotage. Ce rôle s'est traduit en 2021 par plusieurs actions.

- **Les subventions du Grand Périgueux aux opérations**

Le Grand Périgueux soutient financièrement les opérations du projet urbain, dans le cadre d'un règlement d'intervention et dans la limite des montants inscrits dans la convention avec l'ANRU. Chacune des opérations fait l'objet d'une délibération spécifique au fur et à mesure de la stabilisation de son plan de financement.

En 2021 ont été concernées les premières opérations de réhabilitation résidentielle portées par Périgord Habitat (154 logements) pour lesquelles **un premier acompte a été versé pour 299.400 €**. Par ailleurs, une décision de subvention a été prise en 2021 sur l'opération du pôle des solidarités pour **280.000 €**.

- **La coordination globale de tous les chantiers et les maîtres d'ouvrage**

La mission d'Ordonnancement des tâches, de Pilotage des actions et de Coordination des différents maîtres d'ouvrage (OPC-U) a représenté un volume de **148.000€** en 2021. Cette mission est cofinancée à hauteur de 50% de la dépense par l'ANRU (**64.000 € perçus en 2021** sur les dépenses 2020), ainsi que par les 3 partenaires bénéficiaires que sont la Mairie, le Département de la Dordogne et le bailleur Périgord Habitat et Le Grand Périgueux à parts égales sur le solde. L'équipe OPC-U accompagnera le projet jusqu'à son achèvement en 2026.

- **La concertation avec les habitants**

La démarche de concertation et de co-construction avec les habitants s'est poursuivie avec la poursuite du projet artistique « ça déménage ! » à hauteur de **48.500 €** et le financement de palissades de chantiers informatives pour les habitants pour **6.300 €**. Cette action a été **subventionnée par l'ANRU pour 22.500 € en 2021** sur les dépenses réalisées en 2020.

Par ailleurs, 6 réunions ont été animées par la cheffe de projet et l'adulte-relais de la Maison du projet dans le cadre de la Gestion Urbaine et sociale de Proximité (GUSP) avec les habitants sur des sujets qui les préoccupent au quotidien, comme la préservation du cadre de vie pendant les chantiers. Ces temps ont été l'occasion de mobiliser des partenaires déterminants tels que Périgord Habitat.

La question du relogement des habitants a été aussi l'occasion d'entendre les difficultés, de les gérer et de les anticiper dans le cadre de 3 réunions dédiées en 2021.

- **L'animation du projet et la communication**

Les dépenses du poste de cheffe de projet et d'animation de la démarche portées par le Grand Périgueux ont été subventionnées au titre de l'ingénierie en 2021 à hauteur de 37.500 € par l'ANRU et de 15.000 € par la ville de Coulounieix-Chamiers.

En lien direct avec le service de la communication de la ville de Coulounieix-Chamiers, plusieurs supports de communication ont été réalisés et diffusés auprès des habitants sur l'avancement du projet (3 lettres-infos distribués en janvier, juin et septembre 2021 à tous les habitants du quartier).

Enfin, un projet sur l'agriculture urbaine nommé *Boucle Fert'Isle* a été pensé et déposé avec 4 partenaires porteurs de projets à l'appel à projets national « Quartiers Fertiles » de l'ANRU et a été retenu par le Comité national d'Engagement de l'ANRU du 18 février 2021 pour un **montant global de financements de 156.000 €** (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Banque des Territoires). Le rôle du Grand Périgueux dans ce cadre est triple : animer globalement le projet, assurer l'encaissement et le reversement des subventions de la Banque des Territoires aux porteurs, et porter en direct l'opération des espaces nourriciers éphémères en pieds d'immeubles durant la durée des chantiers sur le quartier.

2- Le soutien aux habitants et aux acteurs des quartiers

Le rôle de pilotage du Grand Périgueux implique l'animation du contrat de ville et la mobilisation de moyens pour accompagner les acteurs du territoire et les habitants dans la démarche de transformation des quartiers, de développement du lien social, de l'amélioration du cadre de vie, ou encore d'accès à l'emploi, aux droits, à la santé, au sport, à la culture, etc.

- **Le bilan de l'appel à projets 2021 du contrat de ville**

En 2021, 63 projets ont été déposés pour l'ensemble des quartiers du contrat de ville (prioritaires, en veille ou fragilisés) et 57 d'entre eux ont été retenus par un ou plusieurs financeurs. Le conseil communautaire du Grand Périgueux a décidé de retenir 39 projets pour un montant de **92 000 €** en crédits « politique de la ville ». Cela représente 27 porteurs de projet associatifs, mais aussi 20 projets transversaux concernant les quartiers d'au moins deux des trois communes.

- **L'animation et les outils mis en place dans le cadre de la**

Les groupes de coordination sur la mobilité et sur l'économie-emploi se sont poursuivis en 2021 avec trois séances de travail regroupant environ 20 participants partenaires : techniciens des 3 communes, Service Public de l'Emploi, structures d'insertion, centres sociaux, Département, acteurs de la mobilité (Périnouv', Plateforme MUST portée par AFAC24, Vélorution).

L'objectif de ces temps est à la fois de partager la connaissance des offres de service, de repérer certaines difficultés et de mettre en place des collaborations en réponse. Ils ont été animés par la chargée de mission Politique de la Ville du Grand Périgueux. Pour mémoire, la Plateforme de mobilité MUST a été financée en 2021 par le Grand Périgueux à **hauteur de 5 000 € dans le cadre de l'Appel à projets Politique de la Ville** et 4.000 € par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention territoriale Globale (CTG) du Grand Périgueux.

La Fabrique à entreprendre (FAE), portée par la Maison De l'Emploi du Grand Périgueux avec différents opérateurs locaux (Chambres consulaires, Coop'alpha, BGE, ADIE, Périgord Initiative, Aquitaine Active, Caisse Sociale de Développement Local, Pôle Emploi) a poursuivi son action bien que la convention triennale avec la Banque des Territoires/BPI France soit arrivée à son terme fin 2020. Conçue pour stimuler l'initiative entrepreneuriale dans les quartiers et créer des emplois, La FAE est co-financée par l'Etat (ANCT), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Périgueux qui ont maintenu leur appui financier en 2021, avec pour l'agglomération une participation de **16 500 € (dont 6 500 € de crédits Politique de la Ville)**.

L'opération « J'apprends à nager » (6-12 ans) et la mise en œuvre de « **l'aisance aquatique** » (4-6 ans) par le service des piscines à destination des enfants des quartiers prioritaires ont été reconduites en 2021 et ce, pour la 6^{ème} année consécutive. Parallèlement, le dispositif s'est élargi sur l'été à tous les enfants du Grand Périgueux (environ 30 enfants bénéficiaires) en s'appuyant sur les piscines de Marsac sur l'Isle, Saint Laurent sur Manoire et Sorges et en lien avec les ALSH. Pour mettre en œuvre ces actions, l'Agglomération perçoit des subventions de l'Etat (Jeunesse et sports) en répondant aux AAP dédiés, **soit 11.000 € affectés au budget des piscines**.

Le suivi du projet « Fabrique de territoire »

Le consortium (CampUS, Escale numérique, Centre social St-Exupéry, MDE, ML et Grand Périgueux) ayant répondu à l'AMI Fabrique numérique de territoire a été lauréat «Fabrique de territoire» (financement de 150 000 € par l'ANCT de 2020 à 2022, à hauteur de **50 000 € par an**). L'association Camp US a recruté un chargé de développement de la Fabrique de territoire en février 2021. L'Agglomération contribue à la Fabrique notamment **en percevant et en reversant les fonds de l'ANCT aux acteurs du consortium** et en particulier Camp US (pour le financement du poste).

- **Les avantages fiscaux pour les bailleurs sociaux et les ent**

Une Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dont bénéficie Périgord Habitat (224.476 € en 2020) est en place depuis 2015 pour les deux quartiers prioritaires Boucle de l'Isle et Chamiers.

3- La mise en place d'un outil de communication dédié

En juin 2021, la 1^{ère} « *Revue de quartiers* » a été distribuée dans les boîtes aux lettres des quartiers prioritaires Boucle de l'Isle et Chamiers, grâce à l'aide de l'amicale des locataires de Chamiers ainsi que les associations JAGAS, Rouletabille et Mieux Vivre à Pagot.

Conçue en 2020 et éclairée par l'impact de la crise sanitaire sur les habitants et les acteurs des quartiers, cette revue s'adresse aux habitants des quartiers inscrits dans le contrat de ville et aux partenaires (institutions, associations, commerçants, ...). Elle permet de donner une information simple et facile à comprendre sur les actions, les innovations, les appels à agir, l'offre de services proposée, etc., à une fréquence de 2 numéros par an.

Co-réalisée en interne avec le service Communication du Grand Périgueux, son coût se limite aux frais d'impression/distribution, **soit 500 € pour un exemplaire en 2021.**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'année 2022 va connaître de nombreux changements dépendants d'annonces gouvernementales à venir. Le Grand Périgueux devra donc à la fois continuer à jouer son rôle de pilote et de facilitateur des actions en cours et engager une démarche collective stratégique pour préparer la politique de la ville des années à venir.

1- L'accompagnement du projet de Renouvellement Urbain de Chamiers

- **La poursuite du soutien du Grand Périgueux aux opérations du PRU de Chamiers**

Le Grand Périgueux versera les acomptes pour accompagner les travaux du Pôle des Solidarités (**164.000 €**) et des aménagements urbains liés (**38.000 €**) portés le Département de la Dordogne par délégation de la ville de Coulounieix-Chamiers.

Les opérations sur les logements, conduites par Périgord Habitat, seront également soutenues en 2021 par Le Grand Périgueux, sur le budget Habitat :

- Versement du solde de la 1^{ère} phase de réhabilitation/résidentialisation : **698.600 €**
- Seconde vague de réhabilitation/ residentialisation des 158 logements restants : **160.500 €**,
- Versement d'un acompte pour la construction sur site de la 1^{ère} tranche de logements sociaux neufs : 56.100 €.

Enfin, la subvention du Grand Périgueux à l'opération du Pôles Solidarités d'Epareca sera soldée pour **89.900 €**.

- **La mobilisation de fonds européens en appui du pôle des solidarités**

L'axe 5 du programme opérationnel du FEDER-FSE 2016-2020 est dédié au financement par l'Europe des projets dans les quartiers prioritaires. L'enveloppe, placée sous l'autorité de gestion de la Région Nouvelle Aquitaine, fait l'objet d'un avis du Comité de sélection local organisé par le Grand Périgueux en sa qualité d'organisme intermédiaire de la Région.

En 2022, sera proposé au Comité de sélection la mobilisation de 30.000 € de fonds européens pour sécuriser le plan de financement du Pôle des Solidarités.

- **La coordination technique globale du PRU**

Par ailleurs, la mission d'Ordonnancement des tâches, de Pilotage des actions et de Coordination des maîtres d'ouvrage (OPC-U) sera poursuivie sur 2022. Elle représentera un **coût de 82.700 €**, toujours avec le **cofinancement de l'ANRU (42.600 €)** et **des trois partenaires bénéficiaires** que sont la Mairie, le Département de la Dordogne et le bailleur Périgord Habitat (**19.100 €**).

Il est aussi à prévoir en 2022 la réalisation d'une **étude environnementale** de préconisations pour la gestion des eaux pluviales et la valorisation de la renaturation dans le PRU. Le coût de cette étude est chiffré à **22.000 € sur l'année**.

- **La gestion de projet et la concertation**

La démarche de concertation et de co-construction avec les habitants se poursuivra avec les groupes de travail thématiques de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, les ateliers d'urbanisme sur Chamiers d'hier / Chamiers d'aujourd'hui / Chamiers de demain avec l'école élémentaire du quartier (**1.500 €**) ainsi que la poursuite du projet artistique «ça déménage !» à hauteur de **48.500 €** et le financement de nouvelles palissades de chantiers pour informer les habitants (**10.000 €**).

Côté recettes, le Grand Périgueux percevra **71.800 €** de subventions au titre de l'ingénierie conduite en 2022 (part ANRU de 56.800 € et subvention Mairie de 15.000 €) ainsi que d'une subvention de **18.000 €** au titre de l'action "ça déménage" conduite en 2020 (reliquat).

- **Le lancement opérationnel des espaces nourriciers de La Boucle Fert'Isle**

L'année 2022 verra la concrétisation des actions de la Boucle Fert'Isle avec notamment le déploiement par les porteurs de projets de la nurserie maraîchère, la réalisation des deux études ferme urbaine et micro-ferme urbaine. Le Grand Périgueux assurera le versement de l'avance de la subvention de la Banque des Territoires à hauteur respectivement de **53.500€, 27.500€ et 20.000€** sur chacun des projets.

Pour ces dépenses, les participations de la Banque des Territoires seront versées sur la même année budgétaire créant de fait un **jeu à sommes nulles pour le Grand Périgueux**.

Enfin, les espaces nourriciers transitoires de Chamiers, portés par la commune, seront amorcés (1^{ère} tranche) pour une **dépense en 2022 de 30.000 €**. Les subventions des partenaires (Mairie de Coulounieix-Chamiers, Région, Banque des Territoires et ANRU – volume global de **22.500 €**) **seront versées en 2023**.

2- Le soutien aux habitants et aux acteurs des quartiers

- **La poursuite du pilotage, de l'animation et des actions du contrat de ville**

L'année 2022 sera une année de transition, entre évaluation finale du Contrat de Ville et préparation du futur cadre contractuel pour les quartiers.

C'est pourquoi les principales actions seront maintenues dans un souci de stabilité :

- Appel à projets annuel avec une **enveloppe stable du Grand Périgueux de 100.000 €** pour cofinancer les projets
- Animation des groupes de coordination et appui aux projets /dispositifs **existants dans les mêmes volumes financiers qu'en 2021**.

- **La fin du cofinancement de postes dans les communes par Le Grand Périgueux**

Le Grand Périgueux avait souhaité soutenir l'action de la ville de C.-Chamiers envers les jeunes du QPV par la signature d'une convention pendant 3 ans (2020-2022), assurant son soutien à hauteur de 33.334 € par an (crédits Politique de la ville), correspondant à l'intervention d'un éducateur sportif (renforcement du dispositif *J'apprends à nager* et développement d'actions sportives dans le QPV). **Cette somme sera donc versée pour la dernière année en 2022**.

De même, l'arrêt de la participation de l'Agglomération au poste du chargé de mission «Action cœur de ville» de la ville de Périgueux à compter de mars 2021 se traduira par une **économie budgétaire de 13 065 € en 2022**.

3- Vers une nouvelle stratégie en faveur des quartiers du territoire

La prolongation d'une année du Contrat de Ville 2015-2022 devrait laisser le temps en 2022 de conduire **l'évaluation concertée du contrat et de la stratégie Urbaine Intégrée pour les quartiers** sur les fonds européens FEDER Axe 5 2014-2020.

Pour autant, une instruction de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en date du 14 décembre 2021 fixe le **terme de l'évaluation à juin 2022**.

Un travail important de concertation du Grand Périgueux et des trois communes concernées devrait donc être engagé rapidement avec les habitants et les partenaires pour **établir une proposition de nouvelle géographie prioritaire à l'Etat et construire une nouvelle stratégie urbaine intégrée pour les années futures**.

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI

BILAN 2021

1- Les principales actions de fonctionnement et investissement

1.1 Les aides aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire

Le Grand Périgueux a adopté des mesures de soutien au tissu économique, dans le cadre de la crise sanitaire, compte tenu de l'arrêt total ou partiel de l'activité économique engendré par le confinement de la population, au cours de l'année 2020.

Plus de 2 millions d'euros ont été mobilisés à cet effet.

Voici le résumé des actions mises en œuvre : (tableau ci-après)

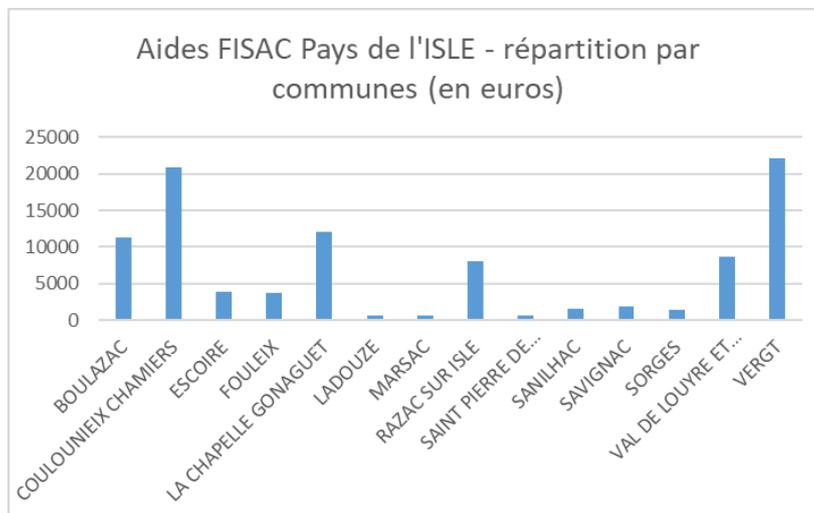
Dispositif	Nature de l'intervention	Montants	Remarques
Fonds Régional de Prêts de Solidarité et de proximité	Prêt à l'entreprise à taux zéro (conforter la trésorerie)	220 000 €	220 000,00 € : somme versée par le Grand Périgueux au fonds régional de proximité 631 000,00 € : somme octroyée aux entreprises du Grand Périgueux soit 12 373 € octroyés en moyenne par dossier 51 dossiers acceptés / 10 dossiers refusés
Fonds de prêt Territorial	Prêt à la personne (conforter les fonds propres après la crise sanitaire)	250 000 €	250 000 € : somme versée par le Grand Périgueux au fonds territorial géré par INITIATIVE PERIGORD (l'instruction des dossiers est en cours ; les comités d'agrément vont être mis en œuvre très prochainement)
Fonds d'accompagnement des commerces fermés au mois de novembre 2020	Prise en charge loyer du mois de novembre 2020 (à défaut, perte de chiffre d'affaires)	224 000 €	224 000 € : somme versée à 276 commerces soit 811 € en moyenne
Plan exceptionnel de remise à niveau des bâtiments intercommunaux.	Marchés de travaux	1 650 000 €	80 opérations
Dispositif « Ma Ville mon shopping »	Place de marché destinée à permettre aux commerçants de vendre en clique et collecte.	300 000 € pour 3 ans	Au 31/12/2021 : 128 commerces présents sur la plate-forme
Exonération de CFE secteurs hôtellerie, tourisme, restauration, culture	Exonération fiscale	411 000 €	658 entreprises concernées
TOTAL		3 055 000 €	

Concernant Ma Ville Mon Shopping, depuis sa mise en œuvre en novembre 2020 :

- 128 boutiques en ligne ont été créées proposant 2975 produits.
- 658 acheteurs ont utilisé la plateforme pour réaliser 926 commandes (4020 produits ont été achetés)
- 35 300 euros de vente ont été effectués
- Concernant la livraison des commandes : 4% ont été réalisées par La Poste, 85% par le Click and Collect, 2 % par le commerçant et 9 % en colissimo
- Près de 900 bons d'achat ont été utilisés à travers trois campagnes successives, pour un montant de 15 835 €.

1.2 Les aides aux entreprises (hors crise sanitaire)

- FISAC Pays de l'Isle : 7 commerces et artisans ont été aidés en 2021 pour un montant total de 28 776 euros. Montant total 2018-2021 : 98 KE pour 31 commerces / artisans.



- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat de la ville de Périgueux :

En 2021, le dispositif d'aide à la rénovation du commerce et de l'artisanat sur le territoire de la commune de Périgueux n'a pas eu lieu. Un travail sur la prochaine programmation a été mis en place et un règlement a été travaillé qui se mettra en œuvre courant 2022.

- Les aides aux investissements des entreprises

Les entreprises bénéficiaires des aides aux investissements productifs concernent aussi bien des TPE artisanales que des entreprises engagées dans le programme régional « Usine du Futur ». En 2021, 5 entreprises ont bénéficié de notre dispositif d'aide à l'investissement pour un montant total de 62 849 euros permettant la création de 10 emplois.

- Les indemnités dans le cadre de travaux

En 2021, le Grand Périgueux a délibéré sur les indemnités des commerçants dans le cadre des travaux liés aux travaux liés au secteur de la gare à Périgueux (Buffet de la Gare : septembre/octobre 2020 : 2194,29 € ; Juillet/septembre 2021 : 28 274,01 €).

- Les aides aux structures de développement économique : 115 KE en 2021 (dont 20 KE pour French Tech)

- Les aides aux opérations communales aux commerces et à l'artisanat
 Sorges : 50 KE
 Château L'Evêque, en cours de réalisation : 37 KE

1.3 Aménagement de terrains à vocation économique, requalification

- **8 hectares commercialisés auprès de 14 entreprises, soit un montant total de 1.6 ME HT.**
Ainsi, il reste environ 31 hectares à commercialiser, dont une vingtaine d'hectares réservés.

- **Requalification de ZAE :**

Epicentre : bâtiment DAUDOU (650 KE) racheté à EPF / démolition prévue en 2022

Péri-Ouest : étude complémentaire lancée en juin 2021 (26 KE). Le projet devra proposer une requalification des espaces communs, en optimisant la circulation interne et en végétalisant la zone. De plus, un travail d'harmonisation des façades incluant des travaux d'amélioration de performance énergétique de nos bâtiments est attendu.

La boulangerie ANGE a acquis et requalifié un des bâtiments dans le périmètre concerné.

Ilot Beauronne : les acquisitions sont terminées par l'EPF. Total 1,2 ME.

Deux projets de requalification pourraient voir le jour :

- un projet de pôle médical, en lieu et place des locaux dits CARMA (l'achat est à hauteur de 250 000 € HT). Le projet consiste à requalifier et relier les deux bâtiments existants, pour un projet permettant d'accueillir des professions paramédicales (opticiens, ophtalmologues, ...).
- Quant à l'hôtel de la Beauronne, les gérants actuels depuis novembre 2020, M. et Mme DEKIMPE, ont fait progresser leur chiffre d'affaires, et affichent un taux de remplissage de 90 %. Aussi, ils envisagent d'acheter l'hôtel (ainsi que les parcelles, soit les parcelles cadastrées AR 573, AR 1033, AR 1038, AR 1036 ainsi que les parcelles AR 1034p, AR 1035p, AR 1037), d'une surface globale d'environ 2642 m² pour un montant de 750 000 euros.

PROJET DE VENTE DE FONCIER À M. DEKIMPE
Hôtel de la Beauronne



- En outre, l'agglomération projette d'acheter le délaissé entre les routes départementales n° 939 et 710 appartenant au conseil départemental, de façon à rénover et végétaliser le parking devant l'hôtel.

- **Les travaux liés au parc d'activités économiques DIAMANT NORD à Sorges : le relais pour le garagiste MAZEAU.**

Le Grand Périgueux a décidé de construire un bâtiment à vocation artisanale et une aire de lavage pour le compte d'un garagiste, sur le principe d'une opération financière équilibrée. Un crédit-bail d'une durée de 18 ans sera signé en début d'année 2022. Le garage, d'une surface d'environ 360 m² est construit sur une unité foncière de 3474 m².

Le coût global estimé de l'opération est de 641 KE.

- **Les études concernant le projet de ZAE à Coulounieix-Chamiers (CREAVALLEE EST) :**

Elles se sont poursuivies en 2021. Une optimisation des coûts par augmentation des surfaces cessibles a d'abord été menée ce qui porte désormais à 88 000 m² les surfaces commercialisables à destination d'entreprises industrielles et/ ou logistiques. Après finalisation des études environnementales, l'évaluation environnementale a été déposée fin juillet 2021.

- 2 compléments ont été demandés par la DREAL (complément de l'inventaire faune/flore et dépôt d'une demande de dérogation de destruction d'habitats d'espèces protégées) - finalisés
- 1 complément a été demandé par l'ARS : avis d'hydrogéologue agréé – en cours

Après remise de l'avis du CSRPN, l'enquête publique pourra débuter en mars 2022.

Il est envisagé de déposer le permis d'aménager et de lancer l'appel d'offres dès janvier 2022. Le début des travaux est prévu en septembre 2022, pour une durée de 10 mois.

Coût : 4,8 ME

- **Un projet de ZAE à Sanilhac :**

Localisée en face de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la centrale électrique, cette future ZAE est en cours d'étude. Des premières prises de contacts ont été effectuées en 2020 avec les propriétaires de parcelles (environ 9 Ha), de façon à pouvoir déclencher une étude de faisabilité technique. Une première préemption a eu lieu en 2020 (7558 m² pour un montant de 23 KE).

D'autres périmètres de parcs d'activités économiques vont être étudiés en 2022 (70 Ha au total).

1.4 La stratégie d'attractivité pour promouvoir le territoire sur le plan économique

Début mai 2021 : lancement du site économique du Grand Périgueux SUPERIGUEUX Éco.

Campagne Relations Presse : 7 320.00 € TTC

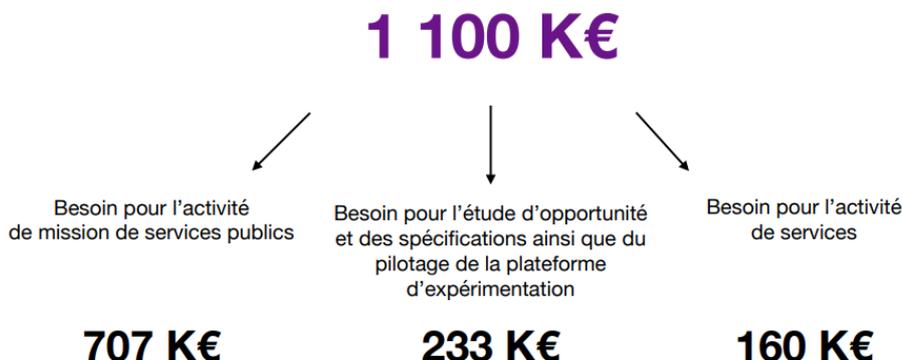
Campagne FaceBook sur le compte du Grand Périgueux : 5 677.00 € TTC

Création graphique des cartes et des fiches des parcs d'activités économiques : 6 720.00 € TTC

- **La Vallée Digitale et French Tech**

Besoin global de financement - association Digital Valley

De 2021 à 2025



Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Accord sur 430 K€ en investissement. La demande de cofinancement du budget de fonctionnement sera présentée en commission permanente en 2022 dès la création de la structure juridique Vallée Digitale qui sollicitera les aides. La Région a annoncé une intervention sur 2 ans uniquement et à hauteur de 100 K€. Elle ne souhaite pas s'engager sur les 5 ans et à hauteur de 300 K€, nécessaires pour sécuriser la période d'amorçage.

En attente du Conseil Départemental : 190 KE demandés sur 5 ans

French Tech Périgord Valley créée au 1^{er} trimestre 2021. Financement du Grand Périgueux à hauteur de 20 KE.

Les missions : appui à la création et croissance des start up, attractivité du territoire, visibilité et communication sur l'écosystème numérique et l'innovation.

- **Animation de la filière agro-alimentaire**

Festival du Livre Gourmand, organisé du 19 au 21 novembre 2021. Thème : Lire et écrire la cuisine. Budget agglomération : 35K€ car dissolution de l'association La Manufacture Gourmande (actifs de 88 KE).

1.5 Le renforcement des liens économie/formation au service de l'emploi

- **Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale : 130 KE et 86 KE.** En 2021, le Grand Périgueux a signé avec d'autres partenaires institutionnels le nouveau protocole du PLIE 2022/2027 (dispositif d'accompagnement porté par la Maison de l'Emploi)

- **La réhabilitation et d'agrandissement des locaux du Campus**

Le site arrive à la fin de sa réhabilitation sans enveloppe financière complémentaire du Grand Périgueux. 5,4 M€ dont une participation du Grand Périgueux à hauteur de 850 000 €.

- **Le Campus de la formation à Boulazac**

Des travaux de sécurisation de voiries à hauteur de 1,4 M€ (dont participation du Grand Périgueux à hauteur de 400 K€) sont en cours de réalisation.

Le Grand Périgueux étant propriétaire d'une parcelle sur le site avec un bâtiment (ex CFAI), il a procédé à la division de la parcelle afin de réaliser cette nouvelle voirie. Le restant a été vendu à l'organisme DOMOFrance pour un montant de 429 KE TTC permettant ainsi la réalisation d'une nouvelle résidence/logement pour étudiant et jeunes salariés.

2- La gestion aéroportuaire Bergerac-Bassillac

- **SMAD**

Le Grand Périgueux a été sollicité pour une participation financière plus importante dans le cadre d'un nouveau modèle d'équilibre du Syndicat Mixte Air Dordogne.

Concernant la DSP pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Bergerac avec la société SAS EGC AERO : la crise sanitaire a engendré de graves difficultés financières. A fin novembre 2021, la perte estimée est de – 430 K€. L'année 2021 aura connu un trafic avec seulement 70.000 passagers au lieu des 300.000 prévus sur le budget initial de 2020. Pour rappel, l'année 2020 a connu une chute du trafic de 80 %.

- **Aérodrome Périgueux-Bassillac**

- Budget 2021

Participation du Grand Périgueux à la gestion de la plate-forme aéroportuaire de Périgueux-Bassillac :

- Au titre de la compétence relative à la gestion de la plateforme : versement de 152 000 € en 2021
- Au titre de la compétence générale : 132 733 € (budget principal du SMAD)

Concernant les charges liées au fonctionnement de l'aérodrome ainsi que les investissements, la quote-part du Grand Périgueux a évolué de 1% à 7%.

Par ailleurs, le Grand Périgueux fait face à un contentieux dégradant d'un avion lorsque la compétence était encore compétence entrainant le transfert des droits et obligations attachés à l'aéroport, il revient au Grand Périgueux d'en assumer la charge. Pour ce faire une provision pour charges (provision obligatoire lors de l'ouverture d'un contentieux) à hauteur de 200 000 € a été constituée en 2021. Il est prévu de l'abonder dans les mêmes proportions en 2022 puis en 2023.

➤ Exploitation de l'aérodrome de Périgueux-Bassillac

L'exploitation de l'aérodrome dans le cadre d'un sous-traité de gestion entre la CCI et le SMAD arrive à échéance au 31/12/2021. Pour autant, il a été décidé de reconduire le sous-traité par la signature d'un avenant n°6. Cette décision a été validée pour une durée de 2 ans par le Préfet qui rappelle l'obligation de choisir un nouveau mode de gestion et de lancer une consultation pour le choix et la mise en œuvre de la DSP au 1^{er} janvier 2024.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'année 2022 sera marquée par des études liées à de nouveaux périmètres de parcs d'activités économiques, le prolongement de la requalification de parcs d'activités, la création de parcs d'activités économiques, la commercialisation des ZAE (environ 31 hectares encore à commercialiser sur 500 Ha aménagés).

Elle sera également marquée par le lancement du pôle de la vallée digitale, et la mise en œuvre des nouveaux dispositifs destinés aux commerçants et artisans (FISAC Périgueux et Coulounieix-Chamiers), le nouveau dispositif ACP (actions collective de proximité) géré par le Pays de la Vallée de l'Isle, la révision du règlement d'intervention des aides aux entreprises du Grand Périgueux, en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

1- Le soutien au développement des entreprises locales et à l'économie de proximité

a) Développement et commercialisation des parcs d'activités

Pour 2022, les principales opérations qui vont être engagées sont les suivantes :

- **Cré@vallée Est** (la petite Borie à Coulounieix-Chamiers) : après la finalisation des études environnementales, les enquêtes publiques, le permis d'aménager pourrait être délivré en juillet, purgé en septembre 2022.

En parallèle, le dossier de consultation des entreprises est et gérés pendant l'instruction du permis d'aménager.

Dès juillet 2022, la préparation de chantier pourra commencer. La durée des travaux est de 10 mois.

Une surface commercialisable de 8.8 Ha permettra d'accueillir des entreprises industrielles et/ou logistiques. Coût : 4,8 ME.

- **Parc d'activités Diamant Noir à Sorges et Ligueux en Périgord** : Un bâtiment et une aire de lavage seront livrés en février 2022 et mis en location-vente afin d'accueillir un garagiste (cette opération financière à hauteur de 641 KE est équilibrée). Il s'agira également de commercialiser une surface d'environ 10 000 m² au profit d'artisans et commerçants.

L'année 2022 sera consacrée à l'étude de nouveaux périmètres de parcs d'activités économiques (environ 70 Ha) :

- Commune de Coursac : extension Petit Cerf - zone 1AUy avec OAP – 72 000 m² (contrainte recul 100 m/A89)
- Commune de Sanilhac : extension Créavallée Sud – zone N – 52 000 m²
- Commune de Sanilhac : extension Créavallée Sud – Zone N et A – 220 000 m² (contrainte recul 100 m/A89)
- Communes de Sanilhac et Coulounieix Chamiers : extension Créavallée Est – zone N et A – 320 000 m² (contrainte recul 100 m/A89)
- Communes de Savignac/Mayac : zone 1 AUx - 12 000 m² (accès par la commune de Mayac)
- Extension est de Borie Porte : 70 000 m²

b) Requalification des Zones d'activités

- **Epicentre** : les acquisitions foncières se poursuivront en 2022 si des opportunités se présentent. Dans le cadre d'une circulation plus sécurisée et plus fluide sur les voies Marcel Paul, Ambroise Croiset et Firmin Bouvier, une voie pénétrante nouvelle sera réalisée ; les travaux démarreront courant 2022.
- **Péri Ouest** : les acquisitions foncières se poursuivront en 2022 par l'intermédiaire de l'EPF NA, de façon prioritaire au sein de de l'îlot « GEMO ». Le projet devra proposer une requalification des espaces communs, en optimisant la circulation interne et en végétalisant la zone. De plus, un travail d'harmonisation des façades incluant des travaux d'amélioration de performance énergétique de nos bâtiments est attendu. Les premiers résultats de l'étude sont attendus en janvier 2022, pour une finalisation au cours du 2eme trimestre 2022.

- **Beauronne** : Les acquisitions sont terminées et permettent de se projeter sur de nouveaux projets : pôle médical (projet porté par un privé), parcelles avec hôtel au gérant actuel, acquisition du délaissé devant l'hôtel par l'agglomération, en vue de sa requalification.

c) **Les aides au développement économique**

Soutien aux investissements productifs des entreprises, aux commerces et à l'artisanat de proximité

Le montant attribué à l'investissement des entreprises, aux commerces et aux différents organismes de soutien au développement économique s'inscrit dans une autorisation de programme de 1.7 ME (2020-2024).

- **Les aides à l'investissement productif des entreprises.** A ce jour, pour 2022, nous avons reçu 6 demandes de subvention dans le cadre de ce dispositif. L'année 2022 sera consacrée à la révision de ce règlement d'intervention, en lien avec le SRDEII.
- **Dans le cadre de l'Action Cœur de Ville,** un nouveau dispositif a vu le jour sur le territoire de la commune de Périgueux et sur une partie de celle de Coulounieix-Chamiers correspondant au secteur ORT.

Il s'agira de :

- Soutenir les commerçants et artisans du périmètre de l'opération de Redynamisation du Territoire (O.R.T.) de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers existants dans le cadre de travaux de rénovation, adaptation et modernisation de leur outil de travail
- Encourager l'installation de nouvelles enseignes et/ou reprise d'activité dans le périmètre de l'O.R.T en vue de lutter contre la vacance commerciale et diversifier l'offre par un accompagnement financier des commerçants et artisans calculé sur la base du loyer commercial.

Soit un montant total d'intervention du Grand Périgueux :

- sur la commune de Périgueux de 252 000€
- et pour le territoire O.R.T. de la commune de Coulounieix-Chamiers de 34 100€

- **FISAC Pays de l'Isle** : Le dispositif Fisac (OCMR) a été clôturé courant du 1^{er} trimestre 2021. Un nouveau dispositif d'aides directes ACP (Action Collective de Proximité) sera construit toujours en lien avec les différentes collectivités et mené par le Syndicat du Pays de l'Isle en direction des commerces et artisans du territoire du Pays courant 2022. Actuellement un diagnostic est en cours de réalisation par le Pays afin de mieux cibler les besoins des entreprises sur le territoire.

- **Opérations communales** : par une délibération du 26 septembre 2022, le Grand Périgueux a souhaité apporter une aide **aux opérations de création, d'extension ou de regroupement de commerces ou d'artisanat de proximité**, dans le cadre d'opérations visant à préserver l'offre de services en zones carencées deux opérations ont déjà fait l'objet de délibérations

Pour l'année 2022, est programmée l'intervention du Grand Périgueux pour la commune de Saint Paul de Serre (création d'une épicerie avec dépôt de pain et d'un café).

2- L'accompagnement à la transformation et l'innovation numérique des entreprises et appui aux start up

a) La Vallée Digitale

Calendrier 2022

- 1^{er} trimestre 2022: création de l'association, une fois que les financements publics sur le budget de fonctionnement seront sécurisés (en attente du département) et décision du Grand Périgueux suite à la décision de non engagement de la Région et du Département sur les 5 ans pour sécuriser la période d'amorçage.
- Recrutement du poste d'animateur/Directeur.rice 2^e trimestre 2022. Objectif : lancer l'animation et les groupes de travail, structurer les projets collaboratifs et qualifier le réseau des partenaires et expertises, animation de la gouvernance.
- Ouverture 1^{er} trimestre 2023 des espaces dédiés sur 366 m² dans le Pôle des Services Mutualisés au Quartier d'affaires.

Budget 2022 : après accord des co-financeurs sur les montants sollicités, le budget prévisionnel est le suivant :

- **367 139 € pour les investissements**
- **67 000 € pour le fonctionnement**

Année	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Montant au titre de l' investissement porté par Le Grand Périgueux	367 139 €	32 671 €				585 000 €
Montant sollicité au titre du fonctionnement , porté par l'association Vallée Digitale	67 000 €	80 000 €	102 000 €	113 000 €	88 000 €	450 000 €

French Tech Périgord Valley.

Budget : le montant de l'adhésion du Grand Périgueux sera voté courant 2022. Participation de l'agglomération à l'identique, à hauteur de 20 000 €, par rapport à 2021.

3- Structuration des filières agri-agroalimentaires

Co-financement d'une création de Plateforme Agroalimentaire Technologique Innovante au sein de l'IUT de Bordeaux - Campus Périgord : PLATIDO

Objectifs de PLATIDO :

- Formation initiale, continue, alternance
- Transfert de technologie (entreprises)
- Recherche académique

Le projet :

- Construction neuve sur le site du Campus Périgord, à proximité immédiate du département Génie biologique de l'IUT,
- Organisé autour de trois espaces sur 450 m² (360 m² au sol + 90 m² de mezzanine) qui se chiffrent autour de 1100 – 1200 k€ : halle de technologie (200 m²), pièces annexes (160 m²) et mezzanine (90 m²).

Budget : dans le cadre de la préparation budgétaire 2022-2027, le Grand Périgueux prévoit un co-financement de la plateforme PLATIDO à hauteur de 250 000 €, dont le budget global est de **1 200 k€ hors équipement et de 1700 k€ avec équipement**

4- Le renforcement des liens économie / formation au service de l'emploi

a) Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale

Pour 2022, le Grand Périgueux va verser à la Maison de l'Emploi une subvention à hauteur de 130 KE et à la Mission locale une subvention de 65 000 €.

b) Le Campus de la formation à Boulazac :

Le Grand Périgueux a la maîtrise d'une opération urbaine de pacification et de sécurisation du Campus de Boulazac pour un montant prévisionnel de 1.4 ME (dont 400 KE de participation du Grand Périgueux). Les travaux ont débuté au mois de novembre 2021 et devraient se terminer en juillet 2022.

c) La création et renforcement des formations initiales

La stratégie d'attractivité du Grand Périgueux trouve également sa pleine expression dans l'appui au programme de formations. Il participe à l'effort pour attirer de nouveaux étudiants et renforcer son offre de formation sur l'agglomération de Périgueux :

- Versement d'une subvention à l'IUT Bordeaux pour le site d'une convention partenariale pluriannuelle 2019/2021 à hauteur de 350 000€ annuelle.
- Versement d'une subvention à l'Institut de droit et d'économie de Périgueux dans le cadre d'une convention partenariale pluriannuelle 2021/2023 à hauteur de 350 000€ annuelle.

d) La réhabilitation et extension des locaux du Campus Périgord

Le montant retenu pour l'opération du site de La Grenadière s'élève à 6,5 M€ TTC (5,40 M€ HT).

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2018/2020 entre le Conseil Départemental et le Grand Périgueux, la participation financière du Grand Périgueux s'est élevée à 850 000€ Les travaux ont été terminés au cours de l'année 2021 sans nécessité d'abondement complémentaire du Grand Périgueux.

e) La participation au fonctionnement de la 1ère année des Etudes de Santé à Périgueux sur le site du Campus de la Grenadière.

Les collectivités territoriales partenaires (Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Dordogne, la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise) s'engagent à prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts directs liés à la délocalisation des enseignements de PASS de l'Université de Bordeaux sur son site périgourdin.

Une convention triennale 2021/2023 a été conclue entre les différentes collectivités territoriales partenaires sur la base pour le Grand Périgueux d'un montant annuel de 55 000€.

5- SMAD La gestion aéroportuaire BERGERAC-BASSILLAC

a) Aboutir à un contrat de DSP modifié par avenant pour l'aéroport de Bergerac

EGC AERO : Travail préparatoire en cours pour conduire à une négociation aboutie et à la rédaction d'un avenant avec l'appui du cabinet conseil Iénair et d'Ersnt & Young (mandatés par le SMAD) en compensation des conséquences de la Covid_19. EGC Aéro travaille actuellement sur :

b) Exploitation de l'aérodrome de Périgueux-Bassillac

L'exploitation de l'aérodrome est prolongée dans le cadre d'un sous-traité de gestion entre la CCI et le SMAD reconduit pour deux ans, de janvier 2022 au 31/12/23.

La procédure pour lancer une délégation de service public devra être lancée par la CCI pour envisager son démarrage en janvier 2024

OB 2022 : 314 737 € (reconduction des lignes à l'identique par rapport à 2021)

B. TOURISME

Bilan 2021

1- Marque de territoire / promotion

- L'Office de Tourisme Intercommunal a souhaité poursuivre les travaux initiés dans le projet NOTT avec les 6 intercommunalités volontaires, sur la marque de territoire. Le choix d'associer le Comité Départemental du Tourisme à cette définition s'est avéré logique : ne pas ajouter une marque à la multitude existante et appréhender la référence « Dordogne Périgord » pour le confort des visiteurs et une meilleure lecture du territoire.

Participation de l'agglomération : 8850 €

- Une première carte touristique a été créée par l'OTI : Le principe consiste à montrer l'offre touristique du territoire à travers 5 thématiques - Culture - Gastronomie - Patrimoine - Nature et loisirs.

2- Centre de la mémoire et d'histoire des Maquis

L'étude confiée par l'OTI au cabinet Eugène a pris fin en mai 2021. Elle avait pour objectif de définir un concept pour le Centre national dédié au Maquis:

- Mieux appréhender les publics du futur Centre de la Mémoire.
- Identifier le meilleur positionnement au regard de la fréquentation : points forts, opportunités, points faibles du projet.
- Décider du dimensionnement du projet : quelles ambitions ? quel rayonnement ?

Un scénario a été retenu avec quatre enjeux majeurs : touristique, pédagogique, civique et culturel.

3- De nouveaux circuits de découverte de Périgueux élaborés par l'OTI

12 parcours pour arpenter la ville et photographier tout signe d'intérêt ont été dessinés et identifiés. L'ambition de ce travail réside dans l'invitation à la déambulation urbaine, avant tout. Il ne s'agit pas de proposer un nouveau lot de visites, figées dans leur ancrage historique, forcément guidées. En vente au printemps 2022.

4- Ouverture du Chai de Lardimalie

La gestion du Chai de Lardimalie par l'Office du Tourisme Intercommunal, initialement prévue en 2020, a été reportée à cause du confinement brutal en mars dernier et du peu de visibilité sur la saison estivale. Elle a finalement eu lieu en juin 2021. Un travail très conséquent de réorientation de l'objet de visite a été réalisé par l'équipe de l'Office de Tourisme, visant la valorisation du fondateur du Chai de Lardimalie. Des panneaux d'exposition ont été réalisés, retraçant tout le parcours de Jules Honoré Sécrestat.

5- Renouvellement du classement de l'OTI en catégorie 1

L'Office de Tourisme Intercommunal a déposé auprès du Préfet de département, un dossier de renouvellement de son classement en catégorie 1, qui correspond à l'excellence en termes d'accueil de la clientèle touristique. Ce renouvellement s'opère tous les 5 ans à l'appui d'un lourd dossier, justifiant l'évolution de la structure et ses efforts pour rester en phase avec les critères requis.

6- Etude sur la requalification de VVF (Villages de vacances de Sorges).

Une étude de repositionnement du Village de Vacances de Sorges, construit dans les années 70, est engagée depuis 2021 (pour un montant de 35 KE (dont une subvention du Conseil Régional de 15 KE).

Des pistes sont évoquées en rapport avec les activités de plein air et le slow tourisme, la gastronomie.

Deux scénarios seraient possibles : un autour d'une valorisation touristique classique, un autour des potentiels géo-économiques (logement étudiants, cuisine pédagogique à disposition des chefs cuisiniers et producteurs, accueil séminaires et événementiels).

7- L'appel à projets de développement touristique

7 dossiers ont été actés en 2021 (sur l'appel à projet de 2020), pour un montant total prévisionnel de 217 KE. Parmi ces dossiers, un dossier a été décaissé à hauteur de 20 KE, en fonction des factures justifiées.

L'appel à projet 2021, clôturé en décembre, offre une sélection de 5 projets qui sera analysée par le jury, le 20 janvier 2022. Le montant prévisionnel des demandes de subvention s'élève à 212 KE.



L'OTI poursuivra la gestion des sites confiés par le Grand Périgueux (Ecomusée de la truffe, Chai de Lardimalie, Maquis de Durestal, site de Neufont).

En 2022 :

- Le site de Neufont sera fermé.
- L'OTI ouvrira un nouveau Point d'Information Touristique dans la halle à Niversac, qui sera partagée avec une boutique de produits locaux et un lieu de restauration.
- Refonte complète de la communication relative à la promotion touristique du Grand Périgueux, en lien avec la première carte illustrée du Grand Périgueux, élaborée en 2021 : nouvelle signature, nouveau magazine de destination en 5 langues, brochures scolaires, groupes, pass touristique, logo et documentation Ecomusée de la truffe.
- Chai de Lardimalie: L'OTI gèrera le Chai de Lardimalie pour une seconde saison. Le lieu confié par le Grand Périgueux sur proposition de la famille propriétaire, a vu son intérêt muséographique recentré autour de son fondateur, JH Secrestat. Une boutique, des dégustations, la valorisation des espaces intérieurs et extérieurs, ainsi que l'organisation d'animations culturelles, tendent à asseoir un nouveau point d'information et de promotion touristiques sur le secteur sud est du territoire.
 - Deux saisonniers pendant 6 mois: 30 000€
 - Loyer, assurance, animations, boutique: 35 000€
- Halle de Niversac: Sur proposition de la ville de Boulazac Isle Manoire, l'OTI ouvrira un nouveau Point d'Information Touristique dans la halle qui sera partagée avec un gérant de boutique de produits locaux et d'un lieu de restauration.
 - Deux saisonniers pendant 5 mois: 25 000€
 - Charges, boutique: 18 000€
 - Aménagement espace: 25 000€
- Centre de la Mémoire et d'Histoire des Maquis: Une AMO sera sollicitée au printemps afin de déterminer la programmation fonctionnelle du site (seconde étape du projet initié en 2020): 25 000€
- Refonte complète de la communication relative à la promotion touristique du Grand Périgueux, en lien avec la première carte illustrée du Grand Périgueux, élaborée en 2021: nouvelle signature, nouveau magazine de destination en 5 langues, brochures scolaires, groupes, pass touristique, logo et documentation Ecomusée de la truffe: 80 000€
- L'appel à projet tourisme annuel se poursuivra en 2022 (montant total de l'autorisation de programme 2021-2025 : 900 KE).
- L'étude concernant la requalification du Village de vacances à Sorges sera présentée au cours de l'année 2022, permettant ensuite d'engager des travaux.
- Le parcours gallo-romain à Périgueux : une aide exceptionnelle de 150 000 € sera accordée par le Grand Périgueux, en plus des 88 KE déjà versés antérieurement.

C. COMMUNICATION

BILAN 2021

La communication 2021 est marquée par :

- Le lancement de la page Facebook du Grand Périgueux le 4 mai. Fin 2021, la page était suivie par 3450 abonnés. A raison de 4 à 5 posts en moyenne par semaine, plus de 450 000 personnes ont été touchées (portée totale), dont 148 000 liés à de la publicité pour un budget de 400€. A souligner, le niveau d'interaction de la communauté est globalement bon : 6 900 interactions en moyenne par mois. La communauté est en constante augmentation, de 60 à 150 nouveaux abonnés par mois (hors campagne de recrutement).
- Le développement du nouveau site internet du Grand Périgueux lancé en février 2020. Le site a été visité par 170 000 personnes 342 000 fois entre le 1 janvier et le 24 décembre 2021. Sur les 720 000 pages vues, les plus visitées sont celles sur Péribus : elles regroupent à elles seules plus de 35% des pages vues, très loin devant l'Aquacap (16 000 vues), le PLUI (8 000 vues), la Petite Enfance (6 700 vues) ou encore les randonnées (6 500 vues). Mis à jour quotidiennement, le site a été alimenté avec plus de 130 actualités, 41 info-travaux, des vidéos. 1000 demandes ont été transmises par l'intermédiaire de ses formulaires.

En 2021, un outil participatif a été développé : il a été testé autour de la navette ferroviaire. Entre juin et décembre, il a recueilli 16 propositions et une centaine de réactions.

- La création d'outils de communication pour Eau Cœur du Périgord : charte graphique, panneaux, courriers info-riverains...

L'information récurrente autour des projets et politiques communautaires s'est poursuivie : lettres d'information, communication travaux, réunions publiques, mise à jour d'outils existants, rapport d'activité, carte de vœux...

Les grands projets en phase travaux – la gare de Périgueux, la navette ferroviaire et le réaménagement de Neufont en particulier – ont nécessité une communication accrue. En lien, tout en tenant compte du contexte sanitaire, l'organisation d'événements de relations publiques et de points presse a repris, avec notamment la pose de la première pierre de la piscine de Niversac ou celle du pôle Aliénor, l'aménagement de Neufont, la halte de Razac...

En communication interne, deux Agglo-fils (700 exemplaires pour chaque édition) et deux Fils d'Agglo muraux ont été produits. Un travail a également été engagé pour développer un intranet et une newsletter destinée aux agents avec un objectif de lancement en 2022.

Enfin, en termes d'action sur le rayonnement territorial, les manifestations culturelles a permis de soutenir 18 associations bénéficiaires d'un soutien financier à **une douzaine d'associations**.

Il a été également décidé de reconduire à l'identique de 2020 la communication pour le mouvement sportif avec les 4 clubs « phares », les 28 clubs désignés par les communes, et un club sportif de haut niveau. Un événement sportif, le Tour du Limousin, a également fait l'objet d'un soutien financier spécifique.

Les crédits dédiés aux partenariats en 2021 sont les suivants :

- Partenariats culturels : 154 000€
- Partenariats sportifs : 430 000 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

En 2022, un sujet structurant est à anticiper en matière de communication : la mobilisation « Grand Périgueux 2030 » pour laquelle il sera fait appel à une agence de communication spécialisée, avec une campagne massive déployée sur l'intégralité du territoire et de ses publics.

Après la mise en ligne du nouveau site www.grandperigueux.fr, le Grand Périgueux continuera d'améliorer sa communication numérique avec le développement d'une stratégie en direction des réseaux sociaux, la mise en place d'outils participatifs et la diversification des formats multimédias. Autre support en ligne amené à voir le jour début 2022 : l'extranet des élus.

Ces dossiers seront menés en parallèle de la production et de la mise à jour des supports de communication externes récurrents (rapport d'activités, communication travaux, etc.)

La communication interne va être marquée par le déploiement d'Intranet qui viendra compléter et réinterroger les supports Agglo Fil et Fil Agglo (4 numéros prévus).

Le soutien financier aux manifestations sportives et culturelles sera développé avec la création d'un nouveau dispositif destiné à l'organisation d'événements culturels en milieu rural (30 000€).

Les dépenses prévisionnelles 2022 restent sont les suivantes :

- Communication externe et interne : 32 k€
- Partenariats culturels : 187 k€
- Partenariats sportifs : 460 k€

Sauf contre ordre sanitaire, on notera que le Grand Périgueux accueillera le championnat de France de Badminton à Boulazac à l'été 2022, événements dont l'agglomération sera partenaire.